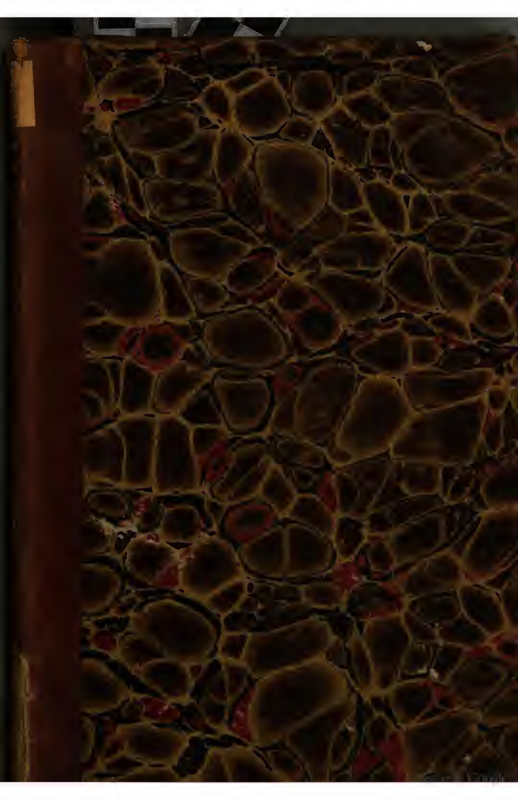


MAISON

DE FRANCE.

LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI,
rue de Seine, n° 8, faubourg Saint-Germain.

MAISON

DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PIÈCES

RELATIVES

A LA LÉGITIMITÉ

ET A LA FAMILLE ROYALE.

Par M. le Vicomte De Chateaubriand,

PAIR DE FRANCE.

TOME PREMIER.

PARIS.

LE NORMANT PÈRE, LIBRAIRE,

RUE DE SEINE, N° 8, F. S. G.

1825.

AVERTISSEMENT.

L'auteur du *Génie du Christianisme* a développé dans cet ouvrage les principes religieux sur lesquels repose la société. En cherchant à effacer le ridicule que Voltaire avoit voulu jeter sur les choses saintes ; en s'efforçant de reproduire les souvenirs de la vieille France ; en essayant de rattacher la jeunesse par les beautés et les bienfaits de notre culte à la religion des rois très-chrétiens, il eut peut-être le bonheur de préparer les voies de la restauration.

Dans les *Mélanges politiques*, où se trouvent réunis les *Réflexions politiques*, *la Monarchie selon la Charte*, plusieurs *Discours* à la Chambre des Pairs (1), l'auteur a examiné la théorie du gouvernement constitutionnel, et défendu les libertés publiques, sans lesquelles la monarchie légitime ne peut exister.

Dans la présente collection on trouvera rassemblé ce que l'auteur a publié sur la légitimité en général, et en particulier sur cette famille légitime par qui seule les libertés publiques peuvent être solidement établies et régularisées.

Ainsi, l'autel à la base, le trône au

(1) Ces Mélanges pourroient être aujourd'hui considérablement augmentés : les discours et les écrits de l'auteur en faveur de la liberté de la presse, formeroient seuls un volume.

sommet, les libertés publiques entre l'autel et le trône, tel est le système politique de l'auteur. Il est de plus en plus convaincu qu'il n'y a point de salut hors de ce système, et que quiconque attaque un de ces trois principes, la religion, la royauté et la liberté, sape les fondemens de l'Etat.

Notre patrie, sous la république, confondit la liberté avec le crime; et sous l'empire elle l'oublia dans la gloire; il a fallu sous la restauration lui renseigner ce qu'elle ne savoit plus. De même la révolution, en nous livrant à un faux pouvoir, nous fit perdre de vue le pouvoir véritable, et il est devenu nécessaire de nous rapprendre l'histoire de la famille de nos rois. C'est à quoi pourra servir le présent recueil au commencement du nouveau règne. Il renferme tout

ce que l'auteur a écrit sur la maison de France depuis le retour de Louis XVIII jusqu'à l'avènement de Charles X, depuis la brochure *de Buonaparte et des Bourbons* jusqu'au petit écrit *le Roi est mort : vive le Roi !*

On sent bien que des ouvrages qui ont paru à différentes époques, dans des circonstances particulières, ne peuvent être si entièrement consacrés à la légitimité qu'ils ne touchent par quelques points à la politique du moment, ou à la politique générale. Tels sont, par exemple, le Rapport fait au roi dans son conseil à Gand, la notice sur la Vendée, les discours et le morceau sur la guerre d'Espagne : mais le Rapport sert à montrer la magnanimité de Louis XVIII dans son nouvel exil ; la notice sur la Vendée fait connoître quel étoit l'esprit

de la légitimité, lorsqu'il luttoit dans les provinces de l'Ouest contre les tyrans de la France; les discours et le morceau sur la guerre d'Espagne concernent encore la maison de France, puisqu'il s'y agit du trône d'un petit-fils de Louis-le-Grand, et de la gloire de M. le dauphin.

Les pièces diverses qui composent ce recueil tirent leur seul mérite des vertus, des malheurs et des bienfaits qu'elles retracent. L'auteur ose se flatter qu'en les lisant on ne distinguera pas celles qui furent écrites dans des momens de faveur, de celles qui ont été publiées dans des jours de péril ou de disgrâce.

On a cru devoir faire précéder les ouvrages écrits depuis la restauration, de quelques extraits tirés des ouvrages de l'auteur écrits avant la

restauration. Ces morceaux rappellent aussi la famille de nos rois : ils sont placés à la suite de cet avertissement.

EXTRAITS

DU

GÉNIE DU CHRISTIANISME.

Plus les âges qui ont élevé nos monumens ont eu de piété et de foi, plus ces monumens ont été frappans par la grandeur et la noblesse de leur caractère. On en voit un exemple remarquable dans l'hôtel des *Invalides* et dans l'*Ecole militaire* : on diroit que le premier a fait monter ses voûtes dans le ciel, à la voix du siècle religieux, et que le second s'est abaissé vers la terre, à la parole du siècle athée.

Trois corps-de-logis, formant avec l'église un carré long, composent l'édifice des *Invalides*. Mais quel goût dans cette simplicité! quelle beauté dans cette cour, qui n'est pour-

tant qu'un cloître militaire où l'art a mêlé les idées guerrières aux idées religieuses, et marié l'image d'un camp de vieux soldats, aux souvenirs attendrissans d'un hospice! C'est à la fois le monument du *Dieu des armées*, et du *Dieu de l'Evangile*. La rouille des siècles qui commence à le couvrir, lui donne de nobles rapports avec ces vétérans, ruines animées, qui se promènent sous ses vieux portiques. Dans les avant-cours, tout retrace l'idée des combats : fossés, glacis, remparts, canons, tentes, sentinelles. Pénétrez-vous plus avant, le bruit s'affoiblit par degrés, et va se perdre à l'église, où règne un profond silence. Ce bâtiment religieux est placé derrière les bâtimens militaires, comme l'image du repos et de l'espérance, au fond d'une vie pleine de troubles et de périls.

Le siècle de Louis XIV est peut-être le seul qui ait bien connu ces convenances morales, et qui ait toujours fait dans les arts ce qu'il falloit faire, rien de moins, rien de plus. L'or du commerce a élevé les fastueuses colonnades de l'hôpital de *Greenwich*, en Angleterre ; mais il y a quelque chose de plus fier et de plus imposant dans la masse des *Invalides*. On sent qu'une nation qui bâtit

de tels palais pour la vieillesse de ses armées, a reçu la puissance du glaive, ainsi que le sceptre des arts.

. . . .

C'est dans Versailles que les pompes de l'âge religieux de la France s'étoient réunies. Un siècle s'est à peine écoulé, et ces bosquets, qui retentissoient du bruit des fêtes, ne sont plus animés que par la voix de la cigale et du rossignol. Ce palais, qui lui seul est comme une grande ville, ces escaliers de marbre qui semblent monter dans les nues, ces statues, ces bassins, ces bois, sont maintenant ou croulans, ou couverts de mousse, ou desséchés, ou abattus, et pourtant cette demeure des rois n'a jamais paru ni plus pompeuse, ni moins solitaire.

Quand le temps a porté un coup aux empires, quelque grand nom s'attache à leurs débris, et les couvre. Si la noble misère du guerrier succède aujourd'hui dans Versailles à la magnificence des cours, si des tableaux de miracles et de martyres y remplacent de profanes peintures, pourquoi l'ombre de Louis XIV s'en offenseroit-elle? Il rendit illustres la religion, les arts et l'armée, il est beau que les ruines de son palais servent

d'abri aux ruines de l'armée, des arts et de la religion.

. . . .

On aura beau bâtir des temples grecs bien élégans, bien éclairés, pour rassembler le *bon peuple* de saint Louis, et lui faire adorer un Dieu *métaphysique*, il regrettera toujours ces *Notre-Dame* de Reims et de Paris, ces basiliques, toutes moussues, toutes remplies des générations des décédés et des âmes de ses pères; il regrettera toujours la tombe de quelques messieurs de Montmorency sur laquelle il *souloit* de se mettre à genoux durant la messe, sans oublier les sacrées fontaines où il fut porté à sa naissance. C'est que tout cela est essentiellement lié à nos mœurs; c'est qu'un monument n'est vénérable qu'autant qu'une longue histoire du passé est pour ainsi dire empreinte sous ses voûtes toutes noires de siècles. Voilà pourquoi il n'y a rien de merveilleux dans un temple qu'on a vu bâtir, et dont les échos et les dômes se sont formés sous nos yeux. Dieu est la loi éternelle; son origine et tout ce qui tient à son culte, doit se perdre dans la nuit des temps.

On ne pouvoit entrer dans une église gothique, sans éprouver une sorte de frisson-

nement, et un sentiment vague de la divinité. On se trouvoit tout à coup reporté à ces temps où des cénobites, après avoir médité dans les bois de leurs monastères, se venoient prosterner à l'autel, et chanter les louanges du Seigneur, dans le calme et le silence de la nuit. L'ancienne France sembloit revivre : on croyoit voir ces costumes singuliers, ce peuple si différent de ce qu'il est aujourd'hui; on se rappeloit et les révolutions de ce peuple, et ses travaux, et ses arts. Plus ces temps étoient éloignés de nous, plus ils nous paroissoient magiques, plus ils nous remplissoient de ces pensées qui finissent toujours par une réflexion sur le néant de l'homme, et la rapidité de la vie.

. . . .

Nous avions cru pendant quelque temps que l'oraison funèbre du prince de Condé, à l'exception du mouvement qui la termine, étoit généralement trop louée; nous pensions qu'il étoit plus aisé, comme il l'est en effet, d'arriver aux formes d'éloquence du commencement de cet éloge, qu'à celles de l'oraison de madame Henriette : mais quand nous avons lu ce discours avec attention; quand nous avons vu l'orateur emboucher

la trompette épique pendant une moitié de son récit, et donner, comme en se jouant, un chant d'Homère; quand, se retirant à Chantilly avec Achille en repos, il rentre dans le ton évangélique, et retrouve les grandes pensées, les vues chrétiennes qui remplissent les premières oraisons funèbres; lorsqu'après avoir mis Condé au cercueil, il appelle les peuples, les princes, les prélats, les guerriers au catafalque du héros; lorsqu'enfin, s'avançant lui-même avec ses cheveux blancs, il fait entendre les accens du cygne, montre Bossuet un pied dans la tombe, et le siècle de Louis, dont il a l'air de faire les funérailles, prêt à s'abîmer dans l'éternité, à ce dernier effort de l'éloquence humaine, les larmes de l'admiration ont coulé de nos yeux, et le livre est tombé de nos mains.

. . . .

Je remarque qu'Horace, Virgile, Tibulle, Tite-Live, moururent tous avant Auguste, qui eut en cela le sort de Louis XIV : notre grand prince survécut un peu à son siècle, et se coucha le dernier dans la tombe, comme pour s'assurer qu'il ne restoit rien après lui.

. . . .

A-t-elle à s'occuper (la religion) des funérailles de quelque puissance de la terre, ne craignez pas qu'elle manque de grandeur. Plus l'objet pleuré aura été malheureux, plus elle étalera de pompe autour de son cercueil, plus ses leçons seront éloquentes : elle seule pourra mesurer la hauteur et la chute, et dire ces sommets et ces abîmes, d'où tombent et où disparoissent les rois.

Quand donc l'urne des douleurs a été ouverte, et qu'elle s'est remplie des larmes des monarques et des reines ; quand de grandes cendres et de grands malheurs ont englouti leurs doubles vanités dans un étroit cercueil, la religion assemble les fidèles dans quelque temple. Les voûtes de l'église, les autels, les colonnes, les saints se retirent sous des voiles funèbres. Au milieu de la nef s'élève un cercueil environné de flambeaux. La messe des funérailles s'est célébrée aux pieds de celui qui n'est point né, et qui ne mourra point : maintenant tout est muet. Debout dans la chaire de vérité, un prêtre, seul vêtu de blanc au milieu du deuil général, le front chauve, la figure pâle, les yeux fermés, les mains croisées sur la poitrine,

est recueilli dans les profondeurs de Dieu; tout à coup ses yeux s'ouvrent, ses mains se déploient, et ces mots tombent de ses lèvres :

« Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons : soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même, et ne leur laisse que leur propre foiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui (1)....

» Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de rois si puissans, et souveraine de trois royaumes, appelle à cette triste cérémonie, ce discours vous fera paroître un de ces exemples redoutables qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes aussi bien

(1) Bossuet, Or. fun. de la reine de la Gr. Bret.

que les misères; une longue et pénible jouissance d'une des plus belles couronnes de l'univers. Tout ce que peut donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulées sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune; la rébellion long-temps retenue, à la fin toute maîtresse; nul frein à la licence; les lois abolies; la majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus; un trône indignement renversé..... voilà les enseignemens que Dieu donne aux rois. »

Souvenirs d'un grand siècle, d'une princesse infortunée, et d'une révolution mémorable, oh! combien la religion vous a rendus touchans et sublimes, en vous transmettant à la postérité!

. . . .

On voyoit autrefois, près de Paris, des sépultures, fameuses entre les sépultures des hommes. Les étrangers venoient en foule visiter les merveilles de Saint-Denis. Ils y puisoient une profonde vénération pour la France, et s'en retournoient en disant en dedans d'eux-mêmes, comme saint Grégoire : *Ce royaume est réellement le plus grand parmi les nations.* Mais il s'est élevé un vent de la

Colère, autour de l'édifice de la Mort; les flots des peuples ont été poussés sur lui, et les hommes étonnés se demandent encore : *Comment le Temple* d'AMMON *a disparu sous les sables des déserts ?*

L'abbaye gothique où se rassembloient ces grands vassaux de la mort, ne manquoit point de gloire : les richesses de la France étoient à ses portes; la Seine passoit à l'extrémité de sa plaine; cent endroits célèbres remplissoient, à quelque distance, tous les sites de beaux noms, tous les champs de beaux souvenirs; la ville d'Henri IV et de Louis-le-Grand étoit assise dans le voisinage; et la sépulture royale de Saint-Denis se trouvoit au centre de notre puissance et de notre luxe, comme un trésor où l'on déposoit les débris du temps, et la surabondance des grandeurs du royaume de France.

C'est là que venoient tour à tour s'engloutir les rois de la France. Un d'entre eux, et toujours le dernier descendu dans ces abîmes, restoit sur les degrés du souterrain, comme pour inviter sa postérité à descendre. Cependant Louis XIV a vainement attendu ses deux derniers fils : l'un s'est précipité au fond de la voûte, en laissant son

ancêtre sur le seuil; l'autre, ainsi qu'Œdipe, a disparu dans une tempête. Chose digne de méditation! le premier monarque que les envoyés de la justice divine rencontrèrent, fut ce Louis si fameux par l'obéissance que les nations lui portoient. Il étoit encore tout entier dans son cercueil. En vain, pour défendre son trône, il parut se lever avec la majesté de son siècle, et une arrière-garde de huit siècles de rois; en vain, son geste menaçant épouvanta les ennemis des morts, lorsque, précipité dans une fosse commune, il tomba sur le sein de Marie de Médicis : tout fut détruit. Dieu, dans l'effusion de sa colère, avoit juré par lui-même de châtier la France; ne cherchons point sur la terre les causes de pareils événemens, elles sont plus haut.

Dès le temps de Bossuet, dans le souterrain *de ces princes anéantis*, on pouvoit à peine déposer madame Henriette : « *tant* » *les rangs y sont pressés*, s'écrie le plus éloquent des orateurs, *tant la mort est prompte à remplir ces places!* » En présence des âges, dont les flots écoulés semblent gronder encore dans ces profondeurs, les esprits sont abattus par le poids des pensées qui les op-

pressent. L'âme entière frémit en contemplant tant de néant et tant de grandeur. Lorsqu'on cherche une expression assez magnifique, pour peindre ce qu'il y a de plus élevé, l'autre moitié de l'objet sollicite le terme le plus bas, pour exprimer ce qu'il y a de plus vil. Ici les ombres des vieilles voûtes s'abaissent, pour se confondre avec les ombres des vieux tombeaux; là, des grilles de fer entourent inutilement ces bières, et ne peuvent défendre la mort des empressemens des hommes. Ecoutez le sourd travail du ver du sépulcre, qui semble filer, dans ces cercueils, les indestructibles réseaux de la mort! Tout annonce qu'on est descendu à l'empire des ruines; et, à je ne sais quelle odeur de vétusté répandue sous ces arches funèbres, on croiroit, pour ainsi dire, respirer la poussière des temps passés.

Lecteurs chrétiens, pardonnez aux larmes qui coulent de nos yeux, en errant au milieu de cette famille de saint Louis et de Clovis. Si tout à coup, jetant à l'écart le drap mortuaire qui les couvre, ces monarques alloient se dresser dans leurs sépulcres, et fixer sur nous leurs regards, à la lueur de cette

lampe!.... Oui, nous les voyons tous se lever à demi, ces spectres des rois; nous distinguons leur race, nous les reconnoissons, nous osons interroger ces majestés du tombeau. Hé bien! peuple royal de fantômes, dites-le-nous : voudriez-vous revivre maintenant au prix d'une couronne? le trône vous tente-t-il encore?.... Mais d'où vient ce profond silence? d'où vient que vous êtes tous muets sous ces voûtes? Vous secouez vos têtes royales, d'où tombe un nuage de poussière; vos yeux se referment, et vous vous recouchez lentement dans vos cercueils!

Ah! si nous avions interrogé ces morts champêtres, dont naguère nous visitions les cendres, ils auroient percé le gazon de leurs tombeaux; et, sortant du sein de la terre, comme des vapeurs brillantes, ils nous auroient répondu : « Si Dieu l'ordonne ainsi, pourquoi refuserions-nous de revivre? Pourquoi ne passerions-nous pas encore des jours résignés dans nos chaumières? Notre hoyau n'étoit pas si pesant que vous le pensez; nos sueurs même avoient leurs charmes, lorsqu'elles étoient essuyées par une tendre épouse, ou bénies par la religion. »

Mais où nous entraîne la description de ces tombeaux déjà effacés de la terre? Elles ne sont plus ces sépultures! Les petits enfans se sont joués avec les os des puissans monarques : Saint-Denis est désert; l'oiseau l'a pris pour passage, l'herbe croît sur ses autels brisés; et, au lieu du cantique de la mort, qui retentissoit sous ses dômes, on n'entend plus que les gouttes de pluie qui tombent par son toit découvert, la chute de quelque pierre qui se détache de ses murs en ruines, ou le son de son horloge, qui va roulant dans les tombeaux vides et les souterrains dévastés.

. . . .

Presque toutes les missions françaises furent établies par Colbert et Louvois, qui comprirent de quelle ressource elles seroient pour les arts, les sciences et le commerce. Les Pères Fontenay, Tachard, Gerbillon, Lecomte, Bouvet et Visdelou furent envoyés aux Indes par Louis XIV : ils étoient mathématiciens, et le roi les fit recevoir de l'Académie des Sciences avant leur départ.

. . . .

L'utilité dont ils étoient à leur patrie, dans les Echelles du Levant, n'est pas moins avé-

rée. En veut-on une preuve authentique, voici un certificat dont les signatures sont assez belles.

Brevet du roi.

« Aujourd'hui, septième de juin mil six cent soixante-dix-neuf, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, voulant gratifier et favorablement traiter les Pères Jésuites français, missionnaires au Levant, en considération de leur zèle pour la religion, *et des avantages que ses sujets, qui résident et qui trafiquent dans toutes les Echelles, reçoivent de leurs instructions*, Sa Majesté les a retenus et retient pour ses chapelains dans l'église et chapelle consulaire de la ville d'Alep en Syrie, etc. »

Signé LOUIS.
Et plus bas, COLBERT (1).

. . . .

Les seuls champions qui pussent tenir devant les chevaliers de France, étoient les chevaliers d'Angleterre. Et ils avoient de

(1) *Lettres édif.*, tom. I, pag. 129, édition de 1780.

plus pour eux la fortune, car nous nous déchirions alors de nos propres mains. La bataille de Poitiers, si funeste à la France, fut encore honorable à la chevalerie. Le prince Noir, qui ne voulut jamais, par respect, s'asseoir à la table du roi Jean, son prisonnier, lui dit : « Il m'est advis que avez grand raison de vous éliesser, combien que la journée ne soit tournée à votre gré; car vous avez aujourd'huy conquis le haut nom de proüesse, et avez passé aujourd'huy tous les mieux faisans de votre côté : je ne le die mie, cher sire, pour vous louer; car tous ceux de nostre partie qui ont veu les uns et les autres, se sont par pleine conscience à ce accordez, et vous en donnent le prix et chapelet. »

Le chevalier de Ribaumont, dans une action qui se passoit aux portes de Calais, abattit deux fois à ses genoux Edouard III, roi d'Angleterre; mais le monarque, se relevant toujours, força enfin Ribaumont à lui rendre son épée. Les Anglais étant demeurés vainqueurs, rentrèrent dans la ville avec leurs prisonniers. Edouard, accompagné du prince de Galles, donna un grand repas aux chevaliers français; et, s'appro-

chant de Ribaumont, il lui dit : « Vous êtes le chevalier au monde que je visse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis. Adonc print le roi son chapelet qu'il portoit sur son chef (qui étoit bon et riche), et le mit sur le chef de monseigneur Eustache, et dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée. Je sais que vous êtes gay et amoureux, et que volontiers vous trouverez entre dames et damoiselles, si dites partout où vous irez que je le vous ai donné. Si vous quitte votre prison, et vous en pouvez partir demain s'il vous plaist (1). »

Jeanne d'Arc ranima l'esprit de la chevalerie en France; on prétend que son bras étoit armé de la fameuse *joyeuse* de Charlemagne, qu'elle avoit retrouvée dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, en Touraine.

Si donc nous fûmes quelquefois abandonnés de la fortune, le courage ne nous manqua jamais. Henri IV, à la bataille d'Ivry, crioit à ses gens qui plioient : « Tournez la tête, si ce n'est pour combattre, du moins

(1) Froissard.

pour me voir mourir. » Nos guerriers ont toujours pu dire dans leur défaite, ce mot qui fut inspiré par le génie de la nation, au dernier chevalier français à Pavie : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

. . . .

N'est-ce pas encore sous la loi évangélique que s'est formé ce gouvernement, dont l'excellence paroissoit telle au plus grave des historiens (1), qu'il le croyoit impraticable pour les hommes ? « Dans toutes les nations, dit Tacite, c'est le peuple, ou les nobles, ou un seul qui gouvernent ; une forme de gouvernement qui se composeroit à la fois des trois autres, est une brillante chimère, etc. (2) »

Tacite ne pouvoit pas deviner que cette espèce de miracle s'accompliroit un jour chez des sauvages dont il nous a laissé l'histoire (3). Les passions, sous le polythéisme, auroient bientôt renversé un gouvernement

(1) Il faut se souvenir que ceci étoit écrit sous Buonaparte. L'auteur semble annoncer ici la Charte de Louis XVIII. Ses opinions constitutionnelles, comme on le voit, datent de loin.

(2) Tac. *Annal.* lib. IV, 33.

(3) *In vit. Agric.*

qui ne se conserve que par la justesse des contre-poids. Le phénomène de son existence étoit réservé à une religion qui, en maintenant l'équilibre moral le plus parfait, permet d'établir la plus parfaite balance politique.

Montesquieu a vu le principe du gouvernement anglais dans les forêts de la Germanie : il étoit peut-être plus simple de le découvrir dans la division des trois ordres; division connue de toutes les grandes monarchies de l'Europe moderne. L'Angleterre a commencé, comme la France et l'Espagne, par ses états-généraux : l'Espagne passa à une monarchie absolue, la France à une monarchie tempérée, et l'Angleterre à une monarchie mixte. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les *cortès* de la première jouissoient de plusieurs priviléges que n'avoient pas les *états-généraux* de la seconde et les *parlemens* de la troisième, et que le peuple le plus libre est tombé sous le gouvernement le plus absolu. D'une autre part, les Anglais, qui étoient presque réduits en servitude, se rapprochèrent de l'indépendance, et les Français, qui n'étoient ni très-libres, ni très-asservis, demeurèrent à peu près au même point.

EXTRAITS

DE L'ITINÉRAIRE

DE PARIS A JÉRUSALEM.

On ne voit plus dans la patric d'Ulysse, ni la forêt du mont Nérée, ni les treize poiriers de Laërte : ceux-ci ont disparu, ainsi que ces deux poiriers, plus vénérables encore, que Henri IV donna pour ralliement à son armée, lorsqu'il combattit à Ivry.

. . . .

Ici commençoit pour moi une antiquité qui formoit le passage entre l'antiquité grecque que je quittois, et l'antiquité hébraïque dont j'allois chercher les souvenirs. Les monumens des chevaliers de Rhodes ranimèrent ma curiosité un peu fatiguée des ruines de Sparte et d'Athènes. Des lois sages sur le

commerce (1), quelques vers de Pindare sur l'épouse du Soleil et la fille de Vénus, des poëtes comiques, des peintres, des monumens plus grands que beaux, voilà, je crois, tout ce que rappelle au voyageur la Rhodes antique.

. . . .

Je parcourois une longue rue appelée encore la rue des Chevaliers. Elle est bordée de maisons gothiques ; les murs de ces maisons sont parsemés de devises gauloises et des armoiries de nos familles historiques. Je remarquai les Lis de France couronnés, et aussi frais que s'ils sortoient de la main du sculpteur. Les Turcs, qui ont mutilé partout les monumens de la Grèce, ont épargné ceux de la chevalerie : l'honneur chrétien a étonné la bravoure infidèle ; et les Saladin ont respecté les Couci.

Au bout de la rue des Chevaliers, on trouve trois arceaux gothiques qui conduisent au palais du grand-maître. Ce palais sert aujourd'hui de prison. Un couvent à demi rui-

(1) On peut consulter Leunclavius, dans son Traité du Droit maritime des Grecs et des Romains. La belle ordonnance de Louis XIV, sur la marine, conserve plusieurs dispositions des lois rhodiennes.

né, et desservi par deux moines, est tout ce qui rappelle à Rhodes cette Religion qui y fit tant de miracles. Les Pères me conduisirent à leur chapelle. On y voit une Vierge gothique, peinte sur bois; elle tient son Enfant dans ses bras: les armes du grand-maître d'Aubusson sont gravées au bas du tableau. Cette antiquité curieuse fut découverte, il y a quelques années, par un esclave qui cultivoit le jardin du couvent. Il y a dans la chapelle un second autel dédié à saint Louis, dont on retrouve l'image dans tout l'Orient, et dont j'ai vu le lit de mort à Carthage. Je laissai quelques aumônes à cet autel, en priant les Pères de dire une messe pour mon bon voyage, comme si j'avois prévu les dangers que je courrois sur les côtes de Rhodes à mon retour d'Egypte.

. . . .

Ce fut à Jafa, que la reine, femme de saint Louis, accoucha d'une fille nommée Blanche, et saint Louis reçut, dans la même ville, la nouvelle de la mort de sa mère. Il se jeta à genoux et s'écria: « Je vous rends grâce, mon
» Dieu! de ce que vous m'avez prêté madame
» ma chère mère tant qu'il a plu à votre
» volonté; et de ce que maintenant, selon

» votre bon plaisir, vous l'avez retirée à vous.
» Il est vrai que je l'aimois sur toutes les
» créatures du monde, et elle le méritoit;
» mais puisque vous me l'avez ôtée, votre
» nom soit béni éternellement. »

. . . .

Je ne sortis point de l'enceinte sacrée sans m'arrêter aux monumens de Godefroy et de Baudouin : ils font face à la porte de l'église, et sont appuyés contre le mur du chœur. Je saluai les cendres de ces rois chevaliers qui méritèrent de reposer près du grand Sépulcre qu'il avoient délivré. Ces cendres sont des cendres françaises et les seules qui soient ensevelies à l'ombre du Tombeau de Jésus-Christ. Quel titre d'honneur pour ma patrie!

. . . .

Il est certain que les Mameluks Baharites, après avoir trempé leurs mains dans le sang de leur maître, eurent un moment la pensée de briser les fers de saint Louis, et de faire de leur prisonnier leur soudan : tant ils avoient été frappés de ses vertus! Saint Louis dit au sire de Joinville qu'il eût accepté cette couronne si les infidèles la lui avoient décernée. Rien peut-être ne fait mieux connoître ce prince qui n'avoit pas moins de grandeur

d'âme que de piété, et en qui la Religion n'excluoit point les pensées royales.

. . . .

Les monumens de Godefroy et de Baudouin sont deux cercueils de pierre, portés sur quatre petits piliers. Les épitaphes qu'on a lues dans la description de Deshayes sont écrites sur ces cercueils en lettres gothiques. Tout cela en soi-même est fort peu de chose; cependant je fut très-frappé par l'aspect de ces tombeaux, en entrant au Saint-Sépulcre: leurs formes étrangères sur un sol étranger, m'annoncèrent d'autres hommes, d'autres mœurs, d'autres pays; je me crus transporté dans un de nos vieux monastères: j'étois comme l'Othaïtien quand il reconnut en France un arbre de sa patrie. Je contemplai avec vénération ces mausolées gothiques qui renfermoient des chevaliers français, des pèlerins devenus rois, des héros de la *Jérusalem délivrée;* je me rappelai les paroles que le Tasse met dans la bouche de Godefroy:

Chi sia di noi, ch' esser sepulto schivi,
Ove'i membri di Dio fur già sepulti?

. . . .

Les Pères ne connoissoient pas la valeur

de ce catalogue évangélique; ils ne croyoient pas qu'il pût m'intéresser; ils n'y voyoient rien de curieux: souffrir leur est si naturel, qu'ils s'étonnoient de mon étonnement. J'avoue que mon admiration pour tant de malheurs si courageusement supportés, étoit grande et sincère; mais combien aussi j'étois touché en retrouvant sans cesse cette formule: *Copie d'un firman obtenu à la sollicitation de M. l'ambassadeur de France*, etc.! Honneur à un pays qui, du sein de l'Europe, veille jusqu'au fond de l'Asie à la défense du misérable, et protège le foible contre le fort! Jamais ma patrie ne m'a semblé plus belle et plus glorieuse, que lorsque j'ai retrouvé les actes de sa bienfaisance, cachés à Jérusalem dans le registre où sont inscrites les souffrances ignorées et les iniquités inconnues de l'opprimé et de l'oppresseur.

. . . .

Ce fut alors que j'eus une première vue de ce magnifique Delta, où il ne manque qu'un gouvernement libre et un peuple heureux. Mais il n'est point de beaux pays sans l'indépendance; le ciel le plus serein est odieux si l'on est enchaîné sur la terre. Je ne trouvois dignes de ces plaines magnifiques que

les souvenirs de la gloire de ma patrie: je voyois les restes des monumens (1) d'une civilisation nouvelle, apportée par le Génie de la France sur les bords du Nil: je songeois en même temps que les lances de nos chevaliers et les baïonnettes de nos soldats avoient renvoyé deux fois la lumière d'un si brillant soleil; avec cette différence que les chevaliers, malheureux à la journée de Massoure, furent vengés par les soldats à la bataille des Pyramides.

. . . .

Environné des plus grands et des plus touchans souvenirs, je pensois à Didon, à Sophonisbe, à la noble épouse d'Asdrubal: je contemplois les vastes plaines où sont ensevelies les légions d'Annibal, de Scipion et de César; mes yeux vouloient reconnoître l'emplacement d'Utique: hélas, les débris des palais de Tibère existent encore à Caprée, et l'on cherche en vain à Utique la place de la maison de Caton! Enfin les terribles Vandales, les légers Maures passoient tour à tour devant ma mémoire, qui m'offroit

(1) On voit encore en Egypte plusieurs fabriques élevées par les Français.

pour dernier tableau saint Louis expirant sur les ruines de Carthage. Que le récit de la mort de ce prince termine cet Itinéraire: heureux de rentrer, pour ainsi dire, dans ma patrie, par un antique monument de ses vertus, et de finir au tombeau du roi de sainte mémoire ce long pèlerinage aux tombeaux des grands hommes!

Lorsque saint Louis entreprit son second voyage d'outre-mer, il n'étoit plus jeune. Sa santé affoiblie ne lui permettoit ni de rester long-temps à cheval, ni de soutenir le poids d'une armure; mais Louis n'avoit rien perdu de la vigueur de l'âme Il assemble à Paris les grands du royaume; il leur fait la peinture des malheurs de la Palestine, et leur déclare qu'il est résolu d'aller au secours de ses frères les chrétiens. En même temps il reçoit la croix des mains du légat, et la donne à ses trois fils aînés.

Une foule de seigneurs se croisent avec lui: les rois de l'Europe se préparent à prendre la bannière, Charles de Sicile, Edouard d'Angleterre, Gaston de Béarn, les rois de Navarre et d'Aragon. Les femmes montrèrent le même zèle: la dame de Poitiers, la comtesse de Bretagne, Iolande de Bourgogne, Jeanne

de Toulouse, Isabelle de France, Amicie de Courtenay, quittèrent la quenouille que filoient alors les reines, et suivirent leurs maris outre-mer.

Saint Lonis fit son testament : il laissa à Agnès, la plus jeune de ses filles, dix mille francs pour se marier, et quatre mille francs à la reine Marguerite; il nomma ensuite deux régens du royaume, Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon, sire de Nesle : après quoi il alla prendre l'oriflamme.

Cette bannière que l'on commence à voir paroître dans nos armées, sous le règne de Louis le Gros, étoit un étendard de soie attaché au bout d'une lance : il étoit *d'un vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues, et avoit autour des houppes de soie verte.* On le déposoit en temps de paix sur l'autel de l'abbaye de Saint-Denis, parmi les tombeaux des rois, comme pour avertir que de race en race les Français étoient fidèles à Dieu, au prince et à l'honneur. Saint Louis prit cette bannière des mains de l'abbé, selon l'usage. Il reçut en même temps l'escarcelle (1) et le bourdon (2) du pèlerin, que l'on appeloit

(1) Une ceinture.
(2) Un bâton.

alors *la consolation et la marque du voyage* (1) : coutume si ancienne dans la monarchie, que Charlemagne fut enterré avec l'escarcelle d'or qu'il avoit habitude de porter lorsqu'il alloit en Italie.

Louis pria au tombeau des martyrs, et mit son royaume sous la protection du patron de la France. Le lendemain de cette cérémonie il se rendit pieds nus avec ses fils, du Palais de Justice à l'église de Notre-Dame. Le soir du même jour, il partit pour Vincennes où il fit ses adieux à la reine Marguerite, *gentille*, *bonne reine*, *pleine de grand simplece*, dit Robert de Sainceriaux, ensuite il quitta pour jamais ces vieux chênes, vénérables témoins de sa justice et de sa vertu.

« Mainte fois ai vû que le saint homme roi » s'alloit ébattre au bois de Vincennes et s'as- » seyoit au pied d'un chêne et nous faisoit » seoir auprès de lui, et tous ceux qui avoient » affaire à lui venoient lui parler sans qu'au- » cun huissier leur donnât empêchement... » Aussi plusieurs fois ai vû qu'au temps d'été » le bon roi venoit au jardin de Paris, vêtu » d'une cotte de camelot, d'un surcot de

(1) *Solatia et indicia itineris.*

» tiretaine sans manche et d'un mantel par
» dessus de sandal noir, et fesoit là étendre
» des tapis pour nous asseoir après de lui,
» et là fesoit dépêcher son peuple diligem-
» ment comme au bois de Vincennes (1). »

Saint Louis s'embarqua à Aigues-Mortes, le mardi 1er juillet 1270. Trois avis avoient été ouverts dans le conseil du roi avant de mettre à la voile: d'aborder à Saint-Jean-d'Acre, d'attaquer l'Egypte, de faire une descente à Tunis. Malheureusement saint Louis se rangea au dernier avis, par une raison qui sembloit assez décisive.

Tunis étoit alors sous la domination d'un prince que Geofroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis nomment Omar-el-Muley-Moztanca. Les historiens du temps ne disent point pourquoi ce prince feignit de vouloir embrasser la religion des chrétiens; mais il est assez probable qu'apprenant l'armement des croisés, et ne sachant où tomberoit l'orage, il crut le détourner en envoyant des ambassadeurs en France, et flattant le saint roi d'une conversion à laquelle il ne pensoit point. Cette tromperie de l'infidèle fut

(1) Sire de Joinville.

précisément ce qui attira sur lui la tempête qu'il prétendoit conjurer. Louis pensa qu'il suffiroit de donner à Omar une occasion de déclarer ses desseins, et qu'alors une grande partie de l'Afrique se feroit chrétienne, à l'exemple de son prince.

Une raison politique se joignit à ce motif religieux: les Tunisiens infestoient les mers; ils enlevoient les secours que l'on faisoit passer aux princes chrétiens de la Palestine; ils fournissoient des chevaux, des armes et des soldats aux soudans d'Egypte; ils étoient le centre des liaisons que Bondoc-Dari entretenoit avec les Maures de Maroc et de l'Espagne. Il importoit donc de détruire ce repaire de brigands, pour rendre plus faciles les expéditions en Terre-Sainte.

Saint Louis entra dans la baie de Tunis au mois de juillet 1270. En ce temps-là un prince maure avoit entrepris de rebâtir Carthage: plusieurs maisons nouvelles s'élevoient déjà au milieu des ruines, et l'on voyoit un château sur la colline de Byrsa. Les croisés furent frappés de la beauté du pays couvert de bois d'oliviers. Omar ne vint point audevant des Français; il les menaça au contraire de faire égorger tous les chrétiens de

ses Etats, si l'on tentoit le débarquement. Ces menaces n'empêchèrent point l'armée de descendre ; elle campa dans l'isthme de Carthage, et l'aumônier d'un roi de France prit possession de la patrie d'Annibal, en ces mots : *Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Louis, roi de France, son sergent.* Ce même lieu avoit entendu parler le Gétule, le Tyrien, le Latin, le Vandale, le Grec et l'Arabe, et toujours les mêmes passions dans des langues diverses.

Saint Louis résolut de prendre Carthage avant d'assiéger Tunis qui étoit alors une ville riche, commerçante et fortifiée. Il chassa les Sarrasins d'une tour qui défendoit les Citernes : le château fut emporté d'assaut, et la nouvelle cité suivit le sort de la forteresse. Les princesses qui accompagnoient leurs maris débarquèrent au port ; et, par une de ces révolutions que les siècles amènent, les grandes dames de France s'établirent dans les ruines des palais de Didon.

Mais la prospérité sembloit abandonner saint Louis, dès qu'il avoit passé les mers ; comme s'il eût toujours été destiné à donner aux infidèles l'exemple de l'héroïsme dans le malheur. Il ne pouvoit attaquer Tunis avant

d'avoir reçu les secours que devoit lui amener son frère, le roi de Sicile. Obligée de se retrancher dans l'isthme, l'armée fut attaquée d'une maladie contagieuse, qui en peu de jours, emporta la moitié des soldats. Le soleil de l'Afrique dévoroit des hommes accoutumés à vivre sous un ciel plus doux. Afin d'augmenter la misère des croisés, les Maures élevoient un sable brûlant avec des machines: livrant au souffle du midi cette arène embrasée, ils imitoient pour les chrétiens les effets du Kansim ou du terrible vent du désert: ingénieuse et épouvantable invention, digne des solitudes qui en firent naître l'idée, et qui montre à quel point l'homme peut porter le génie de la destruction! Des combats continuels achevoient d'épuiser les forces de l'armée: les vivans ne suffisoient pas à enterrer les morts; on jetoit les cadavres dans les fossés du camp, qui en furent bientôt comblés.

Déjà les comtes de Nemours, de Montmorency et de Vendôme n'étoient plus; le roi avoit vu mourir dans ses bras son fils chéri le comte de Nevers. Il se sentit lui-même frappé. Il s'aperçut dès le premier moment que le coup étoit mortel; que ce coup abat-

troit facilement un corps usé par les fatigues de la guerre, par les soucis du trône, et par ces veilles religieuses et royales que Louis consacroit à son Dieu et à son peuple. Il tâcha néanmoins de dissimuler son mal, et de cacher la douleur qu'il ressentoit de la perte de son fils. On le voyoit, la mort sur le front, visiter les hôpitaux, comme un de ces Pères de la Merci, consacrés dans les mêmes lieux à la rédemption des captifs et au salut des pestiférés. Des œuvres du saint il passoit aux devoirs du roi, veilloit à la sûreté du camp, montroit à l'ennemi un visage intrépide, ou, assis devant sa tente, rendoit la justice à ses sujets, comme sous le chêne de Vincennes.

Philippe, fils aîné et successeur de Louis, ne quittoit point son père qu'il voyoit près de descendre au tombeau. Le roi fut enfin obligé de garder sa tente : alors, ne pouvant plus être lui-même utile à ses peuples, il tâcha de leur assurer le bonheur dans l'avenir, en adressant à Philippe cette Instruction qu'aucun Français ne lira jamais sans verser des larmes. Il l'écrivit sur son lit de mort. Ducange parle d'un manuscrit qui paroît avoir été l'original de cette Instruction : l'écriture

en étoit grande, mais altérée ; elle annonçoit la défaillance de la main qui avoit tracé l'expression d'une âme si forte.

« Beau fils, la première chose que je t'en-
» seigne et commande à garder, si est que
» de tout ton cœur tu aimes Dieu. Car sans
» ce, nul homme ne peut être sauvé. Et garde
» bien de faire chose qui lui déplaise. Car tu
» devrois plutôt désirer à souffrir toutes ma-
» nières de tourmens, que de pécher mor-
» tellement.

» Si Dieu t'envoie adversité, reçois-la bé-
» nignement, et lui en rends grâce : et pense
» que tu l'as bien desservi, et que le tout te
» tournera à ton preu. S'il te donne pros-
» périté, si l'en remercie très-humblement,
» et garde que pour ce tu n'en sois pas pire
» par orgueil, ne autrement. Car on ne doit
» pas guerroyer Dieu de ses dons.

» Prends-toi bien garde que tu aies en ta
» compagnie prudes gens et loyaux, qui ne
» soient point pleins de convoitises, soit
» gens d'église, de religion, séculiers ou
» autres. Fuis la compagnie des mauvais, et
» t'efforce d'écouter les paroles de Dieu, et
» les retiens en ton cœur.

» Aussi fais droiture et justice à chacun,

» tant aux pauvres comme aux riches. Et à
» tes serviteurs sois loyal, libéral, et roide
» de paroles, à ce qu'ils te craignent et aiment
» comme leur maître. Et si aucune contro-
» versité ou action se meut, enquiers-toi jus-
» qu'à la vérité, soit tant pour toi que contre
» toi. Si tu es averti d'avoir aucune chose
» d'autrui, qui soit certaine, soit par toi ou
» par tes prédécesseurs, fais-la rendre in-
» continent.

» Regarde en toute diligence comment les
» gens et sujets vivent en paix et en droiture
» dessous toi, par espécial ès bonnes villes et
» cités, et ailleurs. Maintiens tes franchises
» et libertés, esquelles tes anciens les ont
» maintenues et gardées, et les tiens en faveur
» et amour.

» Garde-toi d'émouvoir guerre contre
» hommes chrétiens sans grand conseil, et
» qu'autrement tu n'y puisses obvier. Si
» guerre et débats y a entre tes sujets, apaise-
» les au plus tôt que tu pourras.

» Prends garde souvent à tes baillifs, pré-
» vôts, et autres officiers, et t'enquiers de
» leur gouvernement, afin que si chose y
» a en eux à reprendre, que tu le fasses.

» Et te supplie, mon enfant, que en ma

» fin, tu aies de moi souvenance, et de ma
» pauvre âme ; et me secours par messes,
» oraisons, prières, aumônes et bienfaits,
» par tout ton royaume. Et m'octroie par-
» tage et portion en tous tes bienfaits, que
» tu feras.

» Et je te donne toute bénédiction que
» jamais père peut donner à enfant, priant
» à toute la Trinité du Paradis, le Père, le
» Fils et le Saint-Esprit, qu'il te garde, et
» deffende de tous maux ; à ce que nous
» puissions une fois, après cette mortelle
» vie, être devant Dieu ensemble, et lui
» rendre grâce et louange sans fin. »

Tout homme près de mourir, détrompé sur les choses du monde, peut adresser de sages instructions à ses enfans ; mais quand ces instructions sont appuyées de l'exemple de toute une vie d'innocence ; quand elles sortent de la bouche d'un grand prince, d'un guerrier intrépide, et du cœur le plus simple qui fût jamais ; quand elles sont les dernières expressions d'une âme divine qui rentre aux éternelles demeures, alors heureux le peuple qui peut se glorifier en disant : « L'homme » qui a écrit ces instructions étoit le roi de » mes pères ! »

La maladie faisant des progrès, Louis demanda l'extrême-onction. Il répondit aux prières des agonisans avec une voix aussi ferme que s'il eût donné des ordres sur un champ de bataille. Il se mit à genoux au pied de son lit pour recevoir le Saint Viatique, et on fut obligé de soutenir par les bras ce nouveau saint Jérôme, dans cette dernière communion. Depuis ce moment il mit fin aux pensées de la terre, et se crut acquitté envers ses peuples. Eh, quel monarque avoit jamais mieux rempli ses devoirs! Sa charité s'étendit alors à tous les hommes: il pria pour les infidèles qui firent à la fois la gloire et le malheur de sa vie ; il invoqua les saints patrons de la France, de cette France si chère à son âme royale. Le lundi matin, 25 août, sentant que son heure approchoit, il se fit coucher sur un lit de cendres, où il demeura étendu les bras croisés sur la poitrine, et les yeux levés vers le ciel.

On n'a vu qu'une fois, et l'on ne reverra jamais un pareil spectacle: la flotte du roi de Sicile se montroit à l'horizon ; la campagne et les collines étoient couvertes de l'armée des Maures. Au milieu des débris de Carthage le camp des chrétiens offroit l'image de la

plus affreuse douleur: aucun bruit ne s'y faisoit entendre; les soldats moribonds sortoient des hôpitaux, et se traînoient à travers les ruines, pour s'approcher de leur roi expirant. Louis étoit entouré de sa famille en larmes, des princes consternés, des princesses défaillantes. Les députés de l'empereur de Constantinople se trouvèrent présens à cette scène : ils purent raconter à la Grèce la merveille d'un trépas que Socrate auroit admiré. Du lit de cendres où saint Louis rendoit le dernier soupir, on découvroit le rivage d'Utique : chacun pouvoit faire la comparaison de la mort du philosophe stoïcien et du philosophe chrétien. Plus heureux que Caton, saint Louis ne fut point obligé de lire un traité de l'immortalité de l'âme, pour se convaincre de l'existence d'une vie future : il en trouvoit la preuve invincible dans sa religion, ses vertus et ses malheurs. Enfin, vers les trois heures de l'après-midi, le roi, jetant un grand soupir, prononça distinctement ces paroles : « Seigneur, j'entrerai dans votre » maison, et je vous adorerai dans votre saint » Temple; » et son âme s'envola dans le saint Temple qu'il étoit digne d'habiter.

On entend alors retentir la trompette des

croisés de Sicile : leur flotte arrive pleine de joie et chargée d'inutiles secours. On ne répond point à leur signal. Charles d'Anjou s'étonne et commence à craindre quelque malheur. Il aborde au rivage, il voit des sentinelles la pique renversée, exprimant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abattement de leur visage. Il vole à la tente du roi son frère : il le trouve étendu mort sur la cendre. Il se jette sur les reliques sacrées, les arrose de ses larmes, baise avec respect les pieds du saint ; et donne des marques de tendresse et de regrets qu'on n'auroit point attendues d'une âme si hautaine. Le visage de Louis avoit encore toutes les couleurs de la vie, et ses lèvres mêmes étoient vermeilles.

Charles obtint les entrailles de son frère, qu'il fit déposer à Montréal près de Salerne. Le cœur et les ossemens du prince furent destinés à l'abbaye de Saint-Denis ; mais les soldats ne voulurent point laisser partir avant eux ces restes chéris, disant que les cendres de leur souverain étoient le salut de l'armée. Il plut à Dieu d'attacher au tombeau du grand homme une vertu qui se manifesta par des miracles. La France qui ne se pouvoit con-

soler d'avoir perdu sur la terre un tel monarque le déclara son protecteur dans le ciel: Louis placé au rang des saints devint ainsi pour la patrie une espèce de roi éternel. On s'empressa de lui élever des églises et des chapelles plus magnifiques que les simples palais où il avoit passé sa vie. Les vieux chevaliers qui l'accompagnèrent à sa première Croisade, furent les premiers à reconnoître la nouvelle puissance de leur chef : « Et j'ai » fait faire, dit le sire de Joinville, un autel » en l'honneur de Dieu et de monseigneur » saint Loys. »

La mort de Louis, si touchante, si vertueuse, si tranquille, par où se termine l'histoire de Carthage, semble être un sacrifice de paix offert en expiation des fureurs, des passions et des crimes dont cette ville infortunée fut si long-temps le théâtre. Je n'ai plus rien à dire aux lecteurs ; il est temps qu'ils rentrent avec moi dans notre commune patrie.

EXTRAITS

DU

MERCURE DE FRANCE,

MARS 1806,

SUR LES MÉMOIRES DE LOUIS XIV.

PLEINS d'un juste respect pour la mémoire de Louis XIV, nous avons parcouru avec inquiétude les écrits de ce grand monarque. Il eût été cruel de perdre encore une admiration. C'est avec un plaisir extrême que nous avons retrouvé le Louis XIV tel qu'il est parvenu à la postérité, tel que l'a peint Mme de Motteville : « Son grand sens et ses » bonnes intentions, dit-elle, firent con- » noître les semences d'une science univer- » selle, qui avoient été cachées à ceux qui » ne le voyoient pas dans le particulier; car » il parut tout d'un coup politique dans les

» affaires d'Etat, théologien dans celles de
» l'Eglise, exact en celles de finance; par-
» lant juste, prenant toujours le bon parti
» dans les conseils, sensible aux intérêts des
» particuliers; mais ennemi de l'intrigue et
» de la flatterie, et sévère envers les grands
» de son royaume qu'il soupçonnoit avoir
» envie de le gouverner. Il étoit aimable de
» sa personne, honnête et de facile accès à
» tout le monde; mais avec un air grand
» et sérieux qui imprimoit le respect et la
» crainte dans le public. »

Et telles sont précisément les qualités que l'on trouve et le caractère que l'on sent dans le Recueil des pensées de ce prince.

. . . .

C'est un fait attesté par tous les écrivains, que Louis XIV s'exprimoit avec une noblesse particulière : « Il parloit peu et bien, dit
» Mme de Motteville; ses paroles avoient une
» grande force pour inspirer dans les cœurs
» et l'amour et la crainte, selon qu'elles
» étoient douces ou sévères. — Il s'expri-
» moit toujours noblement et avec préci-
» sion, dit Voltaire. » Il auroit même excellé dans les grâces du langage, s'il avoit voulu en faire une étude. Mouschenay ra-

conte qu'il lisoit un jour l'épître de Boileau sur le passage du Rhin, devant Mmes de Thiange et de Montespan; « il la lut avec des » *tons si enchanteurs*, que Mme de Montes» pan lui arracha l'épître des mains, en s'é» criant qu'il y avoit là quelque chose de » surnaturel, et qu'elle n'avoit jamais rien » entendu de si bien prononcé. »

. . . .

Le morceau suivant, écrit tout entier de la main de Louis XIV, n'est pas un des moins beaux des Mémoires.

« Ce n'est pas seulement dans les impor» tantes négociations que les princes doi» vent prendre garde à ce qu'ils disent, c'est » même dans les discours les plus familiers » et les plus ordinaires. C'est une contrainte » sans doute fâcheuse, mais absolument né» cessaire à ceux de notre condition, de ne » parler de rien à la légère. Il se faut bien gar» der de penser qu'un souverain, parce qu'il a » l'autorité de tout faire, ait aussi la liberté » de tout dire; au contraire, plus il est grand » et respecté, plus il doit être circonspect. Les » choses qui ne seroient rien dans la bouche » d'un particulier, deviennent souvent im» portantes dans celle d'un prince. La moin-

» dre marque de mépris qu'il donne d'un
» particulier, fait au cœur de cet homme
» une plaie incurable. Ce qui peut consoler
» quelqu'un d'une raillerie piquante ou d'une
» parole de mépris que quelqu'autre a dite
» de lui, c'est, ou qu'il se promet de trou-
» ver bientôt occasion de rendre la pareille,
» ou qu'il se persuade que ce qu'on a dit ne
» fera pas d'impression sur l'esprit de ceux
» qui l'ont entendu. Mais celui de qui le
» souverain a parlé, sent son mal d'autant
» plus impatiemment, qu'il n'y voit aucune
» de ces consolations. Car enfin il peut bien
» dire du mal du prince qui en a dit de lui,
» mais il ne sauroit le dire qu'en secret, et
» ne peut pas lui faire savoir ce qu'il en dit,
» qui est la seule douceur de la vengeance.
» Il ne peut pas non plus se persuader que
» ce qui a été dit n'aura pas été approuvé
» ni écouté, parce qu'il sait avec quels ap-
» plaudissemens sont reçus tous les senti-
» mens de ceux qui ont en main l'auto-
» rité. »

La générosité de ces sentimens est aussi touchante qu'admirable. Un monarque qui donnoit de pareilles leçons à son fils avoit sans doute un véritable cœur de roi, et il

étoit digne de commander à un peuple dont le premier bien est l'honneur.

La pièce intitulée *le Métier de Roi*, dans le nouveau Recueil, avoit été citée dans *le Siècle de Louis XIV*. « Elle dépose à la pos-
» térité, dit Voltaire, en faveur de la droi-
» ture et de la magnanimité de son âme. »

. . . .

Voltaire avoit encore cité les Instructions à Philippe V, mais il en avoit retranché les premiers articles. Il est malheureux de rencontrer sans cesse cet homme célèbre dans l'histoire littéraire du dernier siècle, et de l'y voir jouer si souvent un rôle peu digne d'un honnête homme et d'un beau génie. On devinera aisément pourquoi l'historien de Louis XIV avoit omis les premiers articles des Instructions; les voici :

1. Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

2. Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

3. Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir; procurez sa gloire; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire.

4. Déclarez-vous, en toute occasion, pour la vertu contre le vice.

Saint Louis mourant, étendu sur un lit de cendres devant les ruines de Carthage, donna à peu près les mêmes instructions à son fils :

« Beau fils, la première chose que je t'en-
» seigne et commande à garder si est, que
» de tout ton cœur, tu aimes Dieu, et te
» garde bien de faire chose qui lui déplaise.
» Si Dieu t'envoie adversité, reçois-la béni-
» gnement, et lui en rends grâce; s'il te
» donne prospérité, si l'en remercie très-
» humblement : car on ne doit pas guer-
» royer Dieu de ses dons qu'il nous fait. Aie
» le cœur doux et piteux aux pauvres; ne
» boute pas sus trop grans tailles, ni sub-
» sides à ton peuple. Fuis la compagnie des
» mauvais. »

On aime à voir deux de nos plus grands princes, à deux époques si éloignées l'une de l'autre, donner à leurs fils des principes semblables de religion et de justice. Si la langue de Joinville et celle de Racine ne nous avertissoient que quatre cents ans d'intervalle séparent saint Louis de Louis XIV, on

pourroit croire que ces instructions sont du même siècle. Tandis que tout change dans le monde, il est beau que des âmes royales gardent incorruptible le dépôt sacré de la vérité et de la vertu.

Louis XIV, et c'est une des choses les plus attachantes de ses Mémoires, confesse souvent ses fautes et les offre pour leçons à son fils :

« On attaque le cœur d'un prince comme » une place. Le premier soin est de s'emparer de tous les postes par où on y peut » approcher. Une femme adroite s'attache » d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas » dans ses intérêts; elle donne du soupçon » des uns et du dégoût des autres, afin qu'elle » seule et ses amis soient favorablement » écoutés; et si nous ne sommes en garde » contre cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste » du monde.

. . . .

» Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentimens; et tout cela » n'est souvent fondé que sur une aversion » qu'elles auront pour quelqu'un, sur le

» dessein d'en avancer un autre, ou sur » une promesse qu'elles auront faite légè- » rement. »

. . . .

Si nous en croyons Voltaire, la mauvaise éducation de Louis XIV auroit privé ce prince des leçons de l'histoire. Ce défaut de connoissances n'est point du tout sensible dans les Mémoires. Le roi paroît au contraire avoir eu des idées assez étendues sur l'histoire moderne, et même sur celle des Grecs et des Romains. Il raisonne en politique avec une sagacité surprenante; il fait parfaitement sentir, à propos de Charles II, roi d'Angleterre, le vice de ces Etats qui sont gouvernés par des corps délibérans; il parle des désordres de l'anarchie comme un prince qui en avoit été témoin dans sa jeunesse; il savoit fort bien ce qui manquoit à la France, ce qu'elle pouvoit obtenir; quel rang elle devoit occuper parmi les nations : « Etant » persuadé, dit-il, que l'infanterie française » n'avoit pas été jusqu'à présent fort bonne, » je voulus chercher les moyens de la rendre » meilleure. » Il ajoute ailleurs : « Pourvu » qu'un prince ait des sujets, il doit avoir » des soldats; et quiconque, ayant un Etat

» bien peuplé, manque d'avoir de bonnes » troupes, ne se doit plaindre que de sa » paresse et de son peu d'application. » On sait en effet que c'est Louis XIV qui a créé notre armée, et environné la France de cette ceinture de places fortes, qui la rend inexpugnable. On voit enfin qu'il regrettoit les temps où ses sujets étoient maîtres du monde.

« Lorsque le titre d'empereur fut mis dans » notre maison, dit-il, elle possédoit à la » fois la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, » l'Italie, et la meilleure partie de l'Espagne, » qu'elle avoit distribuée entre divers parti- » culiers, avec réserve de la souveraineté. » Les sanglantes défaites de plusieurs peu- » ples venus du Nord et du Midi avoient » porté si loin la terreur de nos armes, que » toute la terre trembloit au seul bruit du » nom français et de la grandeur impériale. »

Ces passages prouvent que Louis XIV connoissoit la France, et qu'il en avoit médité l'histoire.

. . . .

Les Mémoires de Louis XIV augmenteront sa renommée : ils ne dévoilent aucune bassesse, ils ne révèlent aucun de ces honteux secrets que le cœur humain cache trop

souvent dans ses abîmes. Vu de plus près et dans l'intimité de la vie, Louis XIV ne cesse point d'être Louis le Grand; on est charmé qu'un si *beau buste* n'ait point une *tête vide*, et que l'âme réponde à la noblesse des dehors. « C'est un prince, disoit Boileau, qui » ne parle jamais sans avoir pensé. Il cons- » truit admirablement tout ce qu'il dit; ses » moindres reparties sentent le souverain; » et quand il est dans son domestique, il » semble recevoir la loi plutôt que de la » donner. » Eloge que les Mémoires confirment de tous points. On connoît cette foule de mots où brille la magnanimité de Louis XIV. Le prince de Condé lui disoit un jour qu'on avoit trouvé une image d'Henri IV attachée à un poteau et traversée d'un poignard avec une inscription odieuse pour le prince régnant. « Je m'en console, dit le mo- » narque : on n'en a pas fait autant contre » les rois fainéans. » On prétend que dans les derniers temps de sa vie il trouva sous son couvert, en se mettant à table, un billet à peu près conçu ainsi : « Le roi est debout » à la place des Victoires, à cheval à la place » Vendôme; quand sera-t-il couché à Saint- » Denis! » Louis prit le billet, et, le jetant

par-dessus sa tête, répondit à haute voix : « Quand il plaira à Dieu. » Prêt à rendre le dernier soupir, il fit appeler les seigneurs de sa cour : « Messieurs, dit-il, je vous de-» mande pardon des mauvais exemples que » je vous ai donnés ; je vous fais mes remer-» cîmens de l'amitié que vous m'avez tou-» jours marquée. Je vous demande pour » mon petit-fils la même fidélité.... Je sens » que je m'attendris et que je vous attendris » aussi. Adieu, Messieurs, souvenez-vous » quelquefois de moi. » Il dit à son médecin qui pleuroit : « M'avez-vous cru immortel ? » Mme de La Fayette a écrit de ce prince qu'on le trouvera sans doute « un des plus grands » rois, et des plus *honnêtes hommes de son* » *royaume.* » Cela n'empêche pas qu'à ses funérailles le peuple ne chantât des *Te Deum*, et n'insultât au cercueil : *Numquid cognoscentur mirabilia tua, et justitia tua in terrâ oblivionis ?*

Que nous reste-t-il à ajouter à la louange d'un prince qui a civilisé l'Europe, et jeté tant d'éclat sur la France ?

JUILLET 1807.

SUR LE VOYAGE PITTORESQUE ET HISTORIQUE DE M. DE LABORDE.

Il y a des genres de littérature qui semblent appartenir à certaines époques de la société : ainsi la poésie convient plus particulièrement à l'enfance des peuples, et l'histoire à leur vieillesse. La simplicité des mœurs pastorales ou la grandeur des mœurs héroïques veulent être chantées sur la lyre d'Homère ; la raison et la corruption des nations civilisées demandent le pinceau de Thucydide. Cependant la Muse a souvent retracé les crimes des hommes ; mais il y a quelque chose de si beau dans le langage du poëte, que les crimes même en paroissent embellis : l'historien seul peut les peindre sans en affoiblir l'horreur. Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paroît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère ; Tacite est

déjà né dans l'Empire ; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde. Bientôt toutes les fausses vertus seront démasquées par l'auteur des Annales; bientôt il ne fera voir dans le tyran déifié que l'histrion, l'incendiaire et le parricide : semblable à ces premiers chrétiens d'Egypte, qui, au péril de leurs jours, pénétroient dans les temples de l'idolâtrie, saisissoient au fond d'un sanctuaire ténébreux la Divinité que le Crime offroit à l'encens de la Peur, et traînoient à la lumière du soleil, au lieu d'un Dieu, quelque monstre horrible.

Mais si le rôle de l'historien est beau, il est souvent dangereux ! Il ne suffit pas toujours, pour peindre les actions des hommes, de se sentir une âme élevée, une imagination forte, un esprit fin et juste, un cœur compatissant et sincère, il faut encore trouver en soi un caractère intrépide; il faut être préparé à tous les malheurs, et avoir fait d'avance le sacrifice de son repos et de sa vie.

. . . .

M. de Laborde ne sera point obligé, dans

le cours de son bel ouvrage, de tracer des tableaux aussi affligeans. Dès les premiers pas, il s'arrête à d'aimables, à de nobles souvenirs. Ce sont les pommes d'or des Hespérides, c'est cette Bétique chantée par Homère, et embellie par Fénélon. « Le fleuve Bétis » coule dans un pays fertile, et sous un ciel » doux, qui est toujours serein.... Ce pays » semble avoir conservé les délices de l'âge » d'or (1), etc.... » Paroît ensuite cet Annibal, dont la puissante haine franchit les Pyrénées et les Alpes, et ne fut point assouvie dans le sang des milliers de Romains massacrés à Cannes et à Trasymène. Scipion commença en Espagne cette noble carrière dont le terme et la récompense devoient être l'exil, et la mort dans l'exil. Sertorius lutta dans les champs ibériens contre l'oppresseur du monde et de sa patrie. Il vouloit marcher à Sylla, et

......Au bord du Tibre, une pique à la main,
Lui demander raison pour le peuple romain.

Il succomba dans son entreprise; mais il est probable qu'il n'avoit point compté sur le

(1) Télémaque.

succès. Il ne consulta que son devoir et la sainteté de la cause qu'il restoit seul à défendre. Il y a des autels, comme celui de l'honneur, qui bien qu'abandonnés réclament encore des sacrifices : le Dieu n'est pas anéanti, parce que le temple est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à la tenter. Les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom prononcé dans la postérité va faire battre un cœur généreux deux mille ans après notre vie ?

. . . .

La troisième époque du Voyage Pittoresque d'Espagne renfermera les monumens gothiques. Ils n'ont pas la pureté de style et les proportions admirables de l'architecture grecque et toscane, mais leurs rapports avec nos mœurs leur donnent un intérêt plus touchant. Nous nous rappellerons toujours avec quel plaisir, en descendant dans l'île de Rhodes, nous trouvâmes une petite France au milieu de la Grèce :

Procedo, et parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, etc.

Quand on a été assez heureux pour recevoir le jour dans le pays de Bayard et de Turenne, pourroit-on être indifférent à la moindre des circonstances qui en rappelle le souvenir ? Nous nous trouvions à Béthléem, prêts à partir pour la mer Morte, lorsqu'on nous dit qu'il y avoit un Père français dans le couvent. Nous désirâmes le voir. On nous présenta un homme d'environ quarante-cinq ans, d'une figure tranquille et sérieuse. Ses premiers accens nous firent tressaillir; car nous n'avons jamais entendu, chez l'étranger, le son d'une voix française, sans une vive émotion; nous sommes toujours prêts à nous écrier comme Philoctète :

Ω φιλτάτον φώνημα φεῦ τὸ καὶ λαβὼν
Προσφθέγμα τοιῦδ' ἄνδρος ἐν χρόνῳ μάκρῳ.

Après un si long temps....................
Oh ! que cette parole à mon oreille est chère !

Nous fîmes quelques questions à ce religieux. Il nous dit qu'il s'appeloit le Père Clément, qu'il étoit des environs de Mayenne; que se trouvant dans un monastère en Bretagne, il avoit été déporté en Espagne avec

une centaine de prêtres comme lui; qu'ayant reçu d'abord l'hospitalité dans un couvent de son ordre, ses supérieurs l'avoient ensuite envoyé missionnaire en Terre-Sainte. Nous lui demandâmes s'il n'avoit point d'envie de revoir sa patrie, et s'il vouloit écrire à sa famille; il nous répondit avec un sourire amer : « Qui est-ce qui se souvient en France » d'un capucin? Sais-je si j'ai encore des » frères et des sœurs? Monsieur, voici ma » patrie. J'espère obtenir, par le mérite de » la crèche de mon Sauveur, la force de » mourir ici, sans importuner personne, et » sans songer à un pays où je suis depuis » long-temps oublié. »

L'attendrissement du Père Clément devint si visible à ces mots, qu'il fut obligé de se retirer. Il courut s'enfermer dans sa cellule, et ne voulut jamais reparoître : notre présence avoit réveillé dans son cœur des sentimens qu'il cherchoit à étouffer. En quel lieu du monde nos tempêtes n'ont-elles point jeté les enfans de saint Louis? Quel désert ne les a point vus pleurant leur terre natale? Telles sont les destinées humaines : un Français gémit aujourd'hui sur la perte de son pays, aux mêmes bords dont les sou-

venirs inspirèrent autrefois le plus beau des cantiques sur l'amour de la patrie :

Super flumina Babylonis!

Hélas! ces fils d'Aaron, qui suspendirent leur cinnor aux saules de Babylone, ne rentrèrent pas tous dans la cité de David; ces filles de Judée qui s'écrioient sur les bords de l'Euphrate :

O rives du Jourdain, ô champs aimés des cieux !
Sacré mont, fertiles vallées,
Du doux pays de nos aïeux
Serons-nous toujours exilées?

Ces compagnes d'Esther ne revirent pas toutes Emmaüs et Bethel. Plusieurs laissèrent leurs dépouilles aux champs de la captivité; et c'est ainsi que nous rencontrâmes loin de la France le tombeau de deux nouvelles Israélites :

Lyrnessi domus alta, solo Laurente sepulchrum!

Il nous étoit reservé de retrouver, au fond de la mer Adriatique, le tombeau de deux filles de rois, dont nous avions entendu prononcer l'oraison funèbre dans un gre-

nier de Londres. Ah! du moins la tombe qui renferme ces nobles dames aura vu une fois interrompre son silence; le bruit des pas d'un Français aura fait tressaillir deux Françaises dans leur cercueil. Les respects d'un pauvre gentilhomme, à Versailles, n'eussent été rien pour des princesses; la prière d'un chrétien, en terre étrangère, aura peut-être été agréable à des saintes (1).

(1) Ce fut à la lecture de cet article que Buonaparte déclara qu'il alloit faire sabrer l'auteur sur les marches du château des Tuileries.

DE BUONAPARTE
ET DES BOURBONS.

MAISON
DE FRANCE.

DE BUONAPARTE
ET DES BOURBONS.

Non, je ne croirai jamais que j'écris sur le tombeau de la France ; je ne puis me persuader qu'après le jour de la vengeance nous ne touchions pas au jour de la miséricorde. L'antique patrimoine des rois très-chrétiens ne peut être divisé : il ne périra point ce royaume que Rome expirante enfanta au milieu de ses ruines,

comme un dernier essai de sa grandeur. Ce ne sont point les hommes seuls qui ont conduit les événemens dont nous sommes les témoins; la main de la Providence est visible dans tout ceci : Dieu lui-même marche à découvert à la tête des armées, et s'assied au conseil des rois. Comment, sans l'intervention divine, expliquer et l'élévation prodigieuse et la chute plus prodigieuse encore de celui qui naguère fouloit le monde à ses pieds? Il n'y a pas quinze mois qu'il étoit à Moscou, et les Russes sont à Paris; tout trembloit sous ses lois, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au Caucase, et il est fugitif, errant, sans asile : sa puissance s'est débordée comme le flux de la mer, s'est retirée comme le reflux.

Comment expliquer les fautes de cet insensé? Nous ne parlons pas encore de ses crimes.

Une révolution, préparée par la corruption des mœurs et par les égaremens de l'esprit, éclate parmi nous. Au nom des lois, on renverse la religion et la morale; on renonce à l'expérience et aux coutumes de nos pères; on brise les tombeaux des aïeux, base sacrée de tout gouvernement durable, pour fonder sur une raison incertaine une société sans

passé et sans avenir. Errant dans nos propres folies, ayant perdu toute idée claire du juste et de l'injuste, du bien et du mal, nous parcourûmes les diverses formes des constitutions républicaines. Nous appelâmes la populace à délibérer au milieu des rues de Paris, sur les grands objets que le peuple romain venoit discuter au Forum, après avoir déposé ses armes et s'être baigné dans les flots du Tibre. Alors sortirent de leurs repaires tous ces rois demi-nus, salis et abrutis par l'indigence, enlaidis et mutilés par leurs travaux, n'ayant pour toute vertu que l'insolence de la misère et l'orgueil des haillons. La patrie tombée en de pareilles mains fut bientôt couverte de plaies. Que nous resta-t-il de nos fureurs et de nos chimères? des crimes et des chaînes!

Mais du moins le but que l'on sembloit se proposer alors étoit noble. La liberté ne doit point être accusée des forfaits que l'on commit sous son nom; la vraie philosophie n'est point la mère des doctrines empoisonnées que répandent les faux sages. Eclairés par l'expérience, nous sentîmes enfin que le gouvernement monarchique étoit le seul qui pût convenir à notre patrie.

Il eût été naturel de rappeler nos princes

légitimes ; mais nous crûmes nos fautes trop grandes pour être pardonnées. Nous ne songeâmes pas que le cœur d'un fils de saint Louis est un trésor inépuisable de miséricorde. Les uns craignoient pour leur vie, les autres pour leurs richesses. Surtout il en coûtoit trop à l'orgueil humain d'avouer qu'il s'étoit trompé. Quoi, tant de massacres, de bouleversemens, de malheurs, pour revenir au point d'où l'on étoit parti ! Les passions encore émues, les prétentions de toutes les espèces ne pouvoient renoncer à cette égalité chimérique, cause principale de nos maux. De grandes raisons nous poussoient ; de petites raisons nous retinrent : la félicité publique fut sacrifiée à l'intérêt personnel, et la justice à la vanité.

Il fallut donc songer à établir un chef suprême qui fût l'enfant de la révolution, un chef en qui la loi corrompue dans sa source, protégeât la corruption, et fît alliance avec elle. Des magistrats intègres, fermes et courageux, des capitaines renommés par leur probité autant que pour leurs talens, s'étoient formés au milieu de nos discordes ; mais on ne leur offrit point un pouvoir que leurs principes leur auroient défendu d'accepter. On désespéra de trouver parmi les Français un

frontqui osât porter la couronne de Louis XVI. Un étranger se présenta : il fut choisi.

Buonaparte n'annonça pas ouvertement ses projets; son caractère ne se développa que par degrés. Sous le titre modeste de consul, il accoutuma d'abord les esprits indépendans à ne pas s'effrayer du pouvoir qu'ils avoient donné. Il se concilia les vrais Français, en se proclamant le restaurateur de l'ordre, des lois et de la religion. Les plus sages y furent pris, les plus clairvoyans trompés. Les républicains regardoient Buonaparte comme leur ouvrage et comme le chef populaire d'un Etat libre. Les royalistes croyoient qu'il jouoit le rôle de Monck, et s'empressoient de le servir. Tout le monde espéroit en lui. Des victoires éclatantes, dues à la bravoure des Français, l'environnèrent de gloire. Alors il s'enivra de ses succès, et son penchant au mal commença à se déclarer. L'avenir doutera si cet homme a été plus coupable par le mal qu'il a fait que par le bien qu'il eût pu faire, et qu'il n'a pas fait. Jamais usurpateur n'eut un rôle plus facile et plus brillant à remplir. Avec un peu de modération il pouvoit établir lui et sa race sur le premier trône de l'univers. Personne ne lui disputoit ce trône : les générations nées

depuis la révolution ne connoissoient point nos anciens maîtres, et n'avoient vu que des troubles et des malheurs. La France et l'Europe étoient lassées; on ne soupiroit qu'après le repos; on l'eût acheté à tout prix. Mais Dieu ne voulut pas qu'un si dangereux exemple fût donné au monde, qu'un aventurier pût troubler l'ordre des successions royales, se faire l'héritier des héros, et profiter dans un seul jour de la dépouille du génie, de la gloire et du temps. Au défaut des droits de la naissance un usurpateur ne peut légitimer ses prétentions au trône que par des vertus : dans ce cas, Buonaparte n'avoit rien pour lui, hors des talens militaires, égalés, sinon même surpassés par ceux de plusieurs de nos généraux. Pour le perdre, il a suffi à la Providence de l'abandonner et de le livrer à sa propre folie.

Un roi de France disoit que si la bonne foi étoit bannie du milieu des hommes, elle devroit se retrouver dans le cœur des rois : cette qualité d'une âme royale manqua surtout à Buonaparte. Les premières victimes connues de la perfidie du tyran, furent deux chefs des royalistes de la Normandie. MM. de Frotté et le baron de Commarque eurent la noble imprudence de se rendre à une conférence où

on les attira sur la foi d'une promesse; ils furent arrêtés et fusillés. Peu de temps après, Toussaint-Louverture fut enlevé par trahison en Amérique, et probablement étranglé dans le château où on l'enferma en Europe.

Bientôt un meurtre plus fameux consterna le monde civilisé. On crut voir renaître ces temps de barbarie du moyen âge, ces scènes que l'on ne retrouve plus que dans les romans, ces catastrophes que les guerres civiles de l'Italie et la politique de Machiavel avoient rendues familières au-delà des Alpes. L'étranger, qui n'étoit point encore roi, voulut avoir le corps sanglant d'un Français pour marchepied du trône de France. Et quel Français, grand Dieu ! Tout fut violé pour commettre ce crime : droit des gens, justice, religion, humanité. Le duc d'Enghien est arrêté en pleine paix sur un sol étranger. Lorsqu'il avoit quitté la France, il étoit trop jeune pour la bien connoître : c'est du fond d'une chaise de poste, entre deux gendarmes, qu'il voit, comme pour la première fois, la terre de sa patrie, et qu'il traverse, pour mourir, les champs illustrés par ses aïeux. Il arrive au milieu de la nuit au donjon de Vincennes. A la lueur des flambeaux, sous les voûtes d'une pri-

son, le petit-fils du grand Condé est déclaré coupable d'avoir comparu sur des champs de bataille : convaincu de ce crime héréditaire, il est aussitôt condamné. En vain il demande à parler à Buonaparte (ô simplicité aussi touchante qu'héroïque!), le brave jeune homme étoit un des plus grands admirateurs de son meurtrier : il ne pouvoit croire qu'un capitaine voulût assassiner un soldat. Encore tout exténué de faim et de fatigue, on le fait descendre dans les ravins du château; il y trouve une fosse nouvellement creusée. On le dépouille de son habit; on lui attache sur la poitrine une lanterne pour l'apercevoir dans les ténèbres, et pour mieux diriger la balle au cœur. Il demande un confesseur, et prie ses bourreaux de transmettre les dernières marques de son souvenir à ses amis : on l'insulte par des paroles grossières. On commande le feu ; le duc d'Enghien tombe : sans témoins, sans consolation, au milieu de sa patrie, à quelques lieues de Chantilly, à quelques pas de ces vieux arbres sous lesquels le saint roi Louis rendoit la justice à ses sujets, dans la prison où M. le Prince fut renfermé, le jeune, le beau, le brave, le dernier rejeton du vainqueur de Rocroy, meurt comme seroit

mort le grand Condé, et comme ne mourra pas son assassin. Son corps est enterré furtivement, et Bossuet ne renaîtra point pour parler sur ses cendres (1).

Il ne reste à celui qui s'est abaissé au-dessous de l'espèce humaine par un crime, qu'à affecter de se placer au-dessus de l'humanité par ses desseins, qu'à donner pour prétexte à un forfait des raisons inaccessibles au vulgaire, qu'à faire passer un abîme d'iniquité pour la profondeur du génie. Buonaparte eut recours à cette misérable assurance qui ne trompe personne, et qui ne vaut pas un simple repentir : ne pouvant cacher son crime, il le publia.

Quand on entendit crier dans Paris l'arrêt de mort, il y eut un mouvement d'horreur que personne ne dissimula. On se demanda de quel droit un étranger venoit de verser le plus beau comme le plus pur sang de la France. Croyoit-il pouvoir remplacer par sa famille, la famille qu'il venoit d'éteindre? Les militaires surtout frémirent : ce nom de Condé sembloit leur appartenir en propre, et repré-

---

(1) Voyez dans *le Moniteur* du 21 mars 1816 le procès-verbal de l'exhumation des restes de Mgr le duc d'Enghien.

senter pour eux l'honneur de l'armée française. Nos grenadiers avoient plusieurs fois rencontré les trois générations de héros dans la mêlée, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien; ils avoient même blessé le duc de Bourbon, mais l'épée d'un Français ne pouvoit épuiser ce noble sang: il n'appartenoit qu'à un étranger d'en tarir la source.

Chaque nation a ses vices. Ceux des Français ne sont pas la trahison, la noirceur et l'ingratitude. Le meurtre du duc d'Enghien, la torture et l'assassinat de Pichegru, la guerre d'Espagne et la captivité du pape, décèlent dans Buonaparte une nature étrangère à la France. Malgré le poids des chaînes dont nous étions accablés, sensibles aux malheurs autant qu'à la gloire, nous avons pleuré le duc d'Enghien, Pichegru, Georges et Moreau; nous avons admiré Sarragosse, et environné d'hommages un pontife chargé de fers. Celui qui priva de ses Etats le prêtre vénérable dont la main l'avoit marqué du sceau des rois, celui qui à Fontainebleau osa, dit-on, frapper le souverain pontife, traîner par ses cheveux blancs le père des fidèles, celui-là crut peut-être remporter une nouvelle victoire: il ne

savoit pas qu'il restoit à l'héritier de Jésus-Christ ce sceptre de roseau et cette couronne d'épines qui triomphent tôt ou tard de la puissance du méchant.

Le temps viendra, je l'espère, où les Français libres déclareront par un acte solennel, qu'ils n'ont point pris de part à ces crimes de la tyrannie ; que le meurtre du duc d'Enghien, la captivité du pape et la guerre d'Espagne, sont des actes impies, sacriléges, odieux, anti-français surtout, et dont la honte ne doit retomber que sur la tête de l'Etranger.

Buonaparte profita de l'épouvante que l'assassinat de Vincennes jeta parmi nous, pour franchir le dernier pas et s'asseoir sur le trône.

Alors commencèrent les grandes Saturnales de la royauté : les crimes, l'oppression, l'esclavage marchèrent d'un pas égal avec la folie. Toute liberté expire, tout sentiment honorable, toute pensée généreuse, deviennent des conspirations contre l'Etat. Si on parle de vertu, on est suspect ; louer une belle action, c'est une injure faite au prince. Les mots changent d'acception : un peuple qui combat pour ses souverains légitimes est un peuple rebelle; un traître est un sujet fidèle; la France entière de-

vient l'empire du mensonge : journaux, pamphlets, discours, prose et vers, tout déguise la vérité. S'il a fait de la pluie, on assure qu'il a fait du soleil; si le tyran s'est promené au milieu du peuple muet, il s'est avancé, dit-on, au milieu des acclamations de la foule. Le but unique c'est le Prince : la morale consiste à se dévouer à ses caprices, le devoir à le louer. Il faut surtout se récrier d'admiration lorsqu'il a fait une faute ou commis un crime. Les gens de lettres sont forcés par des menaces à célébrer le despote. Ils composoient, ils capituloient sur le degré de la louange : heureux quand, au prix de quelques lieux communs sur la gloire des armes, ils avoient acheté le droit de pousser quelques soupirs, de dénoncer quelques crimes, de rappeler quelques vérités proscrites! Aucun livre ne pouvoit paroître sans être marqué de l'éloge de Buonaparte, comme du timbre de l'esclavage; dans les nouvelles éditions des anciens auteurs, la censure faisoit retrancher tous les passages contre les conquérans, la servitude et la tyrannie, comme le Directoire avoit eu le dessein de faire corriger dans les mêmes auteurs tout ce qui parloit

de la monarchie et des rois. Les almanachs étoient examinés avec soin ; et la conscription forma un article de foi dans le catéchisme. Dans les arts même servitude : Buonaparte empoisonne les pestiférés de Jaffa ; on fait un tableau qui le représente touchant, par excès de courage et d'humanité, ces mêmes pestiférés. Ce n'étoit pas ainsi que saint Louis guérissoit les malades qu'une confiance touchante et religieuse présentoit à ses mains royales. Au reste, ne parlez point d'opinion publique : la maxime est que le souverain doit en disposer chaque matin. Il y avoit à la police perfectionnée par Buonaparte un comité chargé de donner la direction aux esprits, et à la tête de ce comité un directeur de l'opinion publique. L'imposture et le silence étoient les deux grands moyens employés pour tenir le peuple dans l'erreur. Si vos enfans meurent sur le champ de bataille, croyez-vous qu'on fasse assez de cas de vous pour vous dire ce qu'ils sont devenus ? On vous taira les événemens les plus importans à la patrie, à l'Europe, au monde entier. Les ennemis sont à Meaux : vous ne l'apprenez que par la fuite des gens de la campagne ; on vous

enveloppe de ténèbres; on se joue de vos inquiétudes; on rit de vos douleurs; on méprise ce que vous pouvez sentir et penser. Vous voulez élever la voix, un espion vous dénonce, un gendarme vous arrête, une commission militaire vous juge : on vous casse la tête, et on vous oublie.

Ce n'étoit pas tout d'enchaîner les pères, il falloit encore disposer des enfans. On a vu des mères accourir des extrémités de l'empire, et venir réclamer, en fondant en larmes, les fils que le gouvernement leur avoit enlevés. Ces enfans étoient placés dans des écoles où, rassemblés au son du tambour, ils devenoient irréligieux, débauchés, contempteurs des vertus domestiques. Si de sages et dignes maîtres osoient rappeler la vieille expérience et les leçons de la morale, ils étoient aussitôt dénoncés comme des traîtres, des fanatiques, des ennemis de la philosophie et du progrès des lumières. L'autorité paternelle, respectée par les plus affreux tyrans de l'antiquité, étoit traitée par Buonaparte d'abus et de préjugé. Il vouloit faire de nos fils des espèces de Mameloucks sans Dieu, sans famille et sans patrie. Il semble que cet ennemi de tout s'attachât à détruire la France par ses fonde-

mens. Il a plus corrompu les hommes, plus fait de mal au genre humain dans le court espace de dix années, que tous les tyrans de Rome ensemble, depuis Néron jusqu'au dernier persécuteur des chrétiens. Les principes qui servoient de base à son administration, passoient de son gouvernement dans les différentes classes de la société : car un gouvernement pervers introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier la vertu. L'irréligion, le goût des jouissances et des dépenses au-dessus de la fortune, le mépris des liens moraux, l'esprit d'aventure, de violence et de domination descendoient du trône dans les familles. Encore quelque temps d'un pareil règne, et la France n'eût plus été qu'une caverne de brigands.

Les crimes de notre révolution républicaine étoient l'ouvrage des passions, qui laissent toujours des ressources; il y avoit désordre et non pas destruction dans la société. La morale étoit blessée, mais elle n'étoit pas anéantie. La conscience avoit ses remords; une indifférence destructive ne confondoit point l'innocent et le coupable : aussi les malheurs de ces temps auroient pu être promptement réparés. Mais comment guérir la plaie

faite par un gouvernement qui posoit en principe le despotisme; qui, né parlant que de morale et de religion, détruisoit sans cesse la morale et la religion par ses institutions et ses mépris; qui ne cherchoit point à fonder l'ordre sur le devoir et sur la loi, mais sur la force et sur les espions de police; qui prenoit la stupeur de l'esclavage pour la paix d'une société bien organisée, fidèle aux coutumes de ses pères, et marchant en silence dans le sentier des antiques vertus. Les révolutions les plus terribles sont préférables à un pareil état. Si les guerres civiles produisent les crimes publics, elles enfantent au moins les vertus privées, les talens et les grands hommes. C'est dans le despotisme que disparoissent les empires : en abusant de tous les moyens, en tuant les âmes encore plus que les corps, il amène tôt ou tard la dissolution et la conquête. Il n'y a point d'exemple d'une nation libre qui ait péri par une guerre entre les citoyens; et toujours un Etat courbé sous ses propres orages s'est relevé plus florissant.

On a vanté l'administration de Buonaparte : si l'administration consiste dans des chiffres; si, pour bien gouverner, il suffit de savoir combien une province produit en blé,

en vin, en huile, quel est le dernier écu qu'on peut lever, le dernier homme qu'on peut prendre, certes Buonaparte étoit un grand administrateur; il est impossible de mieux organiser le mal, de mettre plus d'ordre dans le désordre. Mais si la meilleure administration est celle qui laisse un peuple en paix, qui nourrit en lui des sentimens de justice et de piété, qui est avare du sang des hommes, qui respecte les droits des citoyens, les propriétés et les familles, certes le gouvernement de Buonaparte étoit le pire des gouvernemens.

Et encore que de fautes et d'erreurs dans son propre système! L'administration la plus dispendieuse engloutissoit une partie des revenus de l'Etat. Des armées de douaniers et de receveurs dévoroient les impôts qu'ils étoient chargés de lever. Il n'y avoit pas de si petit chef de bureau qui n'eût sous lui cinq ou six commis. Buonaparte sembloit avoir déclaré la guerre au commerce. S'il naissoit en France quelque branche d'industrie, il s'en emparoit, et elle séchoit entre ses mains. Les tabacs, les sels, les laines, les denrées coloniales, tout étoit pour lui l'objet d'un monopole; il s'étoit fait l'unique marchand de son

empire. Il avoit, par des combinaisons absurdes, ou plutôt par une ignorance et un dégoût décidé de la marine, achevé de perdre nos colonies et d'anéantir nos flottes. Il bâtissoit de grands vaisseaux qui pourrissoient dans les ports, ou qu'il désarmoit lui-même pour subvenir aux besoins de son armée de terre. Cent frégates répandues dans toutes les mers auroient pu faire un mal considérable aux ennemis, former des matelots à la France, protéger nos bâtimens marchands : ces premières notions du bon sens n'entroient pas même dans la tête de Buonaparte. On ne doit point attribuer à ses lois les progrès de notre agriculture : ils sont dus au partage des grandes propriétés, à l'abolition de quelques droits féodaux, et à plusieurs autres causes produites par la révolution. Tous les jours cet homme inquiet et bizarre fatiguoit un peuple qui n'avoit besoin que de repos, par des décrets contradictoires, et souvent inexécutables; il violoit le soir la loi qu'il avoit faite le matin. Il a dévoré en dix ans quinze milliards d'impôts (1), ce qui surpasse la somme des

(1) Tous ces calculs ne sont qu'*approximatifs* * : je ne me

* Ces calculs, qu'on appelle approximatifs, dans cette note des anciennes éditions, loin d'être portés trop haut, sont restés au-dessous de la vérité, comme l'ont

taxes levées pendant les soixante-treize années du règne de Louis XIV. La dépouille du monde, quinze cents millions de revenus ne lui suffisoient pas ; il n'étoit occupé qu'à grossir son trésor par les mesures les plus iniques. Chaque préfet, chaque sous-préfet, chaque maire avoit le droit d'augmenter les entrées des villes, de mettre des centimes additionnels sur les bourgs, les villages et les hameaux, de demander à tel propriétaire une somme arbitraire pour tel ou tel prétendu besoin. La France entière étoit au pillage. Les infirmités, l'indigence, la mort, l'éducation, les arts, les sciences, tout payoit un tribut au prince. Vous aviez un fils estropié, cul-de-jatte, incapable de servir, une loi de la conscription vous obligeoit à donner quinze cents francs pour vous consoler de ce malheur. Quelquefois le conscrit malade mouroit

---

pique nullement de donner des comptes rigoureux par francs et par centimes.

prouvé les documens officiels. Il en est de même des cruautés et des malheurs de la guerre, dont il est question ci-après. Tous les Mémoires historiques, tous les renseignemens sur les hôpitaux et sur les opérations militaires publiés depuis l'impression de la brochure sur *Buonaparte et les Bourbons*, font frémir d'horreur et vont bien au-delà de ce que j'avois avancé. Je ne fais cette remarque que pour répondre au reproche d'exagération que les buonapartistes voulurent faire d'abord à cet écrit. Ce que l'on découvre encore tous les jours de la perversité des moyens employés par Buonaparte, de la corruption et de la scélératesse de sa police, passe les bornes de l'imagination.

avant d'avoir subi l'examen du capitaine de recrutement. Vous supposiez le père alors exempt de payer les quinze cents francs de la réforme? Point du tout. Si la déclaration de l'infirmité avoit été faite avant l'accident de la mort, le conscrit se trouvant vivant au moment de la déclaration, le père étoit obligé de compter la somme sur le tombeau de son fils. Le pauvre vouloit-il donner quelque éducation à l'un de ses enfans, il falloit qu'il comptât d'abord une somme à l'Université, plus une redevance sur la pension donnée au maître. Un auteur moderne citoit-il un ancien auteur, comme les ouvrages de ce dernier étoient tombés dans ce qu'on appeloit le *domaine public*, la censure exigeoit un centime par feuille de citation. Si vous traduisiez en citant, vous ne payiez qu'un demi-centime par feuille, parce qu'alors la citation étoit du *domaine mixte;* la moitié appartenant au travail du traducteur vivant, et l'autre moitié à l'auteur mort. Lorsque Buonaparte fit distribuer des alimens aux pauvres dans l'hiver de 1812, on crut qu'il tiroit cette générosité de son épargne : il leva à cette occasion des centimes additionnels, et gagna quatre millions sur la soupe des pauvres. Enfin, on l'a vu s'emparer

de l'administration des funérailles; il étoit digne du destructeur des Français de lever un impôt sur leurs cadavres. Et comment auroit-on réclamé la protection des lois, puisque c'étoit lui qui les faisoit? Le corps législatif a osé parler une fois, et il a été dissous. Un seul article des nouveaux Codes détruisoit radicalement la propriété. Un administrateur du domaine pouvoit vous dire : « Votre pro-» priété est domaniale ou nationale. Je la mets » provisoirement sous le séquestre : allez et » plaidez. Si le domaine a tort, on vous ren-» dra votre bien. » Et à qui aviez-vous recours en ce cas? Aux tribunaux ordinaires? Non : ces causes étoient réservées à l'examen du Conseil d'Etat, et plaidées devant l'empereur qui étoit ainsi juge et partie.

Si la propriété étoit incertaine, la liberté civile étoit encore moins assurée. Qu'y avoit-il de plus monstrueux que cette commission nommée pour inspecter les prisons, et sur le rapport de laquelle un homme pouvoit être détenu toute sa vie dans les cachots, sans instruction, sans procès, sans jugement, mis à la torture, fusillé la nuit, étranglé entre deux guichets? Au milieu de tout cela, Buonaparte faisoit nommer chaque année des commissions

de la liberté de la presse et de la liberté individuelle : Tibère ne s'est jamais joué à ce point de l'espèce humaine.

Enfin la conscription faisoit comme le couronnement de ces œuvres du despotisme. La Scandinavie, appelée par un historien la *fabrique du genre humain*, n'auroit pu fournir assez d'hommes à cette loi homicide. Le code de la conscription sera un monument éternel du règne de Buonaparte. Là se trouve réuni tout ce que la tyrannie la plus subtile et la plus ingénieuse peut imaginer pour tourmenter et dévorer les peuples : c'est véritablement le code de l'enfer. Les générations de la France étoient mises en coupe réglée comme les arbres d'une forêt : chaque année quatre-vingt mille jeunes gens étoient abattus. Mais ce n'étoit là que la coupe régulière : souvent la conscription étoit doublée ou fortifiée par des levées extraordinaires ; souvent elle dévoroit d'avance les futures victimes, comme un dissipateur emprunte sur le revenu à venir. On avoit fini par prendre sans compter : l'âge légal, les qualités requises pour mourir sur un champ de bataille, n'étoient plus considérées ; et l'inexorable loi montroit à cet égard une merveilleuse indulgence. On re-

montoit vers l'enfance ; on descendoit vers la vieillesse : le réformé, le remplacé étoient repris ; tel fils d'un pauvre artisan, racheté trois fois au prix de la petite fortune de son père, étoit obligé de marcher. Les maladies, les infirmités, les défauts du corps n'étoient plus une raison de salut. Des colonnes mobiles parcouroient nos provinces comme un pays ennemi, pour enlever au peuple ses derniers enfans. Si l'on se plaignoit de ces ravages, on répondoit que les colonnes mobiles étoient composées de beaux gendarmes qui consoleroient les mères et leur rendroient ce qu'elles avoient perdu. Au défaut du frère absent, on prenoit le frère présent. Le père répondoit pour le fils, la femme pour le mari : la responsabilité s'étendoit aux parens les plus éloignés, et jusqu'aux voisins. Un village devenoit solidaire pour le conscrit qu'il avoit vu naître. Des garnisaires s'établissoient chez le paysan, et le forçoient de vendre son lit pour les nourrir : pour s'en délivrer, il falloit qu'il trouvât le conscrit caché dans les bois. L'absurde se mêloit à l'atroce : souvent on demandoit des enfans à ceux qui étoient assez heureux pour n'avoir point de postérité ; on employoit la violence pour décou-

vrir le porteur d'un nom qui n'existoit que sur le rôle des gendarmes, ou pour avoir un conscrit qui servoit déjà depuis cinq ou six ans. Des femmes grosses ont été mises à la torture, afin qu'elles révélassent le lieu où se tenoit caché le premier né de leurs entrailles; des pères ont apporté le cadavre de leur fils pour prouver qu'ils ne pouvoient fournir ce fils vivant. Il restoit encore quelques familles dont les enfans plus riches s'étoient rachetés; ils se destinoient à former un jour des magistrats, des administrateurs, des savans, des propriétaires, si utiles à l'ordre social dans un grand pays : par le décret des gardes d'honneur, on les a enveloppés dans le massacre universel. On en étoit venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France, d'appeler les conscrits la *matière première* et la *chair à canon*. On agitoit quelquefois cette grande question parmi les pourvoyeurs de chair humaine : savoir combien de temps *duroit* un conscrit; les uns prétendoient qu'il duroit trente-trois mois, les autres trente-six. Buonaparte disoit lui-même : *J'ai* 300,000 *hommes de revenu*. Il a fait périr, dans les onze années de son règne, plus de cinq millions de Français, ce qui sur-

passe le nombre de ceux que nos guerres civiles ont enlevés pendant trois siècles, sous les règnes de Jean, de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, de Henri II; de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Dans les douze derniers mois qui viennent de s'écouler, Buonaparte a levé (sans compter la garde nationale) treize cent trente mille hommes, ce qui est plus de cent mille hommes par mois : et on a osé lui dire qu'il n'avoit dépensé que le luxe de la population.

Il étoit aisé de prévoir ce qui est arrivé : tous les hommes sages disoient que la conscription, en épuisant la France, l'exposeroit à l'invasion aussitôt qu'elle seroit sérieusement attaquée. Saigné à blanc par le bourreau, ce corps, vide de sang, n'a pu faire qu'une foible résistance ; mais la perte des hommes n'étoit pas le plus grand mal que faisoit la conscription : elle tendoit à nous replonger nous et l'Europe entière dans la barbarie. Par la conscription, les métiers, les arts et les lettres sont inévitablement détruits. Un jeune homme, qui doit mourir à dix-huit ans, ne peut se livrer à aucune étude. Les nations voisines obligées, pour se défendre, de recourir aux mêmes moyens que

nous, abandonnoient à leur tour les avantages de la civilisation ; et tous les peuples, précipités les uns sur les autres comme au siècle des Goths et des Vandales, auroient vu renaître les malheurs de ces temps. En brisant les liens de la société générale, la conscription anéantissoit aussi ceux de la famille. Accoutumés dès leur berceau à se regarder comme des victimes dévouées à la mort, les enfans n'obéissoient plus à leurs parens, ils devenoient paresseux, vagabonds et débauchés, en attendant le jour où ils alloient piller et égorger le monde. Quel principe de religion et de morale auroit eu le temps de prendre racine dans leur cœur ? De leur côté, les pères et les mères, dans la classe du peuple, n'attachoient plus leurs affections, ne donnoient plus leurs soins à des enfans qu'ils se préparoient à perdre, qui n'étoient plus leur richesse et leur appui, et qui ne devenoient pour eux qu'un objet de douleur et un fardeau. De là cet endurcissement de l'âme, cet oubli de tous les sentimens naturels, qui mènent à l'égoïsme, à l'insouciance du bien et du mal, à l'indifférence pour la patrie, qui éteignent la conscience et les remords, qui vouent un peuple à la servitude, en lui ôtant

l'horreur du vice et l'admiration pour la vertu.

Telle étoit l'administration de Buonaparte pour l'intérieur de la France.

Examinons au dehors la marche de son gouvernement, cette politique dont il étoit si fier, et qu'il définissoit ainsi : *La politique, c'est jouer aux hommes.* Hé bien ! il a tout perdu à ce jeu abominable, et c'est la France qui a payé sa perte.

Pour commencer par son système continental, ce système d'un fou ou d'un enfant, n'étoit point d'abord le but réel de ses guerres, il n'en étoit que le prétexte. Il vouloit être le maître de la terre, en ne parlant que de la liberté des mers. Et ce système insensé a-t-il fait ce qu'il falloit pour l'établir ? Par les deux grandes fautes qui, comme nous le dirons après, ont fait échouer ses projets sur l'Espagne et sur la Russie, n'a-t-il pas manqué aussi de fermer les ports de la Méditerranée et de la Baltique ? N'a-t-il pas donné toutes les colonies du monde aux Anglais ? Ne leur a-t-il pas ouvert au Pérou, au Mexique, au Brésil, un marché plus considérable que celui qu'il vouloit leur fermer en Europe ? Chose si vraie, que la guerre a enrichi le peuple qu'il prétendoit ruiner. L'Europe

n'emploie que quelques superfluités de l'Angleterre ; le fonds des nations européennes trouve dans ses propres manufactures de quoi suffire à ses principales nécessités. En Amérique, au contraire, les peuples ont besoin de tout, depuis le premier jusqu'au dernier vêtement ; et dix millions d'Américains consomment plus de marchandises anglaises que trente millions d'Européens. Je ne parle point de l'importation de l'argent du Mexique aux Indes, du monopole du cacao, du quinquina, de la cochenille et de mille autres objets de spéculation devenus une nouvelle source de richesses pour les Anglais. Et quand Buonaparte auroit réussi à fermer les ports de l'Espagne et de la Baltique, il falloit donc ensuite fermer ceux de la Grèce, de Constantinople, de la Syrie, de la Barbarie : c'étoit prendre l'engagement de conquérir le monde. Tandis qu'il eût tenté de nouvelles conquêtes, les peuples déjà soumis, ne pouvant échanger le produit de leur sol et de leur industrie, auroient secoué le joug et rouvert leurs ports. Tout cela n'offre que vues fausses, qu'entreprises petites à force d'être gigantesques, défaut de raison et de bon sens, rêves d'un fou et d'un furieux.

Quant à ses guerres, à sa conduite avec les cabinets de l'Europe, le moindre examen en détruit le prestige. Un homme n'est pas grand par ce qu'il entreprend, mais par ce qu'il exécute. Tout homme peut rêver la conquête du monde : Alexandre seul l'accomplit. Buonaparte gouvernoit l'Espagne comme une province dont il pompoit le sang et l'or. Il ne se contente pas de cela : il veut encore régner personnellement sur le trône de Charles IV. Que fait-il alors? Par la politique la plus noire, il sème d'abord des germes de division dans la famille royale ; ensuite il enlève cette famille, au mépris de toutes les lois humaines et divines ; il envahit subitement le territoire d'un peuple fidèle qui venoit de combattre pour lui à Trafalgar. Il insulte au génie de ce peuple, massacre ses prêtres, blesse l'orgueil castillan, soulève contre lui les descendans du Cid et du Grand Capitaine. Aussitôt Sarragosse célèbre la messe de ses propres funérailles, et s'ensevelit sous ses ruines ; les chrétiens de Pélage descendent des Asturies : le nouveau Maure est chassé. Cette guerre ranime en Europe l'esprit des peuples, donne à la France une frontière de plus à défendre, crée une armée de terre aux Anglais, les ra-

mène, après quatre siècles, dans les champs de Poitiers, et leur livre les trésors du Mexique.

Si au lieu d'avoir recours à ces ruses dignes de Borgia, Buonaparte, par une politique toujours criminelle, mais plus habile, eût, sous un prétexte quelconque, déclaré la guerre au roi d'Espagne; s'il se fût annoncé comme le vengeur des Castillans opprimés par le Prince de la Paix; s'il eût caressé la fierté espagnole, ménagé les Ordres religieux, il est probable qu'il eût réussi. « Ce ne sont pas les Espagnols que je veux, disoit-il dans sa fureur, c'est l'Espagne. » Hé bien! cette terre l'a rejeté. L'incendie de Burgos a produit l'incendie de Moscou, et la conquête de l'Alhambra a amené les Russes au Louvre. Grande et terrible leçon!

Même faute pour la Russie : au mois d'octobre 1812, s'il s'étoit arrêté sur les bords de la Duna; s'il se fût contenté de prendre Riga, de cantonner pendant l'hiver son armée de cinq cent mille hommes, d'organiser la Pologne derrière lui; au retour du printemps, il eût peut-être mis en péril l'empire des czars. Au lieu de cela, il marche à Moscou par un seul chemin, sans magasins, sans ressources.

Il arrive : les vainqueurs de Pultava embrasent leur Ville Sainte. Buonaparte s'endort un mois au milieu des ruines et des cendres. Il semble oublier le retour des saisons et la rigueur du climat ; il se laisse amuser par des propositions de paix ; il ignore assez le cœur humain pour croire que des peuples qui ont eux-mêmes brûlé leur capitale, afin d'échapper à l'esclavage, vont capituler sur les ruines fumantes de leurs maisons. Ses généraux lui crient qu'il est temps de se retirer. Il part, jurant comme un enfant furieux, qu'il reparoîtra bientôt avec une armée dont *l'avant-garde seule sera composée de trois cent mille soldats.* Dieu envoie un souffle de sa colère : tout périt ; il ne nous revient qu'un homme !

Absurde en administration, criminel en politique, qu'avoit-il donc pour séduire les Français, cet étranger ? Sa gloire militaire ? Hé bien ! il en est dépouillé. C'est en effet un grand gagneur de batailles ; mais hors de là, le moindre général est plus habile que lui. Il n'entend rien aux retraites et à la chicane du terrain ; il est impatient, incapable d'attendre long-temps un résultat, fruit d'une longue combinaison militaire ; il ne sait qu'aller en

avant, faire des pointes, courir, remporter des victoires, comme on l'a dit, à *coups d'hommes*, sacrifier tout pour un succès, sans s'embarrasser d'un revers, tuer la moitié de ses soldats par des marches au-dessus des forces humaines. Peu importe : n'a-t-il pas la conscription et la *matière première?* On a cru qu'il avoit perfectionné l'art de la guerre, et il est certain qu'il l'a fait rétrograder vers l'enfance de l'art (1). Le chef-d'œuvre de l'art militaire chez les peuples civilisés, c'est évidemment de défendre un grand pays avec une petite armée ; de laisser reposer plusieurs milliers d'hommes derrière soixante ou quatre-vingt mille soldats ; de sorte que le laboureur qui cultive en paix son sillon, sait à peine qu'on se bat à quelques lieues de sa chaumière. L'empire romain étoit gardé par cent cinquante mille hommes, et César n'avoit que quelques légions à Pharsale. Qu'il nous défende donc aujourd'hui dans nos foyers, ce vainqueur du monde? Quoi! tout son génie l'a-t-il soudainement abandonné! Par quel enchantement cette France que Louis XIV

(1) Il est vrai pourtant qu'il a perfectionné ce qu'on appelle l'administration des armées et le matériel de la guerre.



avoit environnée de forteresses, que Vauban avoit fermée comme un beau jardin, est-elle envahie de toutes parts? Où sont les garnisons de ses places frontières ? Il n'y en a point. Où sont les canons de ses remparts? Tout est désarmé, même les vaisseaux de Brest, de Toulon et de Rochefort. Si Buonaparte eût voulu nous livrer sans défense aux puissances coalisées, s'il nous eût vendus, s'il eût conspiré secrètement contre les Français, eût-il agi autrement? En moins de seize mois deux milliards de numéraire, quatorze cent mille hommes, tout le matériel de nos armées et de nos places, sont engloutis dans les bois de l'Allemagne et dans les déserts de la Russie. A Dresde, Buonaparte commet fautes sur fautes; oubliant que si les crimes ne sont quelquefois punis que dans l'autre monde, les fautes le sont toujours dans celui-ci. Il montre l'ignorance la plus incompréhensible de ce qui se passe dans les cabinets, s'obstine à rester sur l'Elbe, est battu à Leipsick, et refuse une paix honorable qu'on lui propose. Plein de désespoir et de rage, il sort pour la dernière fois du palais de nos rois, va brûler, par un esprit d'injustice et d'ingratitude, le village où ces mêmes rois eurent le malheur de le nourrir,

3

n'oppose aux ennemis qu'une activité sans plan, éprouve un dernier revers, fuit encore, et délivre enfin la capitale du monde civilisé de son odieuse présence.

La plume d'un Français se refuseroit à peindre l'horreur de ses champs de bataille; un homme blessé devient pour Buonaparte un fardeau : tant mieux s'il meurt, on en est débarrassé. Des monceaux de soldats mutilés, jetés pêle mêle dans un coin restent quelquefois des jours et des semaines sans être pansés : il n'y a plus d'hôpitaux assez vastes pour contenir les malades d'une armée de sept ou huit cent mille hommes, plus assez de chirurgiens pour les soigner. Nulle précaution prise pour eux par le bourreau des Français : souvent point de pharmacie, point d'ambulance, quelquefois même pas d'instrumens pour couper les membres fracassés. Dans la campagne de Moscou, faute de charpie on pansoit les blessés avec du foin. Le foin manqua, ils moururent. On vit errer cinq cent mille guerriers, vainqueurs de l'Europe, la gloire de la France; on les vit errer parmi les neiges et les déserts, s'appuyant sur des branches de pin, car ils n'avoient plus la force de porter leurs armes, et couverts pour tout

vêtement de la peau sanglante des chevaux qui avoient servi à leur dernier repas. De vieux capitaines, les cheveux et la barbe hérissés de glaçons, s'abaissoient jusqu'à caresser le soldat à qui il étoit resté quelque nourriture, pour en obtenir une chétive partie : tant ils éprouvoient les tourmens de la faim ! Des escadrons entiers, hommes et chevaux, étoient gelés pendant la nuit ; et le matin on voyoit encore ces fantômes debout au milieu des frimas. Les seuls témoins des souffrances de nos soldats dans ces solitudes, étoient des bandes de corbeaux et des meutes de levriers blancs demi-sauvages, qui suivoient notre armée pour en dévorer les débris. L'empereur de Russie a fait faire au printemps la recherche des morts : on a compté deux cent quarante-trois mille six cent dix cadavres d'hommes, et cent vingt-trois mille cent trente-trois de chevaux (1). La peste militaire, qui avoit disparu depuis que la guerre ne se faisoit plus qu'avec un petit nombre d'hommes, cette peste a reparu avec la conscription, les armées d'un million de soldats et les flots de sang

(1) Extrait d'un rapport officiel du ministre de la police générale au gouvernement russe, en date du 17 mai 1813.

humain ; et que faisoit le destructeur de nos pères, de nos frères, de nos fils, quand il moissonnoit ainsi la fleur de la France ? Il fuyoit ! il venoit aux Tuileries dire, en se frottant les mains au coin du feu : *Il fait meilleur ici que sur les bords de la Bérésina.* Pas un mot de consolation aux épouses, aux mères en larmes dont il étoit entouré ; pas un regret, pas un mouvement d'attendrissement, pas un remords, pas un seul aveu de sa folie. Les Tigellins disoient : « Ce qu'il y a d'heureux » dans cette retraite, c'est que l'empereur n'a » manqué de rien ; il a toujours été bien » nourri, bien enveloppé dans une bonne » voiture ; enfin il n'a pas du tout souffert, » c'est une grande consolation ; » et lui, au milieu de sa cour, paroissoit gai, triomphant, glorieux, paré du manteau royal, la tête couverte du chapeau à la Henri IV ; il s'étaloit, brillant sur un trône, répétant les attitudes royales qu'on lui avoit enseignées : mais cette pompe ne servoit qu'à le rendre plus hideux ; et tous les diamans de la couronne ne pouvoient cacher le sang dont il étoit couvert (1).

(1) Qu'on lise l'ouvrage que M. le comte Philippe de Ségur vient de publier sur la campagne de Moscou, et l'on verra si ce que l'on dit ici de Buonaparte est exagéré. Pourtant, rien ne

Hélas ! cette horreur des champs de bataille s'est rapprochée de nous ; elle n'est plus cachée dans les déserts : c'est au sein de nos foyers que nous la voyons, dans ce Paris que les Normands assiégèrent en vain il y a près de mille ans, et qui s'enorgueillissoit de n'avoir eu pour vainqueur que ce Clovis qui devint son roi. Livrer un pays à l'invasion, n'est-ce pas le plus grand et le plus irrémissible des crimes ? Nous avons vu périr sous nos propres yeux le reste de nos générations ; nous avons vu des troupeaux de conscrits, de vieux soldats pâles et défigurés, s'appuyer sur les bornes des rues, mourant de toutes les sortes de misères, tenant à peine d'une main l'arme avec laquelle ils avoient défendu la patrie, et

---

doit empêcher d'être juste. La brochure *De Buonaparte et des Bourbons* est écrite avec indignation, comme elle devoit l'être, pour produire l'effet qu'elle a produit. Nous étions alors au milieu de nos malheurs, et nous les sentions vivement ; les fautes et les crimes de Buonaparte sont retracés avec une rigoureuse vérité ; mais telle est la force d'un gouvernement libre, telles sont les vertus de nos princes légitimes, que l'on peut reconnoître aujourd'hui sans péril dans Buonaparte une sorte de grandeur qu'il étoit prudent d'abord de passer sous silence. Les premiers navigateurs avoient découvert dans l'une des Açores une statue disproportionnée qui d'une main montroit l'Occident et qui appartenoit à des peuples et à des temps inconnus ; assez juste image de ce que sera, dans l'avenir, la mémoire de Buoparte sur le rocher de Sainte-Hélène.

demandant l'aumône de l'autre main; nous avons vu la Seine chargée de barques, nos chemins encombrés de chariots remplis de blessés, qui n'avoient pas même le premier appareil sur leurs plaies. Un de ces chars que l'on suivoit à la trace du sang, se brisa sur le boulevard. Il en tomba des conscrits sans bras, sans jambes, percés de balles, de coups de lance, jetant des cris, et priant les passans de les achever. Ces malheureux enlevés à leurs chaumières avant d'être parvenus à l'âge d'homme, menés avec leurs bonnets et leurs habits champêtres sur le champ de bataille, placés comme *chair à canon*, dans les endroits les plus dangereux pour épuiser le feu de l'ennemi; ces infortunés, dis-je, se prenoient à pleurer, et crioient en tombant frappés par le boulet : *Ah ma mère! ma mère!* cri déchirant qui accusoit l'âge tendre de l'enfant arraché la veille à la paix domestique; de l'enfant tombé tout à coup des mains de sa mère dans celles de son barbare souverain! Et pour qui tant de massacres, tant de douleurs? Pour un abominable tyran, pour un étranger qui n'est si prodigue du sang français, que parce qu'il n'a pas une goutte de ce sang dans les veines.

Ah! quand Louis XVI refusoit de punir quelques coupables dont la mort lui eût assuré le trône, en nous épargnant à nous-mêmes tant de malheurs; quand il disoit: « Je ne » veux pas acheter ma sûreté au prix de la » vie d'un seul de mes sujets ; » quand il écrivoit dans son testament : « Je recommande à » mon fils, s'il a le malheur de devenir roi, » de songer qu'il se doit tout entier au bon- » heur de ses concitoyens, qu'il doit oublier » toute haine et tout ressentiment, et nom- » mément ce qui a rapport aux malheurs et » aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut » faire le bonheur des peuples qu'en régnant » suivant les lois; » quand il prononçoit sur l'échafaud ces paroles : « Français, je prie » Dieu qu'il ne venge pas sur la nation le sang » de vos rois qui va être répandu, » voilà le véritable roi, le roi français, le roi légitime, le père et le chef de la patrie!

Buonaparte s'est montré trop médiocre dans l'infortune pour croire que sa prospérité fût l'ouvrage de son génie; il n'est que le fils de notre puissance, et nous l'avons cru le fils de ses œuvres. Sa grandeur n'est venue que des forces immenses que nous lui remîmes entre les mains, lors de son élévation. Il hé-

rita de toutes les armées formées sous nos plus habiles généraux, conduites tant de fois à la victoire par tous ces grands capitaines qui ont péri, et qui périront peut-être jusqu'au dernier, victimes des fureurs et de la jalousie du tyran. Il trouva un peuple nombreux, agrandi par des conquêtes, exalté par des triomphes et par le mouvement que donnent toujours les révolutions; il n'eut qu'à frapper du pied la terre féconde de notre patrie, et elle lui prodigua des trésors et des soldats. Les peuples qu'il attaquoit étoient lassés et désunis : il les vainquit tour à tour en versant sur chacun d'eux séparément les flots de la population de la France.

Lorsque Dieu envoie sur la terre les exécuteurs des châtimens célestes, tout est aplani devant eux: ils ont des succès extraordinaires avec des talens médiocres. Nés au milieu des discordes civiles, ces exterminateurs tirent leurs principales forces des maux qui les ont enfantés, et de la terreur qu'inspire le souvenir de ces maux : ils obtiennent ainsi la soumission du peuple, au nom des calamités dont ils sont sortis. Il leur est donné de corrompre et d'avilir, d'anéantir l'honneur, de dégrader les âmes, de souiller tout ce qu'ils touchent,

de tout vouloir et de tout oser, de régner par le mensonge, l'impiété et l'épouvante, de parler tous les langages, de fasciner tous les yeux, de tromper jusqu'à la raison; de se faire passer pour de vastes génies, lorsqu'ils ne sont que des scélérats vulgaires, car l'excellence en tout ne peut être séparée de la vertu; traînant après eux les nations séduites, triomphant par la multitude, déshonorés par cent victoires, la torche à la main, les pieds dans le sang, ils vont au bout de la terre comme des hommes ivres poussés par Dieu qu'ils méconnoissent.

Lorsque la Providence au contraire veut sauver un empire et non le punir; lorsqu'elle emploie ses serviteurs et non ses fléaux; qu'elle destine aux hommes dont elle se sert une gloire honorable, et non une abominable renommée; loin de leur rendre la route facile comme à Buonaparte, elle leur oppose des obstacles dignes de leurs vertus. C'est ainsi que l'on peut toujours distinguer le tyran du libérateur, le ravageur des peuples du grand capitaine, l'homme envoyé pour détruire, et l'homme venu pour réparer. Celui-là est maître de tout, et se sert pour réussir de moyens immenses; celui-ci n'est maître de

rien, et n'a entre les mains que les plus foibles ressources : il est aisé de reconnoître aux premiers traits et le caractère et la mission du dévastateur de la France.

Buonaparte est un faux grand homme : la magnanimité qui fait les héros et les véritables rois, lui manque. De là vient qu'on ne cite pas de lui un seul de ces mots qui annoncent Alexandre et César, Henri IV et Louis XIV. La nature le forma sans entrailles. Sa tête assez vaste est l'empire des ténèbres et de la confusion. Toutes les idées, même celles du bien, peuvent y entrer, mais elles en sortent aussitôt. Le trait distinctif de son caractère est une obstination invincible, une volonté de fer, mais seulement pour l'injustice, l'oppression, les systèmes extravagans; car il abandonne facilement les projets qui pourroient être favorables à la morale, à l'ordre et à la vertu. L'imagination le domine, et la raison ne le règle point. Ses desseins ne sont point le fruit de quelque chose de profond et de réfléchi, mais l'effet d'un mouvement subit et d'une résolution soudaine. Il a quelque chose de l'histrion et du comédien; il joue tout, jusqu'aux passions qu'il n'a pas. Toujours sur un théâtre, au Caire, c'est un renégat qui se

vante d'avoir détruit la papauté ; à Paris, c'est le restaurateur de la religion chrétienne : tantôt inspiré, tantôt philosophe, ses scènes sont préparées d'avance ; un souverain qui a pu prendre des leçons, afin de paroître dans une attitude royale, est jugé pour la postérité. Jaloux de paroître original, il n'est presque jamais qu'imitateur ; mais ses imitations sont si grossières, qu'elles rappellent à l'instant l'objet ou l'action qu'il copie ; il essaie toujours de dire ce qu'il croit un grand mot, ou de faire ce qu'il présume une grande chose. Affectant l'universalité du génie, il parle de finances et de spectacles, de guerre et de modes, règle le sort des rois et celui d'un commis à la barrière, date du Kremlin un règlement sur les théâtres, et le jour d'une bataille fait arrêter quelques femmes à Paris. Enfant de notre révolution, il a des ressemblances frappantes avec sa mère ; intempérance de langage, goût de la basse littérature, passion d'écrire dans les journaux. Sous le masque de César et d'Alexandre, on aperçoit l'homme de peu, et l'enfant de petite famille. Il méprise souverainement les hommes, parce qu'il les juge d'après lui. Sa maxime est qu'ils ne font rien que par intérêt, que la probité même n'est qu'un

calcul. De là le système de *fusion* qui faisoit la base de son gouvernement, employant également le méchant et l'honnête homme, mêlant à dessein le vice et la vertu, et prenant toujours soin de vous placer en opposition à vos principes. Son grand plaisir étoit de déshonorer la vertu, de souiller les réputations: il ne vous touchoit que pour vous flétrir. Quand il vous avoit fait tomber, vous deveniez *son homme*, selon son expression; vous lui apparteniez par droit de honte; il vous en aimoit un peu moins, et vous en méprisoit un peu plus. Dans son administration, il vouloit qu'on ne connût que les résultats, et qu'on ne s'embarrassât jamais des moyens. Les *masses* devant être tout, les *individualités* rien. « On » corrompra cette jeunesse, mais elle m'o- » béira mieux; on fera périr cette branche » d'industrie, mais j'obtiendrai pour le mo- » ment plusieurs millions; il périra soixante » mille hommes dans cette affaire, mais je » gagnerai la bataille. » Voilà tout son raisonnement, et voilà comme les royaumes sont anéantis!

Né surtout pour détruire, Buonaparte porte le mal dans son sein tout naturellement, comme une mère porte son fruit avec joie et

une sorte d'orgueil. Il a l'horreur du bonheur des hommes ; il disoit un jour : « Il y a encore » quelques personnes heureuses en France ; » ce sont des familles qui ne me connoissent » pas, qui vivent à la campagne, dans un châ- » teau, avec 30 ou 40,000 livres de rente, » mais je saurai bien les atteindre ; » il a tenu parole. Il voyoit un jour jouer son fils, il dit à un évêque présent : « Monsieur l'évêque, » croyez-vous que cela ait une âme? » Tout ce qui se distingue par quelque supériorité, épouvante ce tyran ; toute réputation l'importune. Envieux des talens, de l'esprit, de la vertu, il n'aimeroit pas même le bruit d'un crime, si ce crime n'étoit pas son ouvrage. Le plus disgracieux des hommes, son grand plaisir est de blesser ce qui l'approche, sans penser que nos rois n'insultoient jamais personne, parce qu'on ne pouvoit se venger d'eux, sans se souvenir qu'il parle à la nation la plus délicate sur l'honneur, à un peuple que la cour de Louis XIV a formé, et qui est justement renommé pour l'élégance de ses mœurs et la fleur de sa politesse. Enfin Buonaparte n'étoit que l'homme de la prospérité ; aussitôt que l'adversité qui fait éclater les vertus a touché le faux grand homme, le prodige s'est éva-

noui : dans le monarque on n'a plus aperçu qu'un aventurier, et dans le héros qu'un parvenu à la gloire.

Lorsque Buonaparte chassa le Directoire, il lui adressa ce discours :

« Qu'avez-vous fait de cette France que je » vous ai laissée si brillante ? Je vous ai laissé » la paix, j'ai retrouvé la guerre ; je vous ai » laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers ; » je vous ai laissé les millions de l'Italie, et » j'ai trouvé partout les lois spoliatrices et la » misère. Qu'avez-vous fait de cent mille » Français que je connoissois, tous mes com- » pagnons de gloire ? Ils sont morts.

» Cet état de choses ne peut durer ; avant » trois ans il nous mèneroit au despotisme : » mais nous voulons la république ; la répu- » blique assise sur les bases de l'égalité, de la » morale, de la liberté civile et de la tolérance » politique, etc. »

Aujourd'hui homme de malheur, nous te prendrons par tes discours, et nous t'interrogerons par tes paroles. Dis, qu'as-tu fait de cette France si brillante ? où sont nos trésors, les millions de l'Italie, de l'Europe entière ? Qu'as-tu fait, non pas de cent mille, mais de cinq millions de Français que nous connois-

sions tous, nos parens, nos amis, nos frères ? Cet état de choses ne peut durer ; il nous a plongés dans un affreux despotisme. Tu voulois la république, et tu nous as apporté l'esclavage. Nous, nous voulons la monarchie assise sur les bases de l'égalité des droits, de la morale, de la liberté civile, de la tolérance politique et religieuse. Nous l'as-tu donnée cette monarchie ? qu'as-tu fait pour nous ? que devons-nous à ton règne? qui est-ce qui a assassiné le duc d'Enghien, torturé Pichegru, banni Moreau, chargé de chaînes le souverain Pontife, enlevé les princes d'Espagne, commencé une guerre impie? C'est toi. Qui est-ce qui a perdu nos colonies, anéanti notre commerce, ouvert l'Amérique aux Anglais, corrompu nos mœurs, enlevé les enfans aux pères, désolé les familles, ravagé le monde, brûlé plus de mille lieues de pays, inspiré l'horreur du nom français à toute la terre? C'est toi. Qui est-ce qui a exposé la France à la peste, à l'invasion, au démembrement, à la conquête, c'est encore toi ! Voilà ce que tu n'as pu demander au Directoire, et ce que nous te demandons aujourd'hui. Combien es-tu plus coupable que ces hommes que tu ne trouvois pas dignes de régner ! Un roi légitime et

héréditaire qui auroit accablé son peuple de la moindre partie des maux que tu nous as faits, eût mis son trône en péril ; et toi, usurpateur et étranger, tu nous deviendrois sacré en raison des calamités que tu as répandues sur nous ! tu régnerois encore au milieu de nos tombeaux ! Nous rentrons enfin dans nos droits par le malheur ; nous ne voulons plus adorer Moloch ; tu ne dévoreras plus nos enfans : nous ne voulons plus de ta conscription, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse. Il nous demande vengeance au nom de la religion, de la morale et de la liberté. Où n'as-tu pas répandu la désolation ? dans quel coin du monde une famille obscure a-t-elle échappé à tes ravages ? L'Espagnol dans ses montagnes, l'Illyrien dans ses vallées, l'Italien sous son beau soleil, l'Allemand, le Russe, le Prussien dans ses villes en cendre, te redemandent leurs fils que tu as égorgés, la tente, la cabane, le château, le temple, où tu as porté la flamme. Tu les as forcés de venir chercher parmi nous ce que tu leur as ravi, et reconnoître dans tes palais leur dépouille ensanglantée. La voix du monde te déclare le plus grand coupable qui

ait jamais paru sur la terre ; car ce n'est pas sur des peuples barbares ou sur des nations dégénérées que tu as versé tant de maux ; c'est au milieu de la civilisation, dans un siècle de lumières que tu as voulu régner par le glaive d'Attila et les maximes de Néron. Quitte enfin ton sceptre de fer ; descends de ce monceau de ruines dont tu avois fait un trône ! Nous te chassons comme tu as chassé le Directoire. Va ! puisses-tu, pour seul châtiment, être témoin de la joie que ta chute cause à la France, et contempler, en versant des larmes de rage, le spectacle de la félicité publique !

Telles sont les paroles que nous adressons à l'Etranger. Mais si nous rejetons Buonaparte, qui le remplacera ? Le roi.

DES BOURBONS.

Les fonctions attachées à ce titre de roi sont si connues des Français, qu'ils n'ont pas besoin de se le faire expliquer : le roi leur représente aussitôt l'idée de l'autorité légitime, de l'ordre, de la paix, de la liberté légale et monarchique. Les souvenirs de la vieille France, la religion, les antiques usages, les mœurs de la famille, les habitudes de notre enfance, le berceau, le

tombeau, tout se rattache à ce nom sacré de roi : il n'effraie personne ; au contraire, il rassure. Le roi, le magistrat, le père ; un Français confond ces idées. Il ne sait ce que c'est qu'un empereur ; il ne connoît pas la nature, la forme, la limite du pouvoir attaché à ce titre étranger. Mais il sait ce que c'est qu'un monarque descendant de saint Louis et de Henri IV : c'est un chef dont la puissance paternelle est réglée par des institutions, tempérée par les mœurs, adoucie et rendue excellente par le temps, comme un vin généreux né de la terre de la patrie, et mûri par le soleil de la France. Cessons de vouloir nous le cacher. Il n'y aura ni repos, ni bonheur, ni félicité, ni stabilité dans nos lois, nos opinions, nos fortunes, que quand la maison de Bourbon sera rétablie sur le trône. Certes, l'antiquité, plus reconnoissante que nous, n'auroit pas manqué d'appeler divine une race qui, commençant par un roi brave et prudent, et finissant par un martyr, a compté dans l'espace de neuf siècles trente-trois monarques, parmi lesquels on ne trouve qu'un seul tyran : exemple unique dans l'histoire du monde, et éternel sujet d'orgueil pour notre patrie. La probité et l'honneur étoient assis sur le trône de France,

comme sur les autres trônes la force et la politique. Le sang noble et doux des Capet ne se reposoit de produire des héros, que pour faire des rois honnêtes hommes. Les uns furent appelés sages, bons, justes, bien-aimés ; les autres surnommés grands, augustes, pères des lettres et de la patrie. Quelques uns eurent des passions qu'ils expièrent par des malheurs ; mais aucun n'épouvanta le monde par ces vices qui pèsent sur la mémoire des Césars, et que Buonaparte a reproduits.

Les Bourbons, dernière branche de cet arbre sacré, ont vu, par une destinée extraordinaire, leur premier roi tomber sous le poignard du fanatique, et leur dernier sous la hache de l'athée. Depuis Robert, sixième fils de saint Louis dont ils descendent, il ne leur a manqué, pendant tant de siècles, que cette gloire de l'adversité, qu'ils ont enfin magnifiquement obtenue. Qu'avons-nous à leur reprocher? Le nom de Henri IV fait encore tressaillir les cœurs français, et remplit nos yeux de larmes ; nous devons à Louis XIV la meilleure partie de notre gloire. N'avons-nous pas surnommé Louis XVI le plus honnête homme de son royaume ? Est-ce parce que nous avons tué ce bon roi, que nous rejetons

son sang? Est-ce parce que nous avons fait mourir sa sœur, sa femme et son fils, que nous repoussons sa famille? Cette famille pleure dans l'exil, non ses malheurs, mais les nôtres. Cette jeune princesse que nous avons persécutée, que nous avons rendue orpheline, regrette tous les jours, dans les palais étrangers, les prisons de la France. Elle pouvoit recevoir la main d'un prince puissant et glorieux, mais elle préféra unir sa destinée à celle de son cousin, pauvre, exilé, proscrit, parce qu'il étoit Français, et qu'elle ne vouloit point se séparer des malheurs de sa famille. Le monde entier admire ses vertus; les peuples de l'Europe la suivent quand elle paroît dans les promenades publiques, en la comblant de bénédictions : et nous, nous pouvons l'oublier! Quand elle quitta sa patrie, où elle avoit été si malheureuse, elle jeta les yeux en arrière, et elle pleura. Objets constans de ses prières et de son amour, nous savons à peine qu'elle existe. Ah! qu'elle retrouve du moins quelques consolations en faisant le bonheur de sa trop coupable patrie! Cette terre porte naturellement les lis : ils renaîtront plus beaux, arrosés du sang du roi-martyr.

Louis XVIII, qui doit régner le premier sur

nous, est un prince connu par ses lumières, inaccessible aux préjugés, étranger à la vengeance. De tous les souverains qui peuvent gouverner à présent la France, c'est peut-être celui qui convient le mieux à notre position et à l'esprit du siècle ; comme de tous les hommes que nous pouvions choisir, Buonaparte étoit peut-être le moins propre à être roi. Les institutions des peuples sont l'ouvrage du temps et de l'expérience : pour régner, il faut surtout de la raison et de l'uniformité. Un prince qui n'auroit dans la tête que deux ou trois idées communes, mais utiles, seroit un souverain plus convenable à une nation qu'un aventurier extraordinaire, enfantant sans cesse de nouveaux plans, imaginant de nouvelles lois, ne croyant régner que quand il travaille à troubler les peuples, à changer, à détruire le soir ce qu'il a créé le matin. Non seulement Louis XVIII a ces idées fixes, cette modération, ce bon sens, si nécessaires à un monarque, mais c'est encore un prince ami des lettres, instruit et éloquent comme plusieurs de nos rois, d'un esprit vaste et éclairé, d'un caractère ferme et philosophique.

Choisissons entre Buonaparte, qui revient à nous portant le code sanglant de la cons-

cription, et Louis XVIII, qui s'avance pour fermer nos plaies, le testament de Louis XVI à la main. Il répétera à son sacre ces paroles écrites par son vertueux frère :

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux
» qui se sont faits mes ennemis, sans que je
» leur en eusse donné aucun sujet, et je prie
» Dieu de leur pardonner. »

MONSIEUR, comte d'Artois, d'un caractère si franc, si loyal, si français, se distingue aujourd'hui par sa piété, sa douceur et sa bonté, comme il se faisoit remarquer dans sa première jeunesse par son grand air et ses grâces royales. Buonaparte fuit abattu par la main de Dieu, mais non corrigé par l'adversité : à mesure qu'il recule dans le pays qui échappe à sa tyrannie, il traîne après lui de malheureuses victimes, chargées de fers : c'est dans les dernières prisons de la France qu'il exerce les derniers actes de son pouvoir. MONSIEUR arrive seul, sans soldats, sans appui, inconnu aux Français auxquels il se montre. A peine a-t-il prononcé son nom, que le peuple tombe à ses genoux ; on baise respectueusement son habit, on embrasse ses genoux ; on lui crie, en répandant des torrens de larmes ; « Nous ne vous apportons que nos

» cœurs, Buonaparte ne nous a laissé que » cela! » A cette manière de quitter la France, à cette façon d'y rentrer, reconnoissez d'un côté l'usurpateur, de l'autre le prince légitime.

M. le duc d'Angoulême a paru dans une autre de nos provinces : Bordeaux s'est jeté dans ses bras, et le pays de Henri IV a reconnu avec des transports de joie l'héritier des vertus du Béarnais. Nos armées n'ont point vu de chevalier plus brave que M. le duc de Berry. M. le duc d'Orléans prouve, par sa noble fidélité au sang de son roi, que son nom est toujours un des plus beaux de la France. J'ai déjà parlé des trois générations de héros, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon ; je laisse à Buonaparte à nommer le troisième.

Je ne sais si la postérité pourra croire que tant de princes de la maison de Bourbon ont été proscrits par ce peuple qui leur devoit toute sa gloire, sans avoir été coupables d'aucun crime, sans que leur malheur leur soit venu de la tyrannie du dernier roi de leur race; non, l'avenir ne pourra comprendre que nous ayons banni des princes aussi bons, des princes nos compatriotes, pour mettre à notre tête un étranger, le plus méchant de

tous les hommes. On conçoit jusqu'à-un certain point la république en France : un peuple, dans un moment de folie, peut vouloir changer la forme de son gouvernement, et ne plus reconnoître de chef suprême ; mais si nous revenons à la monarchie, c'est le comble de la honte et de l'absurdité de la vouloir sans le souverain légitime, et de croire qu'elle puisse exister sans lui. Qu'on modifie, si l'on veut, la constitution de cette monarchie, mais nul n'a le droit de changer le monarque. Il peut arriver qu'un roi cruel, tyrannique, qui viole toutes les lois, qui prive tout un peuple de ses libertés, soit déposé par l'effet d'une révolution violente ; mais, dans ce cas extraordinaire, la couronne passe à ses fils, ou à son plus proche héritier. Or, Louis XVI a-t-il été un tyran? Pouvons-nous faire le procès à sa mémoire ? en vertu de quelle autorité privons-nous sa race d'un trône qui lui appartient à tant de titres? Par quel honteux caprice avons-nous donné à Buonaparte l'héritage de Robert-le-Fort? Ce Robert-le-Fort descendoit vraisemblablement de la seconde race, et celle-ci se rattachoit à la première. Il étoit comte de Paris. Hugues Capet apporta aux Français, comme Français lui-même,

Paris, son héritage paternel, des biens et des domaines immenses. La France, si petite sous les premiers Capet, s'enrichit et s'accrut sous leurs descendans. Et c'est en faveur d'un insulaire obscur dont il a fallu faire la fortune en dépouillant tous les Français, que nous avons renversé la loi Salique, *palladium* de notre empire. Combien nos pères différoient de nous de sentimens et de maximes ! A la mort de Philippe-le-Bel ils adjugèrent la couronne à Philippe de Valois, au préjudice d'Edouard III, roi d'Angleterre ; ils aimèrent mieux se condamner à deux siècles de guerre, que de se laisser gouverner par un étranger. Cette noble résolution fut la cause de la gloire et de la grandeur de la France : l'oriflamme fut déchirée aux champs de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ; mais ses lambeaux triomphèrent enfin de la bannière d'Edouard III et de Henri V, et le cri de *Montjoie-Saint-Denis* étouffa celui de toutes les factions. La même question de l'hérédité se représenta à la mort de Henri III : le parlement rendit alors le fameux édit qui donna Henri IV et Louis XIV à la France. Ce n'étoient pourtant pas des têtes ignobles que celles d'Edouard III, de Henri V, du duc de Guise et de l'infante d'Es-

pagne. Grand Dieu ! qu'est donc devenu l'orgueil de la France ! Elle a refusé d'aussi grands souverains pour conserver sa race française et royale, et elle a fait choix de Buonaparte !

En vain prétendroit-on que Buonaparte n'est pas étranger. Il l'est aux yeux de toute l'Europe, de tous les Français non prévenus ; il le sera au jugement de la postérité : elle lui attribuera peut-être la meilleure partie de nos victoires, et nous chargera d'une partie de ses crimes. Buonaparte n'a rien de français, ni dans les mœurs, ni dans le caractère. Les traits même de son visage montrent son origine. La langue qu'il apprit dans son berceau n'étoit pas la nôtre, et son accent comme son nom révèlent sa patrie (1). Son père et sa mère ont vécu plus de la moitié de leur vie sujets de la république de Gênes. Lui-même est plus sincère que ses flatteurs : il ne se reconnoît pas Français ; il nous hait et nous méprise. Il lui est plusieurs fois échappé de dire : *Voilà comme vous êtes, vous autres Français.* Dans un discours il a parlé de l'I-

(1) On a découvert que Buonaparte s'étoit rajeuni d'un an. Il étoit né le 5 février 1768 ; et la réunion de la Corse à la France est du 15 mai de la même année : de sorte que dans toute la rigueur de l'expression, Buonaparte est étranger aux Français.

talie comme de sa patrie, et de la France comme de sa conquête. Si Buonaparte est Français, il faut dire nécessairement que Toussaint-Louverture l'étoit autant et plus que lui : car enfin il étoit né dans une vieille colonie française, et sous les lois françaises; la liberté qu'il avoit reçue lui avoit rendu les droits du sujet et du citoyen. Et un étranger élevé par la charité de nos rois occupe le trône de nos rois, et brûle de répandre leur sang! Nous prîmes soin de sa jeunesse, et par reconnoissance il nous plonge dans un abîme de douleur! Juste dispensation de la Providence! les Gaulois saccagèrent Rome, et les Romains opprimèrent les Gaules; les Français ont souvent ravagé l'Italie, et les Médicis, les Galigaï, les Buonaparte nous ont désolés. La France et l'Italie devroient enfin se connoître, et renoncer pour toujours l'une à l'autre.

Qu'il sera doux de se reposer enfin de tant d'agitation et de malheur sous l'autorité paternelle de notre souverain légitime! Nous avons pu un moment être sujets de la gloire que nos armes avoient répandue sur Buonaparte; aujourd'hui qu'il s'est dépouillé lui-même de cette gloire, ce seroit trop que de

rester l'esclave de ses crimes. Rejetons cet oppresseur comme tous les autres peuples l'ont déjà rejeté. Qu'on ne dise pas de nous : Ils ont tué le meilleur et le plus vertueux des rois ; ils n'ont rien fait pour lui sauver la vie, et ils versent aujourd'hui la dernière goutte de leur sang, ils sacrifient les restes de la France pour soutenir un étranger qu'eux-mêmes détestent. Par quelle raison cette France infidèle justifieroit-elle son abominable fidélité ? Il faut donc avouer que ce sont les forfaits qui nous plaisent, les crimes qui nous charment, la tyrannie qui nous convient. Ah ! si les nations étrangères enfin, lasses de notre obstination, alloient consentir à nous laisser cet insensé ; si nous étions assez lâches pour acheter, par une partie de notre territoire, la honte de conserver au milieu de nous le germe de la peste et le fléau de l'humanité, il faudroit fuir au fond des déserts, changer de nom et de langage, tâcher d'oublier et de faire oublier que nous avons été Français.

Pensons au bonheur de notre commune patrie ; songeons bien que notre sort est entre nos mains : un mot peut nous rendre à la gloire, à la paix, à l'estime du monde, ou

nous plonger dans le plus affreux, comme dans le plus ignoble esclavage. Relevons la monarchie de Clovis, l'héritage de saint Louis, le patrimoine de Henri IV. Les Bourbons seuls conviennent aujourd'hui à notre situation malheureuse, sont les seuls médecins qui puissent fermer nos blessures. La modération, la paternité de leurs sentimens, leurs propres adversités, conviennent à un royaume épuisé, fatigué de convulsions et de malheurs. Tout deviendra légitime avec eux, tout est illégitime sans eux. Leur seule présence fera renaître l'ordre dont ils sont pour nous le principe. Ce sont de braves et illustres gentilshommes autant et plus Français que nous. Ces seigneurs des Fleurs de Lis (1) furent dans tous les temps célèbres par leur loyauté; ils tiennent si fort à la racine de nos mœurs, qu'ils semblent faire partie même de la France, et lui manquer aujourd'hui comme l'air et le soleil.

Si tout doit devenir paisible avec eux; s'ils peuvent seuls mettre un terme à cette trop longue révolution, le retour de Buonaparte

(1) *Note de la nouvelle édition.* Des critiques ont relevé cette expression, comme si elle étoit de l'auteur. On invite ces critiques à lire l'Histoire de France dans nos vieux historiens.

nous plongeroit dans des maux affreux et dans des troubles interminables (1). L'imagination la plus féconde peut-elle se représenter ce que seroit ce monstrueux géant resserré dans d'étroites limites, n'ayant plus les trésors du monde à dévorer, et le sang de l'Europe à répandre? Peut-on se le figurer renfermé dans une cour ruinée et flétrie, exerçant sur les seuls Français sa rage, ses vengeances et son génie turbulent? Buonaparte n'est point changé; il ne changera jamais. Toujours il inventera des projets, des lois, des décrets absurdes, contradictoires ou criminels; toujours il nous tourmentera : il rendra toujours incertaines notre vie, nôtre liberté, nos propriétés. En attendant qu'il puisse troubler le monde de nouveau, il s'occupera du soin de bouleverser nos familles. Seuls esclaves au milieu du monde libre, objet du mépris des peuples, le dernier degré du malheur sera de ne plus sentir notre abjection, et de nous endormir, comme l'esclave de l'Orient, indifférens au cordon que le sultan nous enverra à notre réveil.

(1) *Note de la nouvelle édition.* L'auteur s'étoit-il beaucoup trompé dans le tableau des malheurs que devoit produire le retour de Buonaparte.

Non, il n'en sera pas ainsi. Nous avons un prince légitime, né de notre sang, élevé parmi nous, que nous connoissons, qui nous connoît, qui a nos mœurs, nos goûts, nos habitudes; pour lequel nous avons prié Dieu dans notre jeunesse, dont nos enfans savent le nom comme celui d'un de leur voisin, et dont les pères vécurent et moururent avec les nôtres. Parce que nous avons réduit nos anciens princes à être voyageurs, la France sera-t-elle une propriété forfaite? Doit-elle demeurer à Buonaparte par droit d'aubaine? Ah! pour Dieu, ne soyons pas trouvés en telle déloyauté, que de déshériter notre naturel seigneur, pour donner son lit au premier compagnon qui le demande! Si nos maîtres légitimes nous manquoient, le dernier des Français seroit encore préférable à Buonaparte pour régner sur nous : du moins nous n'aurions pas la honte d'obéir à un étranger.

Il ne me reste plus qu'à prouver que si le rétablissement de la maison de Bourbon est nécessaire à la France, il ne l'est pas moins à l'Europe entière.

DES ALLIÉS.

A ne considérer d'abord que les raisons particulières, est-il un homme au monde qui voulût jamais s'en reposer sur la parole de Buonaparte? N'est-ce pas un point de sa politique comme un des penchans de son cœur, que de faire consister l'habileté à tromper, à regarder la bonne foi comme une duperie et comme la marque d'un esprit borné, à se jouer de la sainteté des sermens? A-t-il tenu un seul des traités qu'il ait faits avec les diverses puissances de l'Europe? C'est toujours en violant quelque article de ces traités et en pleine paix, qu'il a fait ses conquêtes les plus solides; rarement il a évacué une place qu'il devoit rendre; et aujourd'hui même qu'il est abattu, il possède encore dans quelques forteresses de l'Allemagne le fruit de ses rapines et les témoins de ses mensonges.

On le liera de sorte qu'il ne puisse recommencer ses ravages. Vous aurez beau l'affoiblir en démembrant la France, en mettant garnison dans les places frontières pendant un certain nombre d'années, en l'obligeant à payer des sommes considérables, en le for-

çant à n'avoir qu'une petite armée, et à abolir la conscription; tout cela sera vain. Buonaparte, encore une fois, n'est point changé. L'adversité ne peut rien sur lui, parce qu'il n'étoit pas au-dessus de la fortune. Il méditera en silence sa vengeance : tout à coup, après un ou deux ans de repos, lorsque la coalition sera dissoute, que chaque puissance sera rentrée dans ses Etats, il nous appellera aux armes, profitera des générations qui se seront formées, enlèvera, franchira les places de sûreté, et se débordera de nouveau sur l'Allemagne. Aujourd'hui même il ne parle que d'aller brûler Vienne, Berlin et Munich; il ne peut consentir à lâcher sa proie. Les Russes reviendront-ils assez vite des rives du Borysthène pour sauver une seconde fois l'Europe? Cette miraculeuse coalition, fruit de vingt-cinq années de souffrances, pourra-t-elle se renouer quand tous les fils en auront été brisés? Buonaparte n'aura-t-il pas trouvé le moyen de corrompre quelques ministres, de séduire quelques princes; de réveiller d'anciennes jalousies, de mettre peut-être dans ses intérêts quelques peuples assez aveugles pour combattre sous ses drapeaux? Enfin, les princes qui règnent aujourd'hui seront-ils tous

sur le trône, et ce changement dans les règnes ne pourroit-il pas amener un changement dans la politique? Des puissances, si souvent trompées, pourroient-elles reprendre tout à coup une sécurité qui les perdroit? Quoi! elles auroient oublié l'orgueil de cet aventurier qui les a traitées avec tant d'insolence, qui se vantoit d'avoir des rois dans son antichambre, qui envoyoit signifier ses ordres aux souverains, établissoit ses espions jusque dans leur cour; et disoit tout haut qu'avant dix ans sa *Dynastie* seroit la plus ancienne de l'Europe! Des rois traiteroient avec un homme qui leur a prodigué des outrages que ne supporteroit pas un simple particulier! Une reine charmante faisoit l'admiration de l'Europe par sa beauté, son courage et ses vertus, et il a avancé sa mort par les plus lâches comme par les plus ignobles outrages. La sainteté des rois comme la décence m'empêchent de répéter les calomnies, les grossièretés, les ignobles plaisanteries qu'il a prodiguées tour à tour à ces rois et à ces ministres qui lui dictent aujourd'hui des lois dans son palais. Si les puissances méprisent personnellement ces outrages, elles ne peuvent ni ne doivent les mépriser pour l'intérêt et la majesté des

trônes : elles doivent se faire respecter des peuples, briser enfin le glaive de l'usurpateur, et déshonorer pour toujours cet abominable droit de la force, sur qui Buonaparte fondoit son orgueil et son empire.

Après ces considérations particulières, il s'en présente d'autres d'une nature plus élevée, et qui seules doivent déterminer les puissances coalisées à ne plus reconnoître Buonaparte pour souverain.

Il importe au repos des peuples, il importe à la sûreté des couronnes, à la vie comme à la famille des souverains, qu'un homme sorti des rangs inférieurs de la société, ne puisse impunément s'asseoir sur le trône de son maître, prendre place parmi les souverains légitimes, les traiter de frères, et trouver dans les révolutions qui l'ont élevé assez de force pour balancer les droits de la légitimité de la race. Si cet exemple est une fois donné au monde, aucun monarque ne peut compter sur sa couronne. Si le trône de Clovis peut être, en pleine civilisation, laissé à un Corse, tandis que les fils de saint Louis sont errans sur la terre, nul roi ne peut s'assurer aujourd'hui qu'il règnera demain. Qu'on y prenne bien garde : toutes les monarchies de l'Europe

sont à peu près filles des mêmes mœurs et des mêmes temps, tous les rois sont réellement des espèces de frères unis par la religion chrétienne et par l'antiquité des souvenirs. Ce beau et grand système une fois rompu, des races nouvelles assises sur les trônes où elles feront régner d'autres mœurs, d'autres principes, d'autres idées, c'en est fait de l'ancienne Europe; et dans le cours de quelques années, une révolution générale aura changé la succession de tous les souverains. Les rois doivent donc prendre la défense de la maison de Bourbon, comme ils la prendroient de leur propre famille. Ce qui est vrai considéré sous les rapports de la royauté, est encore vrai sous les rapports naturels. Il n'y a pas un roi en Europe qui n'ait du sang des Bourbons dans les veines, et qui ne doive voir en eux d'illustres et infortunés parens. On n'a déjà que trop appris aux peuples qu'on peut remuer les trônes. C'est aux rois de leur montrer que si les trônes peuvent être ébranlés, ils ne peuvent jamais être détruits; et que, pour le bonheur du monde, les couronnes ne dépendent pas des succès du crime, et des jeux de la fortune.

Il importe encore à l'Europe civilisée que

la France, qui en est comme l'âme et le cœur par son génie et par sa position, soit heureuse, florissante, paisible; elle ne peut l'être que sous ses anciens rois. Tout autre gouvernement prolongeroit parmi nous ces convulsions qui se font sentir au bout de la terre. Les Bourbons seuls, par la majesté de leur race, par la légitimité de leurs droits, par la modération de leur caractère, offriront une garantie suffisante aux traités, et fermeront les plaies du monde.

Sous le règne des tyrans, toutes les lois morales sont comme suspendues; de même qu'en Angleterre, dans les temps de trouble, on suspend l'acte sur lequel repose la liberté des citoyens. Chacun sait qu'il n'agit pas bien, qu'il marche dans une fausse voie; mais chacun se soumet et se prête à l'oppression. On se fait même une espèce de fausse conscience; on remplit scrupuleusement les ordres les plus opposés à la justice. L'excuse est qu'il viendra de meilleurs jours, que l'on rentrera dans ses droits; que c'est un temps d'iniquités qu'il faut passer, comme on passe un temps de malheurs. Mais en attendant ce retour, le tyran fait tout ce qu'il lui plaît : il est obéi; il peut traîner tout un peuple à la guerre, l'op-

primer, lui demander tout sans être refusé. Avec un prince légitime cela est impossible : tout le monde, sous un sceptre légal, est en jouissance de ses droits naturels et en exercice de ses vertus. Si le roi vouloit passer les bornes de son pouvoir, il trouveroit des obstacles invincibles ; tous les corps feroient des remontrances, tous les individus parleroient ; on lui opposeroit la raison, la conscience, la liberté. Voilà pourquoi Buonaparte, resté maître d'un seul village de la France, est plus à craindre pour l'Europe que les Bourbons avec la France jusqu'au Rhin.

Au reste, les rois peuvent-ils douter de l'opinion de la France? croient-ils qu'ils seroient parvenus aussi facilement jusqu'au Louvre, si les Français n'avoient espéré en eux des libérateurs? N'ont-ils pas vu dans toutes les villes où ils sont entrés des signes manifestes de cette espérance? Qu'entend-on en France depuis six mois, sinon ces paroles : *Les Bourbons y sont-ils! où sont les princes! viennent-ils! Ah! si l'on voyoit un drapeau blanc!* D'une autre part, l'horreur de l'usurpateur est dans tous les cœurs. Il inspire tant de haine, qu'il a balancé chez un peuple guerrier ce qu'il y a de dur dans la présence d'un en-

nemi; on a mieux aimé souffrir une invasion d'un moment, que de s'exposer à garder Buonaparte toute la vie. Si les armées se sont battues, admirons leur courage et déplorons leurs malheurs; elles détestent le tyran autant et plus que le reste des Français; mais elles ont fait un serment; et des grenadiers français meurent victimes de leur parole. La vue de l'étendard militaire inspire la fidélité : depuis nos pères les Francs jusqu'à nous, nos soldats ont fait un pacte saint, et se sont, pour ainsi dire, mariés à leur épée. Ne prenons donc pas le sacrifice de l'honneur pour l'amour de l'esclavage. Nos braves guerriers n'attendent qu'à être dégagés de leur parole. Que les Français et les Alliés reconnoissent leurs princes légitimes, et à l'instant l'armée, déliée de son serment, se rangera sous le drapeau sans tache souvent témoin de nos triomphes, quelquefois de nos revers, toujours de notre courage, jamais de notre honte.

Les rois alliés ne trouveront aucun obstacle à leur dessein, s'ils veulent suivre le seul parti qui peut assurer le repos de la France et celui de l'Europe. Ils doivent être satisfaits du triomphe de leurs armes. Nous Français, nous ne devons considérer ces triomphes que comme une leçon

de la Providence, qui nous châtie sans nous humilier. Nous pouvons nous dire avec assurance, que ce qui eût été impossible sous nos princes légitimes, ne pouvoit s'accomplir que sous ce règne d'un aventurier. Les rois alliés doivent désormais aspirer à une gloire plus solide et plus durable. Qu'ils se rendent avec leur garde sur la place de notre révolution; qu'ils fassent célébrer une pompe funèbre à la place même où sont tombées les têtes de Louis et d'Antoinette; que ce conseil de Rois, la main sur l'autel, au milieu du peuple français à genoux et en larmes, reconnoisse Louis XVIII pour roi de France : ils offriront au monde le plus grand spectacle qu'il ait jamais vu, et répandront sur eux une gloire que les siècles ne pourront effacer.

Mais déjà une partie de ces événemens est accomplie. Les miracles ont enfanté les miracles. Paris, comme Athènes, a vu entrer dans ses murs des étrangers qui l'ont respecté, en souvenir de sa gloire et de ses grands hommes. Quatre-vingt mille soldats vainqueurs ont dormi auprès de nos citoyens, sans troubler leur sommeil, sans se porter à la moindre violence, sans faire même entendre un chant de triomphe. Ce sont des libéra-

teurs, et non pas des conquérans. Honneur immortel aux souverains qui ont pu donner au monde un pareil exemple de modération dans la victoire ! Que d'injures ils avoient à venger ! Mais ils n'ont point confondu les Français avec le tyran qui les opprime. Aussi ont-ils déjà recueilli le fruit de leur magnanimité. Ils ont été reçus des habitans de Paris comme s'ils avoient été nos véritables monarques, comme des princes français, comme des Bourbons. Nous les verrons bientôt, les descendans de Henri IV ; Alexandre nous les a promis : il se souvient que le contrat de mariage du duc et de la duchesse d'Angoulême est déposé dans les archives de la Russie Il nous a fidèlement gardé le dernier acte public de notre gouvernement légitime ; il l'a rapporté au trésor de nos chartes, où nous garderons à notre tour le récit de son entrée dans Paris, comme un des plus grands et des plus glorieux monumens de l'histoire.

Toutefois ne séparons point des deux souverains qui sont aujourd'hui parmi nous cet autre souverain qui fait à la cause des rois et au repos des peuples le plus grand des sacrifices : qu'il trouve comme monarque et comme père la récompense de ses vertus dans l'atten-

drissement, la reconnoissance et l'admiration des Français.

Et quel Français aussi pourroit oublier ce qu'il doit au Prince Régent d'Angleterre, au noble peuple qui a tant contribué à nous affranchir! Les drapeaux d'Elisabeth flottoient dans les armées de Henri IV; ils reparoissent dans les bataillons qui nous rendent Louis XVIII. Nous sommes trop sensibles à la gloire pour ne pas admirer ce lord Wellington qui retrace d'une manière si frappante les vertus et les talens de notre Turenne. Ne se sent-on pas touché jusqu'aux larmes, quand on le voit promettre, lors de notre retraite du Portugal, deux guinées pour chaque prisonnier français qu'on lui amèneroit vivant? Par la seule force morale de son caractère, plus encore que par la vigueur de la discipline militaire, il a miraculeusement suspendu, en entrant dans nos provinces, le ressentiment des Portugais et la vengeance des Espagnols; enfin, c'est sous son étendard que le premier cri de *vive le Roi!* a réveillé notre malheureuse patrie : au lieu d'un roi de France captif, le nouveau Prince-Noir ramène à Bordeaux un roi de France délivré. Lorsque le roi Jean fut conduit à Londres, touché de la

générosité d'Edouard, il s'attacha à ses vainqueurs, et revint mourir dans la terre de captivité : comme s'il eût prévu que cette terre seroit dans la suite le dernier asile du dernier rejeton de sa race, et qu'un jour les descendans des Talbot et des Chandos, recueilleroient la postérité proscrite des La Hire et des Duguesclin.

Français ! amis, compagnons d'infortune, oublions nos querelles, nos haines, nos erreurs, pour sauver la patrie; embrassons-nous sur les ruines de notre cher pays; et qu'appelant à notre secours l'héritier de Henri IV et de Louis XIV, il vienne essuyer les pleurs de ses enfans, rendre le bonheur à sa famille, et jeter charitablement sur nos plaies le manteau de saint Louis, à moitié déchiré de nos propres mains. Songeons que tous les maux que nous éprouvons, la perte de nos biens, de nos armées, les malheurs de l'invasion, le massacre de nos enfans, le trouble et la décomposition de toute la France, la perte de nos libertés, sont l'ouvrage d'un seul homme, et que nous devrons tous les biens contraires à un seul homme. Faisons donc entendre de toutes parts le cri qui peut nous sauver, le cri que

nos pères faisoient retentir dans le malheur comme dans la victoire, et qui sera pour nous le signal de la paix et du bonheur : *Vive le Roi!*

ARRIVÉE DU ROI

A COMPIÈGNE.

Le Roi étoit annoncé au château de Compiègne pour le 29; une foule de personnes arrivoient continuellement de Paris; toutes étoient, comme du temps d'Henri IV, *affamées de voir un Roi.* Les troupes en garnison ici (1) étoient composées d'un régiment suisse et de divers détachemens de la garde à pied et à cheval. On voyoit sur les visages, dans l'attente du Souverain, un certain mélange d'étonnement, de crainte, d'amour et de respect. Des courriers se succédoient d'heure en heure, annonçant l'approche du Roi. Tout à coup on bat aux champs; une voiture attelée de six chevaux entre dans la cour où se trouvoient rangés sur deux lignes, des soldats suisses et les gardes nationaux de Compiègne;

(1) Compiègne.

ceux-ci portoient, en guise de ceinture, une large écharpe blanche; des lanciers de la garde se tenoient à cheval à l'entrée de la cour, et les grenadiers à pied étoient placés au vestibule. La voiture s'arrête devant le perron; on l'entoure de toutes parts : on en voit descendre, non le roi, mais un vénérable vieillard soutenu par son fils : c'étoit M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. De vieux serviteurs de la maison de Condé, qui étoient accourus à Compiègne, poussent des cris en reconnoissant leur maître, se jettent sur ses mains et sur son habit, qu'ils baisent avec des sanglots. Ces princes n'étoient que deux, et tous les yeux cherchoient en vain le troisième! Le comte de Lostanges s'étant nommé au prince de Condé, le prince lui a répondu : *Ah! oui, le comte de Lostanges! vous étiez colonel de mon régiment d'Enghien ?* et il lui jette les bras autour du cou. Le prince a monté l'escalier du vestibule, appuyé sur le bras de son fils, entre les grenadiers de la garde : j'ai vu, et tout le monde a vu comme moi, ces braves soldats couverts de blessures, portant la décoration de la Légion-d'Honneur, une large cocarde blanche dans leurs bonnets de peau d'ours, pleurer en rendant le salut des

armes aux deux Condé, à ces représentans de l'ancienne gloire de la France, comme ces grenadiers eux-mêmes sont les dignes témoins de notre nouvelle gloire. Il est impossible de décrire la joie et la douleur que l'on ressentoit à la vue des deux derniers rejetons du vainqueur de Rocroi, de ces princes si braves, si illustres, si malheureux : ils étoient tout près de ce Chantilly qui n'existe plus ; mais quand l'héritier manque, qu'importe l'héritage !

Enfin, le roi lui-même est arrivé. Son carrosse étoit précédé des généraux et des maréchaux de France, qui étoient allés au-devant de Sa Majesté. Ce n'a plus été des cris de *vive le Roi!* mais des clameurs confuses dans lesquelles on ne distinguoit rien que les accens de l'attendrissement et de la joie. Quand le roi est descendu de sa voiture, soutenu par MADAME, duchesse d'Angoulême, la France a cru revoir son père. Ni le roi, ni MADAME, ni les maréchaux, ni les soldats, ne pouvoient parler. On ne s'exprimoit que par des larmes. Les moins attendris crioient encore : *Vive le Roi! vive notre père!* et c'est tout ce qu'ils pouvoient dire. Le roi portoit un habit bleu, distingué seulement par une plaque et deux

épaulettes; ses jambes étoient enveloppées de larges guêtres de velours rouge, bordées d'un petit cordon d'or. Il marche difficilement, mais d'une manière noble et touchante; sa taille n'a rien d'extraordinaire; sa tête est superbe; son regard est à la fois celui d'un roi et d'un homme de génie. Quand il est assis dans son fauteuil, avec ses guêtres à l'antique, tenant sa canne entre ses genoux, on croiroit voir Louis XIV à cinquante ans.

MADAME étoit vêtue d'une simple robe blanche; sa tête étoit couverte d'un petit chapeau blanc à l'anglaise. Si quelque chose sur la terre peut donner l'idée d'un Ange par la beauté, la modestie, la candeur, c'est certainement la fille de Louis et d'Antoinette : ses traits sont un mélange heureux de ceux de son père et de sa mère; une expression de douceur et de tristesse annonce dans ses regards ce qu'elle a souffert; on remarque jusque dans ses vêtemens, un peu étrangers, des traces de son long exil. Elle ne cessoit de répéter en pleurant et en riant à la fois : *Que je suis heureuse d'être au milieu des bons Français!* paroles bien dignes d'une princesse qui regrettoit, dans les palais de l'étranger, les prisons de la France.

Parvenu dans l'appartement qui lui étoit préparé, le Roi s'est assis au milieu de la foule. On lui a présenté les dames qui se trouvoient à Compiègne : il a adressé à chacune d'elles les paroles les plus obligeantes. La même présentation a eu lieu pour MADAME. Le Roi, un peu fatigué et prêt à se retirer, a dit à MM. les maréchaux et généraux : *Messieurs, je suis heureux de me trouver au milieu de vous;* et il a ajouté, avec un accent qu'il auroit fallu entendre : *Heureux et* FIER ! Il a repris ensuite : *J'espère que la France sera désormais assez heureuse pour n'avoir plus besoin de vos talens; mais, dans tous les cas,* a-t-il ajouté en se levant avec une gaieté noble qui rappeloit le descendant d'Henri IV, *tout goutteux que je suis je viendrai me mettre au milieu de vous;* et il a traversé le groupe des maréchaux aux cris répétés de *vive le Roi!*

Le dîner a été servi à huit heures. Le Roi, MADAME, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon, MM. les maréchaux et généraux, les gentilshommes de service auprès du Roi, les dames de MADAME, duchesse d'Angoulême, Mme de Montboissier, fille de M. de Malesherbes, Mmes les duchesses de Duras, Mme la comtesse de Simiane, et quelques au-

tres personnes de distinction invitées par ordre de Sa Majesté, étoient à table. La foule étoit si grande dans le salon, que l'on pouvoit à peine servir. Au milieu du dîner, le Roi a pris un verre de vin, et a dit à MM. les maréchaux et généraux : *Messieurs, buvons à l'armée.* Après le dîner, Sa Majesté est retournée dans le salon. Tout le monde vouloit se tenir debout. Le Roi a fait asseoir MM. les maréchaux et généraux à sa droite. Ces braves capitaines ont paru singulièrement touchés de cette bonté du souverain : ils se rappeloient que l'étranger, sans égard pour leur âge, leurs travaux et leurs blessures, les forçoit à se tenir debout devant lui des heures entières, comme s'il eût cherché le respect dans les maux qu'il faisoit souffrir à ses serviteurs. On sait que le Roi joint à l'esprit le plus remarquable la mémoire la plus étonnante ; il a donné des preuves de ces rares qualités, en causant avec les personnes qui l'environnoient. En voyant marcher avec difficulté le maréchal Lefebvre, un peu tourmenté par la goutte, il lui a dit : *Hé bien, maréchal, est-ce que vous êtes des nôtres?* Il a dit au maréchal Mortier : *M. le maréchal, lorsque nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la Reine ma femme des égards*

qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en souviens aujourd'hui. S'adressant au maréchal Marmont : *Vous avez été blessé en Espagne*, lui a-t-il dit, *et vous avez pensé perdre un bras ?* « Oui, Sire, a répondu le maréchal ; » mais je l'ai retrouvé pour le service de Votre » Majesté. » Les maréchaux Macdonald, Ney, Moncey, Serrurier, Brune, le prince de Neuchâtel, tous les généraux, toutes les personnes présentes ont obtenu pareillement du Roi les paroles les plus affectueuses ; et il n'y avoit point de cœur qui ne fût subjugué. Le Roi sans armes pouvoit dire, comme on l'a dit de Henri IV, qu'*il régnoit sur la France*,

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

On entendoit de tous côtés : *Il verra comme nous le servirons ! Nous sommes à lui pour la vie.* Tous les intéressans exilés revenus avec leur maître de la terre étrangère, tous les officiers de l'armée se serroient la main comme des frères, se disant : *Plus de factions ! plus de partis ! tous pour Louis XVIII !* Telle est en France la force du souverain légitime, cette magie attachée au nom du Roi. Un homme arrive seul de l'exil, dépouillé de tout, sans suite, sans gardes, sans richesses : il n'a

rien à donner, presque rien à promettre. Il descend de sa voiture, appuyé sur le bras d'une jeune femme; il se montre à des capitaines qui ne l'ont jamais vu, à des grenadiers qui savent à peine son nom. Quel est cet homme? C'est le fils de saint Louis, c'est le Roi. Tout tombe à ses pieds, l'armée, les grands, le peuple; un million de soldats brûlent de mourir pour lui; on sent qu'il peut tout nous demander, nos enfans, notre vie, notre fortune; qu'il ne nous reste plus en propre que l'honneur, seul bien dont nous ne pouvons pas disposer, et dont un roi de France n'exigera jamais de nous le sacrifice.

EXHUMATION

ET

TRANSLATION DES RESTES

DE LOUIS XVI ET DE LA REINE.

Le 21 janvier approche. On se demande depuis long-temps : Que ferons-nous ? Que fera la France ? Laissera-t-on passer encore ce jour de douleur sans aucune marque de regret ? Où sont les cendres de Louis XVI ? Quelle main les a recueillies ? Sans la pitié d'un obscur citoyen, à peine sauroit-on aujourd'hui où repose la sainte dépouille de ce roi qui devoit dormir à Saint-Denis auprès de Louis XII et de Charles-le-Sage. Pendant quelques années on a voulu que le jour de la mort de ce juste fût un jour de réjouissance ; mais combien les factions s'aveugloient ! Tandis qu'elles prétendoient soulever le crêpe funèbre qui couvroit notre patrie, tandis qu'elles

ordonnoient des pompes dérisoires, les citoyens multiplioient les marques de leur douleur; chacun pleuroit dans la solitude, ou faisoit célébrer en secret le sacrifice expiatoire. En vain quelques hommes appeloient la foule à d'abominables spectacles; la tristesse publique sembloit leur dire : *Non, la France n'est point coupable avec vous; elle ne prend aucune part à vos crimes et à vos fêtes.*

Louis XVI, dès le commencement de son règne, avoit aboli les corvées, amélioré les branches de l'administration, relevé sur la mer la gloire de nos armes, et fait retentir nos victoires sur les côtes de l'Inde et de l'Amérique. Au milieu des orages de la révolution, malgré la chaleur des partis, on fut si persuadé de ses vertus, qu'on le nomma d'une commune voix *le plus honnête homme de son royaume.* Abreuvé d'amertume, accablé d'outrages, on l'amena à Paris, précédé de la tête de quelques uns de ses gardes; on l'y réduisit à vivre dans les fers, à languir dans la douleur. Mais ce n'est point devant la famille royale qu'il convient d'achever le récit de telles adversités. L'Orpheline est là, et sa seule présence nous en dit assez. Témoins et juges, vous vivez : vos yeux ont vu ce qu'il y eut de

public, et votre conscience vous racontera ce qu'il y a de secret dans l'histoire de nos malheurs.

A Dieu ne plaise qu'aucun de nous cherche à trouver des coupables et à alimenter des haines! Mais si nous prétendons aux vertus, il faut avoir le courage d'être hommes : il faut, à l'exemple des peuples de l'antiquité, que notre caractère soit assez mâle pour soutenir la vue de nos propres fautes. Quiconque craint de se repentir ne tire aucun fruit de ses erreurs. Oublions donc le criminel, mais souvenons-nous toujours du crime. Hé bien! si, tandis que nous pleurerons, quelques hommes se croient obligés de fuir nos larmes, cette innocente vengeance ne nous seroit-elle pas permise? Faut-il que tout un peuple étouffe dans son cœur la morale et la religion; qu'il renonce à toute justice; qu'il ait l'air d'approuver dans sa raison ce que sa foiblesse lui fit supporter, parce qu'il est des consciences ombrageuses, qui ne croient la patrie tranquille qu'autant qu'elles ne sont point troublées par leurs remords, et qui prennent la voix de ces remords pour le cri de nos factions?

Chez presque tous les peuples on a vu de grands crimes, et partout on a établi des sa-

crifices pour les expier. Lorsqu'Agis périt à Lacédémone en voulant, comme Louis, donner à son peuple de meilleures lois, « les ci-
» toyens de Sparte estimèrent, dit Plutarque,
» qu'il n'avoit oncques été commis un si cruel,
» si malheureux, ni si damnable forfait depuis
» que les Doriens étoient venus habiter le
» Péloponèse. »

Après la restauration de Charles II en Angleterre, on éleva une statue sur le lieu même où Charles I[er] avoit été décapité, et le jour anniversaire de la mort de ce roi devint un jour de jeûne et de prière.

Mais il ne s'agit ici d'imiter aucune nation étrangère : tous les bons exemples peuvent être trouvés parmi nous. Après la bataille de Poitiers, les Etats de la langue d'Oc ordonnèrent « qu'homme ni femme pendant l'an-
» née, si le roi (Jean) n'étoit délivré, ne
» porteroient sur leurs habits, or, argent ni
» perles, et qu'aucuns ménestriers ni jon-
» gleurs ne joueroient de leurs instrumens. »

Nos pères furent plus heureux que nous : ils purent se livrer à leur naïve douleur, aussitôt qu'ils l'éprouvèrent. Cette douleur même cessa bientôt : le roi Jean revint de sa captivité. Mais les marques de nos regrets seront

éternelles : Louis XVI ne reparoîtra plus parmi nous.

Du moins nous allons voir s'accomplir ce que nous avons tant désiré, ce que toute l'Europe attendoit : notre douleur, si long-temps comprimée, va enfin sortir du fond de notre âme ; le roi vient encore, pour ainsi dire, au-devant du besoin de nos cœurs : il va satisfaire à la piété de son peuple, nous rendre aux idées morales et religieuses, comme de sa paisible main il nous a soustraits au despotisme, et rangés sous l'empire de nos antiques lois.

Le 21 janvier, MONSIEUR, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc de Berri, se rendront au cimetière de la Madeleine, appartenant aujourd'hui à M. Descloseaux. Le terrain a été légalement reconnu ; on s'est assuré d'avance du lieu où repose le corps du roi ; on croit pouvoir aussi retrouver les cendres de la reine. Par un hasard touchant, les Suisses tués à la journée du 10 août, sont enterrés aux pieds de Louis XVI. La fosse où notre monarque fut jeté avoit dix pieds de profondeur. On n'a pas voulu remuer la terre avant le moment de l'exhumation. Rien ne doit être secret dans cet acte saint : toute la France a vu mou-

rir son Roi, toute la France doit voir reparoître au même moment sa dépouille mortelle. Ah! que ne sentiront point les spectateurs, quand la terre enlevée laissera voir les os blanchis de Louis XVI, son tronc mutilé, sa tête déplacée et déposée à l'autre extrémité de son corps, signe auquel on doit reconnoître le descendant de tant de Rois! Se représente-t-on bien les trois princes tombant à genoux avec le clergé dans ce moment redoutable, la Religion entonnant son hymne de paix et de gloire, les reliques du martyr sortant triomphantes du sein de la terre pour protéger désormais notre patrie, et attirer par leur intercession la bénédiction du Ciel sur tous les Français!

Les restes sacrés du roi étant retrouvés, ainsi que les cendres de la reine, le cortége se mettra aussitôt en route pour Saint-Denis. Les malheurs de Louis XVI feront toute la magnificence de cette pompe funèbre. La modestie convient au triomphe de tant de vertus, et la simplicité à la grandeur de tant d'infortunes. Les passions humaines ne doivent point troubler le calme et la majesté de cette cérémonie. Tout ce qui accuse en sera banni; on n'y verra que ce qui console: le père de fa-

mille, en retrouvant son tombeau, veut que tous ses enfans ensevelissent dans ce tombeau leurs dissensions et leurs inimitiés.

Le convoi suivra la route que prit, il y a six siècles, celui de saint Louis, premier aïeul des Bourbons. « Et leva, dit Joinville, le saint » corps l'archevêque de Rheims; et après qu'il » fut levé, frère Jehan de Seymours le prê- » cha. Et entr'autres de ses faits ramenta sou- » vent une chose que je lui avois dite du bon » roi : c'étoit de sa grande loyauté..... Quand » le sermon fut fini, ajoutent les chroniques, » le roi (Philippe-le-Hardi) prit son père » sur son col, et se mit à la voie tout à pied » à aller droit à Saint-Denis en France. »

Quel abîme de réflexions! quelle comparaison à faire entre les événemens, les temps, les lieux et les pompes funèbres de saint Louis et de Louis martyr.

Le cortége se rendra donc à l'église de l'apôtre de la France; mais les successeurs de ces religieux qui vinrent avec l'oriflamme au-devant de la châsse de saint Louis, ne recevront point le descendant du saint Roi. *Dans ces demeures souterraines, où dormoient ces rois et ces princes anéantis; dans ces sombres lieux, où les rangs étoient si pressés qu'on*

pouvoit à peine y placer Madame Henriette, Louis XVI se trouvera seul!... Comment tant de morts se sont-ils levés? Pourquoi Saint-Denis est-il désert? Demandons plutôt pourquoi son toit est rétabli, pourquoi son autel est debout? Quelle main a reconstruit la voûte de ses caveaux, et préparé ces tombeaux vides? La main de ce même homme qui étoit assis sur le trône des Bourbons. O Providence! il croyoit préparer des sépulcres à sa race, et il ne faisoit que bâtir le tombeau de Louis XVI! L'injustice ne règne qu'un moment : il n'y a que la sagesse qui compte des aïeux et laisse une postérité. Voyez en même temps le maître de la terre tomber au milieu de ses violences, Louis XVIII ressaisir le sceptre, et Louis XVI retrouver la sépulture de ses pères. La royauté des légitimes monarques avoit dormi pendant vingt années; mais leurs droits, fondés sur leurs vertus, étoient indestructibles comme leur noblesse. Dieu finit d'un seul coup cette révolution épouvantable, et les rois de France reprennent à la fois possession de leur trône et de leur tombeau.

Tandis que les restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette seront portés à Saint-Denis, on posera la première pierre du monu-

ment qui doit être élevé sur la place Louis XV.

Ce monument représentera Louis XVI (1) qui déjà, quittant la terre, s'élance vers son éternelle demeure. Un ange le soutient et le guide, et semble lui répéter ces paroles inspirées : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* Sur un des côtés du piédestal paroîtra le buste de la reine, dans un médaillon ayant pour exergue ces paroles si dignes de l'épouse de Louis XVI : *J'ai tout su, tout vu, et tout oublié.* Sur une autre face de ce piédestal, on verra un portrait en bas-relief de Mme Elisabeth. Ces mots seront écrits autour : *Ne les détrompez pas;* mots sublimes qui lui échappèrent dans la journée du 20 juin, lorsque des assassins menaçoient ses jours en la prenant pour la reine. Sur le troisième côté, sera gravé le testament de Louis XVI, où on lira, en plus gros caractères, cette ligne évangélique :

JE PARDONNE DE TOUT MON CŒUR A CEUX QUI SE SONT FAITS MES ENNEMIS.

La quatrième face portera l'écusson de France, avec cette inscription : *Louis XVIII*

(1) On a changé le projet de quelques uns de ces monumens.

à Louis XVI. Les Français solliciteront, sans doute, l'honneur d'unir au nom de Louis XVIII le nom de la France qui ne peut jamais être séparée de son Roi.

Ce monument sera aussi touchant qu'admirable. Un autel funèbre au milieu de la place Louis XV n'eût été convenable sous aucun rapport. Cette place est une espèce de grand chemin où la foule passe pour courir à ses plaisirs, ou pour étaler ses vanités. Dans les distractions naturelles à la foiblesse de nos cœurs, les accens de la joie auroient trop souvent profané un monument de douleur. Non, aucun Français ne sera obligé de détourner ses pas ou ses regards du monument projeté : les uns y trouveront dans le testament de Louis XVI l'origine et la confirmation de l'article de notre Charte, qui les met à l'abri de toutes recherches ; les autres y recueilleront ces souvenirs qui, dépouillés par le temps de leur amertume, ne laissent au fond de l'âme qu'un attendrissement religieux. Le Roi, qui, jusqu'à présent, n'a osé fouler *le champ du sang*, pourra peut-être y passer un jour, sinon sans tristesse, du moins sans horreur ; tandis que le juge de Louis XVI, à l'abri du monument de miséricorde, pourra lui-même tra-

verser cette place, sinon sans remords, du moins sans crainte. Enfin, ce monument expiatoire deviendra pour tous les Français une source de consolations : nos enfans y puiseront à l'avenir ces graves leçons, ces utiles pensées qui forment dans tous les temps et dans tous les pays les grands peuples et les grands hommes.

Ce monument ne sera pas le seul consacré au malheur et au repentir. On élèvera une chapelle sur le terrain du cimetière de la Madeleine. Du côté de la rue d'Anjou, elle représentera un tombeau antique ; l'entrée en sera placée dans une nouvelle rue que l'on percera lors de l'établissement de cette chapelle. Pour mieux envelopper les différentes sépultures, l'édifice entier se déploiera en forme d'une croix latine, éclairée par un dôme qui n'y laissera pénétrer qu'une clarté religieuse. Dans toutes les parties du monument on placera des autels où chacun ira pleurer une mère, un frère, une sœur, une épouse, enfin toutes ces victimes, compagnes fidèles, qui, pendant vingt ans, ont dormi auprès de leur maître dans ce cimetière abandonné : c'est là qu'on viendra particulièrement honorer la mémoire de M. de Malesherbes. On nous pardonnera

peut-être d'associer ici le nom du sujet au souvenir du roi ; il y a dans la mort, le malheur et la vertu, quelque chose qui rapproche les rangs.

Le roi fondera à perpétuité une messe dans cette chapelle : deux prêtres seront chargés d'y entretenir les lampes et les autels. A Saint-Denis, une autre fondation plus considérable sera faite, au nom de Louis XVI, en faveur des évêques et des prêtres infirmes qui, après un long apostolat, auront besoin de se reposer de leurs saintes fatigues. Ils remplaceront l'ordre religieux qui veilloit aux cendres de nos rois. Ces vieillards, par leur âge, leur gravité et leurs travaux, deviendront les gardiens naturels de cet asile des morts, où eux-mêmes seront près de descendre. Le projet est encore de rendre à cette vieille abbaye les tombeaux qui la décoroient, et auprès desquels Suger faisoit écrire notre histoire, comme en présence de la mort et de la vérité.

Quand on songe que le prince qui vient de consacrer nos libertés ; que le prince qui, sans verser une seule goutte de sang, a fait cesser nos divisions, et rendu le repos à la France ; que le prince qui, par la politique la plus généreuse, défend au dehors les droits des sou-

verains malheureux ; quand on songe que ce prince est le même monarque par qui de si grands exemples de religion vont être donnés, peut-on trouver assez de bénédictions pour les répandre sur sa tête ? Et qui ne voit déjà que les siècles le placeront au rang des meilleurs et des plus grands rois de sa race ?

Pendant la cérémonie funèbre, MADAME se retirera à Saint-Cloud. Nous avons dit que les princes accompagneroient les cendres de Louis XVI à Saint-Denis ; le roi seul restera à Paris, pour confier sa douleur à son peuple, pour mêler des consolations à nos pleurs, et pour adoucir l'amertume de nos regrets par sa présence vénérable.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT DE LA FRANCE,

AU 4 OCTOBRE 1814.

Accoutumés depuis long-temps aux prodiges, à peine remarquons-nous ceux qui se passent aujourd'hui sous nos yeux : il est vrai de dire cependant que, de tous les miracles qui se sont opérés depuis quelques années, aucun n'est plus frappant que le bonheur actuel de la France. Pouvions-nous raisonnablement nous attendre à un calme aussi profond après une si longue tempête? Pour mieux juger de notre position, au mois d'octobre de cette année, rappelons-nous l'état où nous nous trouvions au mois de mars de cette même année.

La France étoit envahie depuis le Rhin jusqu'à la Loire, depuis les Alpes jusqu'aux montagnes d'Auvergne, depuis les Pyrénées jus-

qu'à la Garonne. Paris étoit occupé par l'ennemi. Cinq cent mille Russes, Allemands, Prussiens, restés de l'autre côté du Rhin, étoient prêts à seconder les efforts de leurs compatriotes par une seconde invasion, qui auroit achevé la désolation de la France; toute l'Espagne se préparoit à franchir les Pyrénées sur les traces de l'armée anglaise, espagnole et portugaise. Plus d'un million de Français avoit, en moins de treize mois, été appelé sur le champ de bataille. Un insensé, à qui l'on ne cessoit d'offrir la paix, s'obstinoit à arracher le dernier homme et le dernier écu à notre malheureuse patrie, pour soutenir au dehors un monstrueux système de guerre, au dedans une tyrannie plus monstrueuse encore. S'il parvenoit à prolonger la guerre, la France couroit le risque de ne plus offrir, en quelques mois, qu'un monceau de cendres; s'il acceptoit enfin la paix, cette paix ne pouvoit plus être faite qu'à des conditions aussi déshonorantes pour lui que pour notre patrie : il auroit fallu payer des contributions énormes, céder nos places frontières en garantie des traités (1). Buonaparte, humilié dans son or-

(1) *Note de la seconde édition.* Les suites nécessaires du retour

gueil, trompé dans son ambition, eût couvert le royaume de deuil et de proscriptions. Déjà les listes étoient dressées, les victimes désignées, les villes entières condamnées : les confiscations, lês expropriations auroient suivi les supplices ; la guerre civile auroit peut-être couronné toutes les dévastations de la guerre étrangère, et un despotisme sanglant se seroit assis pour jamais sur les ruines de la France.

Quel étoit dans ce moment notre unique espoir! Une famille que nous avions accablée de tous les maux, en reconnoissance de tous les biens qu'elle avoit versés sur nous depuis tant de siècles! cette famille exilée, presque oubliée de ses enfans ingrats, ne trouvoit pas chez les étrangers plus de souvenirs et plus d'appuis. Ce n'étoit point pour elle qu'on se battoit; aucun des malheurs qui accabloient alors la France, par suite d'une guerre désastreuse, ne pouvoit être imputé à cette famille : à Châtillon, on traitoit de bonne foi avec Buonaparte. A peine permettoit-on à MONSIEUR de suivre presque seul, et de très-loin, les armées envahissantes; il venoit cou-

---

de Buonaparte n'ont que trop prouvé que ce n'étoit point là une simple conjecture.

cher dans les ruines que Buonaparte avoit faites, essuyer les pleurs des paysans qui s'attroupoient autour de lui, secourir nos conscrits blessés, ne pouvant exercer de la prérogative royale que ces bienfaisantes vertus, qu'il avoit héritées du sang de saint Louis. M[gr] le duc d'Angoulême n'étoit reconnu que comme simple volontaire à l'armée de lord Wellington : à Jersey, M[gr] le duc de Berri sollicitoit en vain la faveur d'être jeté, avec ses deux aides-de-camp, sur les côtes de France; et il comptoit si peu sur le succès de ses courageuses entreprises, qu'il avoit fait renouveler le bail de sa maison à Londres.

C'est dans ce moment désespéré que la Providence acheva l'ouvrage dont elle avoit voulu se charger seule, afin de rendre sa main visible à tous. Les étrangers entrent dans Paris : Dieu change le cœur des princes, ouvre les yeux des Français; un cri de *vive le Roi!* sauve le monde. Buonaparte s'écrie qu'on l'a trahi. Trahi, grand Dieu! et par qui, si ce n'est par lui-même! Vit-on jamais une fidélité plus extraordinaire, plus touchante que celle de son armée? Jamais les soldats français ne se sont montrés plus héroïques que dans l'instant même où, détestant l'auteur de nos infortunes, ils respec-

toient encore en lui leur général, et seroient morts avec lui si lui-même avoit su mourir.

Mais lorsqu'il eut emporté sa vie avec les millions qu'il avoit eu le courage de demander, la France se tourna vers notre véritable père, qui arrivoit de l'exil sans stipulations, sans traités, sans trésors, rentrant les mains vides, comme il étoit sorti, mais le cœur plein de cette tendresse et de cette miséricorde naturelle à la race de nos rois.

Qu'est-ce que le roi trouva en arrivant? Quatre cent mille étrangers dans le cœur de la France, 1700 millions de dettes, des armées désorganisées et sans solde depuis plusieurs mois, plus de trente mille officiers qui avoient droit à un sort et à des récompenses, quatre cent mille prisonniers prêts à rentrer dans leur patrie et à augmenter l'embarras du moment, une constitution à faire, des craintes à calmer, des espérances à remplir, des partis en présence, et tous les élémens d'une guerre civile. Il paroissoit sage à quelques personnes, que le roi, au milieu de tant d'embarras, ne connoissant ni le terrain sur lequel il marchoit, ni l'état des opinions, ni le caractère des hommes en France, inconnu lui-même à son peuple; il paroissoit sage, disons-nous,

que le roi conservât auprès de lui une force étrangère. Le roi rejeta noblement cette idée: une paix honorable fit sortir les alliés du royaume; il ne nous en coûta ni contributions, ni places fortes; nous conservâmes nos anciennes frontières, et même nous nous agrandîmes du côté de la Savoie. Les monumens des arts nous restèrent : tout cela fut le fruit de l'estime des alliés pour le roi (1). Une charte assura nos droits politiques. Bientôt cette armée, si embarrassante par le nombre de ses soldats, a vu, comme par miracle, presque tout son arriéré acquitté, et le reste de cet arriéré au moment de l'être. Les officiers qui n'ont pu trouver place dans la nouvelle organisation militaire, reçoivent, au sein de leur famille, une pension qui leur assure cet honorable repos, récompense naturelle de la gloire. Les propriétés ont été garanties; la confiance renaît; les manufactures reprennent leurs travaux : tout marche vers la prospérité. La modération, le génie et les vertus d'un seul homme ont opéré ces prodiges; et il n'en a pas coûté une goutte de sang à la France; et

(1) *Note de la seconde édition.* Et voilà tous les biens que le retour de Buonaparte nous a fait perdre!

personne n'a été ni inquiété, ni persécuté pour son opinion; et aucune prison ne s'est ouverte, sinon pour rendre la liberté à quelques victimes; et aucun acte arbitraire du pouvoir ne s'est mêlé à tant d'actes de clémence et de bonté (1)! Nous sommes trop près de ces merveilles pour les apprécier comme elles le méritent; mais l'histoire les présentera à l'admiration des hommes : elle ajoutera au nom de Louis-le-*Désiré* le surnom de *Sage*, que la France a déjà eu la gloire de donner à l'un de ses rois.

Si on en avoit cru quelques personnes qui avoient leurs raisons pour semer de pareilles alarmes, la France, à l'arrivée des Bourbons, alloit devenir le théâtre des réactions et des vengeances. Que pourroient-elles dire aujourd'hui? Quoi! pas une exécution, pas un emprisonnement, pas un exil pour consoler leurs prophéties! Au retour de Charles II en Angleterre, le parlement fit mettre en jugement plusieurs coupables. Au retour de Louis XVIII en France, tout le monde conserve la vie, la

(1) *Note de la seconde édition.* Tout cela étoit vrai! et l'on excuseroit encore les hommes qui nous ont fait perdre tant de biens!

fortune, la liberté; rien pour de certains hommes n'est perdu, *fors l'honneur!* Quelque opinion que l'on ait, ou que l'on ait eue, on convient généralement que jamais la France n'a été aussi heureuse à aucune époque que dans les quatre mois qui se sont écoulés depuis le rétablissement de la monarchie. Il n'y a aucun Français qui ne porte avec joie en lui-même le sentiment de son affranchissement et de sa pleine liberté. Chacun s'endort, sûr de n'être pas réveillé au milieu de la nuit, pour être traîné par des espions à la police, ou par des gendarmes à un tribunal militaire. Le propriétaire sait qu'il conservera son bien, la mère son enfant: elle ne tremble plus dans la crainte de voir chaque matin, au coin de la rue, afficher quelque nouvelle conscription. Le fermier, l'artisan, ne se mettent plus d'avance à la torture, pour savoir comment ils rachèteront le seul fils qui leur reste; le conscrit, qui ne le sera plus, ne songe plus à se mutiler pour se dérober à la mort. Les taxes seules pèsent encore sur la Frauce; mais du moins on est certain qu'elles seront réduites dans un temps donné, qu'elles ne seront point imposées arbitrairement par la première autorité de l'Etat, et jusque par des préfets, des

sous-préfets, des maires et des adjoints. L'Etat a des dettes ; il faut bien les payer. Et qui les a contractées, ces dettes? Est-ce le Roi, ou l'homme de l'île d'Elbe? Si le Roi avoit voulu dire : « Je ne suis pas obligé de reconnoître » les dettes de Buonaparte ; la fortune que la » plupart des fournisseurs ont faite, les dé» dommagera assez de la perte qu'ils éprou» veront », qu'auroit-on eu à répondre? Mais le Roi a cru qu'il y alloit de son honneur, comme de celui de la France, d'acquitter scrupuleusement toute dette qui pouvoit être regardée comme dette de l'Etat ; et, par cette bonne foi digne d'un descendant d'Henri IV, il donne à la France un crédit qui doublera la fortune publique.

Ainsi, les grands malheurs dont nous menaçoit le retour des Bourbons se réduisent à quelques murmures ; et ces murmures, quand on veut aller au fond de la chose, naissent tous de quelque espérance trompée, de quelque place qu'on demandoit et qu'on n'a pas obtenue. La moitié de la France, sous le despotisme qui vient de finir, étoit payée par l'autre. Le moyen de soutenir un pareil abus! Buonaparte lui-même, s'il fût resté sur le trône sans être le maître de l'Europe, auroit-il pu main-

tenir toutes les places qu'il avoit créées? Il ne les payoit déjà plus. Pour faire taire les mécontens, il les auroit fusillés. D'ailleurs, toutes les traces d'une révolution de vingt-cinq années peuvent-elles être effacées dans l'espace de six mois? A la mort d'Henri IV, il se trouva encore de vieux ligueurs qui applaudirent au parricide de Ravaillac. Il faut donc nous attendre à voir encore long-temps, et peut-être toute notre vie, les opinions des Français partagées sur une foule d'objets : les uns détester ce que les autres aimeront; ceux-ci vanter, ceux-là dénigrer le gouvernement.

Selon les constitutionnels, la constitution n'est pas assez *libérale*. Selon les anciens royalistes, on se seroit bien passé d'une constitution. Ne peut-on pas dire aux premiers: « S'il » y a quelque chose de défectueux dans la » constitution actuelle, le temps y apportera » remède. La constitution anglaise, objet de » votre admiration, n'a pas été l'ouvrage d'un » jour. Il suffit que les fondemens de la liberté » publique soient établis parmi nous, que le » peuple soit représenté, qu'il ne puisse être » imposé que du consentement de ses représentans, qu'aucun homme ne puisse être ni » dépouillé, ni exilé, ni emprisonné, ni mis

» à mort arbitrairement. Asseyons-nous un
» moment sur ces grandes bases, et respi-
» rons du moins après une course si violente
» et si rapide. »

Ne peut-on pas dire aux derniers : « L'an-
» cienne constitution du royaume étoit sans
» doute excellente ; mais pouvez-vous en réu-
» nir les élémens? Où prendrez-vous un
» clergé indépendant, représentant, par ses
» immenses domaines, une partie considé-
» rable des propriétés de l'Etat? Où trouve-
» rez-vous un corps de gentilshommes assez
» nombreux, assez riches, assez puissans
» pour former, par leurs anciens droits féo-
» daux, par leurs terres seigneuriales, par
» leurs vassaux et leur patronage, par leur
» influence dans l'armée, un contre-poids à
» la couronne? Comment rétablirez-vous ces
» priviléges des provinces et des villes, les
» pays d'Etats, les grands corps de magistra-
» tures qui mettoient de toutes parts des en-
» traves à l'exercice du pouvoir absolu? L'es-
» prit même de ces corps dônt nous parlons
» n'est-il pas changé? L'égalité de l'éducation
» et des fortunes, l'opinion publique, l'ac-
» croissement des lumières, permettroient-
» ils aujourd'hui des distinctions qui choque-

» roient toutes les vanités? Les institutions
» de nos aïeux, où l'on reconnoissoit les
» traces de la sainteté de notre religion, de
» l'honneur de notre chevalerie, de la gravité
» de notre magistrature, sont sans doute à
» jamais regrettables; mais peut-on les faire
» revivre entièrement? Permettez donc, puis-
» qu'il faut enfin quelque chose, qu'on essaie
» de remplacer l'honneur du chevalier par la
» dignité de l'homme, et la noblesse de l'in-
» dividu par la noblesse de l'espèce. En vain
» voudriez-vous revenir aux anciens jours :
» les nations, comme les fleuves, ne remon-
» tent point vers leurs sources : on ne rendit
» point à la république romaine le gouver-
» nement de ses rois, ni à l'empire d'Au-
» guste le sénat de Brutus. Le temps change
» tout, et l'on ne peut pas plus se soustraire
» à ses lois qu'à ses ravages. »

Qu'il reste donc encore un peu de chaleur dans nos opinions, cela ne peut être autrement. Le despotisme qui vient de finir nous avoit fait sortir de l'ordre naturel. Toutes nos passions étoient exaltées; le soldat ne songeoit qu'à devenir maréchal de France, au prix de la vie d'un million de Français; le plus mince commis aux douanes voyoit en

perspective un ministère; l'ouvrier, sorti de sa boutique, ne vouloit plus y rentrer; la jeunesse, débarrassée du joug domestique, se plongeoit dans toutes les jouissances et dans toutes les chimères de son âge. Un devoir qui se réduisoit à une bassesse, *obéir aveuglément à la volonté d'un maître*, remplaçoit toute la morale de la vie. Buonaparte étoit le chef visible du mal, comme le démon en est le chef invisible. Toutes les ambitions désordonnées se rassembloient autour de lui, a peu près comme les Songes qui viennent se suspendre à l'arbre funeste que Virgile place à la porte des Enfers.

Aujourd'hui, il nous en coûte de rentrer dans le devoir; le repos nous paroît insipide. Mais, comme l'ordre est l'état naturel des choses, nous reprendrons malgré nous le goût des choses honnêtes et des jouissances légitimes. Il est curieux de voir la surprise des hommes accoutumés à gouverner par les moyens violens du despotisme. Ils prédisent des révolutions, des soulèvemens qui n'arrivent pas; ils prennent leurs opinions particulières, leur humeur, leurs intérêts secrets, pour l'opinion, l'humeur et l'intérêt de la France. *On n'administre pas*, disent-ils. *Cela*

n'ira pas ; cela ne peut pas aller. Hé, pourquoi ? parce qu'on n'a pas fusillé ce matin à la plaine de Grenelle ; parce que la police n'a pas mis à Vincennes cette nuit une douzaine de personnes ; parce qu'on n'a pas amené du bout de la France des prisonniers dans des *cages* de poste ; parce qu'on n'a pas payé assez d'espions ; parce qu'on n'empêche personne de parler, d'écrire, d'imprimer même ce qu'il veut ; parce qu'on ne s'est mêlé ni des opérations du commerce, ni de celles de l'agriculture ; parce que le conseil d'Etat n'a pas pris dans un seul jour cent arrêtés contradictoires ; parce qu'ayant à choisir sur vingt-cinq millions de Français, on n'a pas cru que tous les talens fussent exclusivement renfermés dans les têtes de quelques hommes que l'opinion publique repousse, et qu'on n'a pas appelé ces hommes au gouvernement ! Ces personnes (distinguées d'ailleurs par l'expérience des affaires) sont cependant de mauvais juges de la marche d'un gouvernement légal : elles n'ont connu que la révolution et ses violences ; uniquement occupées de la force physique, elles n'ont aucune idée de la force morale. Elles sont étonnées que tout aille sans efforts, et presque sans qu'on s'en

mêle : elles ne savent pas qu'un roi légitime est une plante qui étend naturellement ses branches et ses racines, s'affermit, donne de la protection et de l'ombre, par la seule raison que la terre et le ciel lui sont favorables, et qu'elle croît dans son sol natal. Il est impossible que ce sentiment de sécurité qu'on éprouve ne pénètre pas à la longue toutes les âmes, n'entre pas dans les chaumières et dans les palais, et qu'à la fin on ne dise pas : « Mais nous sommes cependant heureux ! »

Que ceux qui croient le gouvernement si foible l'examinent d'après les faits et les résultats, et ils verront qu'il est déjà beaucoup plus fort que ce gouvernement de fer auquel il a succédé. Auroit-on pu, par exemple, laisser imprimer contre le dernier despotisme les livres que l'on imprime aujourd'hui contre l'autorité existante, sans que le despotisme en eût été ébranlé? Les plus infâmes libelles, les ouvrages les plus audacieux se colportent, se vendent publiquement : cela fait-il rien à personne? Qui est-ce qui lit ces ouvrages? Et si on les lit, quels sont les lecteurs qui se laissent persuader? On dira que les auteurs, en signant les libelles, en détruisent eux-mêmes

l'effet, comme les poisons se neutralisent mutuellement; que l'infamie de l'écrivain corrige le venin de l'ouvrage. Par une raison ou par une autre, il est cependant certain qu'un gouvernement qui compte à peine quatre ou cinq mois d'existence, qui s'est établi, comme nous l'avons vu, au milieu de tant de factions et de tant de malheurs, résiste à une épreuve qui eût renversé Buonaparte au plus haut point de sa puissance. Dans les cafés, dans les salons, on juge hautement les actes du ministère, les lois discutées dans les deux Chambres; on critique, on crie, on blâme, on loue : la marche du gouvernement en paroît-elle dérangée?

La France est ouverte de toutes parts : on y voyage comme on veut. S'il y a des ennemis secrets, ils peuvent y entrer, en sortir quand bon leur semble. Ils peuvent correspondre, se donner des rendez-vous; en un mot, *conspirer* ouvertement sur les places publiques et au coin des rues. Les craint-on? Pas du tout. Buonaparte auroit-il pu leur laisser cette liberté? On ne daigneroit pas même se mettre en défense : ils viendroient échouer devant la douceur et l'indulgence d'un gouvernement paternel qui arrêteroit le bras prêt

à les punir : le roi les accableroit du poids de son pardon et de sa bonté. On ne peut rien de redoutable contre une autorité fondée sur la légitimité et la justice. La France est remplie des parens et des créatures de Buonaparte, et ils sont protégés comme les autres citoyens, sans que l'on songe à se prémunir contre eux. Une grande princesse est venue, sous la généreuse protection du roi, prendre les eaux dans nos provinces, et pourtant la plaie étoit bien vive et bien récente ! Cette princesse pouvoit réveiller de puissans souvenirs ! Hé bien ! qu'est-ce que sa présence a produit ? Se représente-t-on Mme la duchesse d'Angoulême aux eaux d'Aix sous le gouvernement si robuste de la tyrannie, lorsque le seul nom de Bourbon faisoit trembler le roi des rois ? Enfin un frère de l'étranger est établi sur notre frontière, où il se montre avec une richesse qu'il seroit plus décent de cacher. En a-t-on témoigné la moindre inquiétude ? A-t-on demandé son éloignement ? Qu'on apprenne donc à juger de la force d'un gouvernement, non par ses actes administratifs, mais par son plus ou moins de morale, de modération et de justice. La force des rois est inébranlable quand elle vient des lumières

de leur esprit, et de la droiture de leur cœur (1).

Les Bourbons ont erré, presque sans asile, sur la surface de la terre ; exposés aux craintes de l'usurpateur, ils ne pouvoient surtout approcher des frontières de France, sans courir les risques de la vie, témoin l'infortuné duc d'Enghien. Aujourd'hui ils ne poursuivent point ceux qui les ont si cruellement poursuivis; ils les laissent paroître autour d'eux, sans leur montrer la moindre crainte, sans prendre même les précautions qui paroîtroient si naturelles. Qui n'admireroit une confiance aussi magnanime, une absence aussi absolue de tout ressentiment? Louis XVIII a raison. C'est en s'abandonnant ainsi à la loyauté des Français, qu'il prouve invinciblement la légitimité de ses droits et la solidité de son trône. Il semble qu'il nous ait crié, en arrivant à

(1) *Note de la seconde édition.* Il faut l'avouer, je me montrois ici pour rassurer les autres, plus rassuré que je ne l'étois en effet. Je gémissois intérieurement sur le singulier sommeil de l'administration. Je me suis plus d'une fois reproché depuis d'avoir encouragé par cet article du 4 octobre 1815, et par les *Réflexions politiques*, le penchant fatal que nous avions à nous endormir, lorsqu'il étoit si nécessaire de veiller. Mes opinions politiques, que je développois alors, mon inclination naturelle à l'indulgence, au pardon, à l'oubli des offenses, au sacrifice de

Calais, comme Philippe de Valois aux portes du château de Broye : « Ouvrez, c'est la for» tune de la France! » Nous lui avons ouvert, et nous lui prouverons que nous sommes dignes de l'estime qu'il nous a témoignée, lorsqu'il a si noblement confié à notre foi ses vertus et ses malheurs.

---

tous les intérêts personnels, n'ont point changé ni ne changeront jamais. Mais qu'après la terrible leçon du 20 mars, je m'imagine encore que l'on puisse convértir des hommes incorrigibles, que je demande encore des *fusions* et des *amalgames*, que je croie encore que l'on puisse gouverner sans récompenser les bons et sans punir les méchans, que je croie à des sermens si souvent trahis, à des principes si souvent violés, et que je me laisse aller à l'avenir sans vigilance et sans crainte, cela seroit aussi trop stupide. Je signalerai aujourd'hui le péril avec autant de franchise que je mettois alors de soins à le dissimuler.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT DE LA FRANCE,

AU 12 MAI 1815,

FAIT AU ROI DANS SON CONSEIL,

A GAND (1).

SIRE,

Le seul malheur qui menaçât encore l'Europe, après tant de malheurs, est arrivé. Les souverains, vos augustes alliés, ont cru qu'ils

(1) Lorsque nous arrivâmes de Gand, de très-bons royalistes d'ailleurs, mais qui s'étoient laissé surprendre, cherchèrent à justifier leur enthousiasme pour un personnage trop fameux; ils disoient : Vous ne savez pas quels services il nous a rendus

pouvoient être impunément magnanimes envers un homme qui ne connoît ni le prix d'une conduite généreuse, ni la religion des traités. Ce sont là de ces erreurs qui tiennent à la noblesse du caractère : une âme droite et élevée juge mal de la bassesse et de l'artifice ; et le sauveur de Paris ne pouvoit pas bien comprendre le destructeur de Moscou.

Buonaparte, placé par une fatalité étrange entre les côtes de la France et de l'Italie, est descendu, comme Genséric, *là où l'appeloit*

---

vous n'étiez pas ici pendant les cent-jours ; vous n'avez pas connu l'esprit de la France, etc.

Il est assez bizarre de supposer que des personnes qui avoient passé de longues années en France sous le règne de Buonaparte, qui n'en avoient été absentes que trois mois, qui, pendant ces trois mois, étoient restées à quelques lieues de la frontière, qui, pendant ces trois mois, recevoient tous les jours des nouvelles de Paris, publiques ou secrètes, à vingt heures et quelquefois à seize heures de date, qui étoient au centre des armées et de la diplomatie européenne, et conséquemment au centre de toutes les intelligences et de tous les rapports, qui voyoient à chaque moment arriver auprès du Roi des Français de la capitale et des provinces ; il est assez bizarre, dis-je, de supposer que la France étoit devenue pour ces personnes un pays totalement inconnu. Aussi, si l'on veut bien lire ce Rapport avec quelque attention, on verra que nous n'étions pas trop mal instruits à Gand de ce qui se passoit à Paris, que nous avions assez bien prévu le prompt dénoûment de cette courte tragédie, et que nous avions peut-être mieux jugé le jeu des factions et l'état des partis que ceux qui étoient placés plus près du théâtre.

la colère de Dieu. Espoir de tout ce qui avoit commis et de tout ce qui méditoit un crime, il est venu : il a réussi. Des hommes accablés de vos dons, le sein décoré de vos ordres, ont baisé le matin la main royale que le soir ils ont trahie. Sujets rebelles, mauvais Français, faux chevaliers, les sermens qu'ils venoient de vous faire à peine expirés sur leurs lèvres, ils sont allés, le lis sur la poitrine, jurer pour ainsi dire le parjure à celui qui se déclara si souvent lui-même traître, félon et déloyal.

Au reste, Sire, le dernier triomphe qui couronne et qui va terminer la carrière de Buonaparte n'a rien de merveilleux. Ce n'est point une révolution véritable : c'est une invasion passagère. Il n'y a point de changement réel en France ; les opinions n'y sont point altérées. Ce que nous voyons n'est point le résultat inévitable d'un long enchaînement de causes et d'effets. Le roi s'est retiré un moment ; la monarchie est restée tout entière. La nation, par ses larmes et par le témoignage de ses regrets, a montré qu'elle se séparoit de la puissance armée qui lui imposoit des lois.

Ces bouleversemens subits sont fréquens chez tous les peuples qui ont eu l'affreux malheur de tomber sous le despotisme mili-

taire. L'Histoire du Bas-Empire, celle de l'Empire Ottoman, celle de l'Égypte moderne et des régences barbaresques en sont remplies. Tous les jours au Caire, à Alger, à Tunis, un bey proscrit reparoît sur la frontière du désert : quelques mamelouks se joignent à lui, le proclament leur chef et leur maître. Pour réussir dans son entreprise, il n'a besoin ni d'un courage extraordinaire, ni de combinaisons savantes, ni de talens supérieurs : il peut être le plus commun des hommes, pourvu qu'il en soit le plus méchant. Animées par l'espoir du pillage, quelques autres bandes de la milice se déclarent; le peuple consterné tremble, regarde, pleure et se tait : une poignée de soldats armés en impose à la foule sans armes. Le despote s'avance au bruit des chaînes, entre dans la capitale de son empire, triomphe, et meurt.

Sire, il y a long-temps que le Ciel vous éprouve : il veut faire de vous un monarque accompli. Vos royales vertus, s'il y manquoit encore quelque chose, reçoivent aujourd'hui, sous la main de Dieu, leur dernière perfection. Dans tous les pays où vous avez porté la double majesté du trône et du malheur, oubliant vos propres infortunes, vous n'avez

songé qu'à celles de votre peuple. Les yeux attachés sur cette France, dont vous apercevez en quelque sorte la frontière, et dont vous voulez connoître les maux pour y apporter le remède, vous m'ordonnez de vous présenter le tableau de l'état politique et des dispositions morales de la nation; je vais, Sire, soumettre à vos lumières une suite de faits et de réflexions. Je parlerai sans détours : Votre Majesté, qui sait tout voir, saura tout entendre.

§. Ier.

Actes et Décrets pour l'intérieur.

Buonaparte arrive à Paris le 20 mars au soir; le ravisseur de nos libertés se glisse dans le palais de nos rois à l'heure des ténèbres; le triomphateur, porté *sur les bras de ses peuples*, envahit le château des Tuileries par une issue secrète, tant il compte sur l'amour de ses sujets! La frayeur et la superstition accompagnent ses pas dans ces salles une seconde fois abandonnées, qui avoient revu la fille de Louis XVI.

L'histoire remarquera peut-être que Buo-

naparte est rentré cette année dans Paris, à peu près à la même époque où les alliés y pénétrèrent l'année dernière. Son orgueil humilié le ramène dans cette ville qui ne fut jamais prise sous nos rois, et que son ambition punie a livrée à la conquête; il vient rétablir sa police là où un général russe exerça la sienne il n'y a pas encore un an, grâces au vaste génie, aux merveilleuses combinaisons de ce vrai conservateur de l'honneur français! Vous parûtes, Sire, et les étrangers se retirèrent : Buonaparte revient, et les étrangers vont rentrer dans notre malheureuse patrie. Sous votre règne, les morts retrouvèrent leurs tombeaux, les enfans furent rendus à leurs familles; sous le sien, on va voir de nouveau les fils arrachés à leurs mères, les os des Français dispersés dans les champs : vous emportez toutes les joies ; il rapporte toutes les douleurs.

A peine Buonaparte a-t-il repris le pouvoir, que le règne du mensonge commence. En lisant les journaux du 20 et ceux du 21 du mois de mars, on croit lire l'histoire de deux peuples. Dans les premiers, trente mille gardes nationales, trois mille volontaires, dix mille étudians de toute espèce poussoient

des cris de rage contre le tyran ; dans les seconds, ils bénissent sa présence ! L'enthousiasme éclatoit, dit-on, sur son passage, lorsqu'on sait qu'il n'a été reçu que par le silence de la consternation et de la terreur. Sire, votre triomphe étoit alors plus réel et plus touchant : c'étoit celui d'un père ! Les bénédictions suivoient vos pas ; et votre cœur est encore ému de ces derniers cris de *vive le Roi !* que vous avez entendus retentir à travers les gémissemens et les sanglots dans les dernières chaumières de la France !

Chaque jour a vu depuis éclore une imposture. Il a fallu d'abord avancer quelques mensonges hardis pour décourager les bons et encourager les méchans. Ainsi on a publié qu'il n'y auroit point de guerre, que Buonaparte s'entendoit avec les alliés, que l'archiduchesse Marie-Louise arrivoit avec son fils. La fausseté de ces faits devoit bientôt se découvrir ; mais on gagnoit toujours du temps. Dans ce gouvernement, le mensonge est organisé, et entre comme moyen d'administration dans les affaires. Il y a des mensonges pour un quart-d'heure, pour une demi-journée, pour un jour, pour une semaine. Un mensonge sert pour arriver à un autre men-

songe ; et dans cette série d'impostures, l'esprit le plus juste a souvent de la peine à saisir le point de vérité.

Des proclamations ont annoncé d'abord l'oubli de tout ce qui a été fait, dit et écrit sous le gouvernement royal. Les individus ont été déclarés libres, la nation libre, la presse libre ; on ne veut que la paix, l'indépendance et le bonheur du peuple. Tout le système impérial est changé. L'âge d'or va renaître : Buonaparte sera le Saturne de ce nouveau siècle d'innocence et de prospérité, et il ne dévorera plus ses enfans. Voyons si la pratique a déjà répondu à la théorie.

C'est au *Champ-de-Mai* que la nation doit être régénérée ; on y donnera des aigles aux légions ; on y couronnera (vraisemblablement par contumace) l'héritier de l'empire ; on y fera le dépouillement des votes pour ou contre l'acte additionnel aux constitutions. J'aurai soin d'indiquer, vers la fin de ce rapport, quel est vraisemblablement le but réel de cette grande assemblée.

En attendant l'acceptation de l'acte additionnel qui va rendre le peuple français à l'indépendance, on commence à faire jouir la France du gouvernement le plus libéral :

Buonaparte l'a partagée en sept grandes divisions de police ! Les sept lieutenans sont investis des mêmes pouvoirs qu'avoient autrefois ce qu'on appeloit les directeurs généraux. On sait encore aujourd'hui à Lyon, à Bordeaux, à Milan, à Florence, à Lisbonne, à Hambourg, à Amsterdam, ce que c'étoient que ces protecteurs de la liberté individuelle. Dans le nombre des sept personnes qui doivent rassurer les citoyens, et les défendre du despotisme, quatre au moins ont eu ou auroient pu avoir la gloire, en 1793, d'être nommées à de semblables emplois.

Au-dessus de ces lieutenans se trouvent placés, dans une hiérarchie de plus en plus favorable à la liberté, des commissaires extraordinaires, à la manière des représentans du peuple sous le règne de la convention.

La police nous apprend qu'elle ne va plus servir qu'à répandre la philosophie ; qu'elle n'agira plus que d'après des principes de vertu ; qu'elle est la source des lumières et la base de tous les gouvernemens libres.

Elle enseigne à ses respectables agens qu'il faut, selon les circonstances, creuser à de *grandes profondeurs*, ou savoir seulement écouter et entendre ; c'est-à-dire qu'il faudra,

selon le besoin, corrompre le serviteur, inviter le fils à trahir le père, ou seulement répéter ce qu'on a reçu sous le sceau du secret.

La chose religieuse est aussi soumise à la police, et la conscience, qui jadis relevoit immédiatement de Dieu, obéira maintenant à un espion.

Par le pouvoir constitutionnel de Votre Majesté, il étoit loisible à vos ministres, pendant l'année 1815, d'éloigner des tribunaux de justice les magistrats qui ne paroîtroient plus avoir la confiance publique. Huit ou dix seulement ont été écartés, et l'on en connoît trop la raison.

Quelle mesure arbitraire! s'écrie le gouvernement actuel de la France : et à l'instant même il déplace une foule de magistrats irréprochables dans leur conduite, éminens par leurs lumières, et étrangers à tous mouvemens politiques.

Il s'étoit même permis une chose plus violente, sur laquelle l'opinion l'a forcé de revenir. L'acte qui institue les notaires étant de pure forme, n'a jamais été annulé par les gouvernemens révolutionnaires qui se sont succédé en France ; et toutefois Buonaparte a voulu révoquer celui qui instituoit trois avoués

et huit notaires, uniquement parce qu'ils avoient été installés sous le gouvernement royal.

Il n'a pas plus respecté les places administratives et militaires. Sur quatre-vingt-trois préfets, vingt-deux seulement ont été conservés, et ces vingt-deux restans ont presque tous été changés de préfecture; quarante-trois colonels ont reçu leur destitution.

Cette liberté entière, qui sort de la police comme de sa source, ce respect pour les lois, les places et les hommes, viennent évidemment de la liberté de la presse : car la censure est abolie, et la direction de la librairie supprimée. Il est vrai que, si la presse est libre, Vincennes est ouvert; et par mesure de sûreté, les journaux et la librairie sont restés provisoirement sous la main de M. le duc d'Otrante.

La censure généreuse que les ministres de Buonaparte osent reprocher à votre ministère, étoit bien plus établie pour eux que pour nous : elle forçoit le public à se taire sur le passé. Sous le roi, du moins, on ne parloit de certains hommes qu'avec le ton de l'impartialité, et encore uniquement pour repousser leurs imprudentes attaques.

Buonaparte a cherché un autre succès dans l'abolition de *l'exercice*, cette grande difficulté de l'impôt sur les boissons. D'abord, si les droits réunis étoient odieux, qui les avoit établis? N'étoit-ce pas Buonaparte? Il ne fait donc que changer son propre ouvrage. Ensuite cette abolition décrétée n'aura son effet qu'au premier du mois de juin de cette année. Buonaparte, qui compte sur sa fortune, espère bien qu'avant cette époque, quelque événement viendra à son secours. Il ne faut pas lui demander de quel droit le chef d'un peuple libre se permet de toucher à l'impôt, et d'indiquer un mode de perception autre que celui prescrit par la loi; ce n'est pas une question pour lui: il sait, et cela lui suffit, que selon le besoin de sa politique il peut retrancher ou feindre de retrancher un impôt trop désagréable au peuple. S'il se trouve pressé par les événemens, n'a-t-il pas la grande ressource de ne pas payer ses dettes? Le trésor est toujours assez plein quand la violence y pourvoit, et que l'on paie, non ce que l'on doit, mais ce que l'on veut. Pour sortir d'embarras, il a encore les séquestres, les confiscations, les exactions, les dons *volontaires* forcés.

Vous, Sire, qui régniez par les lois, l'ordre et la justice, qui ne pouviez ni ne vouliez chercher des trésors dans les mesures arbitraires et les larmes de vos sujets; vous qui mettiez votre bonheur à acquitter des dettes que vous n'aviez pas contractées, dettes d'autant moins obligatoires, qu'elles n'avoient été faites que pour vous fermer le chemin du trône; vous, Sire, vous n'avez employé, en montant sur ce trône, d'autres moyens de plaire à vos peuples, que ceux qui naissoient naturellement de vos vertus. La banqueroute faite ou projetée ne vous a pas paru un système de finance digne de la France et de vous. Supprimer dans le moment un impôt, même odieux, vous auroit paru une libéralité criminelle. Mais je conviens que, pour le maintenir, il falloit tout le courage d'un roi légitime, dont les intentions paternelles sont connues et vénérées. Un usurpateur ne pouvoit prendre une résolution aussi noble, et préférer au présent cet avenir qu'il ne verra point.

Ce que je dis sur la ressource des futures spoliations, n'est point, Sire, une conjecture plus ou moins probable. Je ne me permets de parler à Votre Majesté que d'après des documens officiels. Les spoliations sont visible-

ment annoncées; la dépouille du citoyen est promise au soldat, dans le rapport sur la Légion-d'Honneur : il y est dit qu'on remplacera, par des biens situés en France, une partie des dotations de l'armée. Et de quels biens s'agit-il ? Indubitablement des vignes de Bordeaux, des oliviers de Marseille, en un mot, de tous les biens des particuliers et des villes qui auront manifesté leur attachement à la cause des Bourbons.

Sire, le soixante-sixième article de la Charte porte : « La peine de la confiscation des » biens est abolie, et ne pourra être rétablie. » Ainsi Votre Majesté, dépouillée si long-temps de ses domaines par ses ennemis, n'a trouvé d'autres moyens de se venger d'eux qu'en abolissant l'odieux principe de la confiscation des biens. De quel côté est le gouvernement équitable ? De quel côté est le véritable Roi ?

Vous aviez encore aboli la conscription; vous croyiez, Sire, avoir délivré pour jamais de ce fléau votre peuple et le monde. Buonaparte vient de le rappeler; seulement il l'a produit sous une autre forme, en évitant une dénomination odieuse. Le décret sur la garde nationale est ce que la révolution a enfanté jusqu'à ce jour de plus effrayant et de plus

monstrueux; trois mille cent trente bataillons se trouvent désignés, à raison de sept cent vingt hommes; ils formeront un total de deux millions deux cent cinquante-trois mille six cents hommes. A la vérité, il n'y a de rendus mobiles à présent que deux cent quarante bataillons, choisis parmi les chasseurs et les grenadiers, représentant cent soixante-douze mille huit cents hommes. On n'est pas encore assez fort pour faire marcher le reste; mais cela viendra à l'aide de la grande machine du Champ-de-Mai.

Cet immense coup de filet embrasse la population entière de la France, et comprend ce que les masses et les conscriptions n'ont jamais compris. En 1793, la convention n'osa prendre que sept années, les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Ils marcheront aujourd'hui de vingt à soixante. Réformés, non réformés; mariés, non mariés; remplacés, non remplacés; gardes d'honneur, volontaires, tout enfin se trouve enveloppé dans cette proscription générale. Buonaparte, fatigué de décimer le peuple français, veut l'exterminer d'un seul coup. On espère, par la terreur des polices, obliger les citoyens à s'inscrire. Des comités de réforme ne sont établis

que par une nouvelle dérision, comme les anciennes commissions de la liberté de la presse et de la liberté individuelle auprès du sénat. Heureusement, Sire, des faits matériels et des influences morales contribueront à diminuer le danger de cette désastreuse conscription. Il ne reste que très-peu de fusils dans les arsenaux de la France : par suite de l'invasion de l'année dernière, plusieurs manufactures d'armes ont été démontées ou détruites. Des piques seroient susceptibles d'être forgées assez vite pour mettre aux mains de la multitude ; mais cette arme offre peu de ressource, et l'on ne veut pas sans doute renouveler le décret pour la formation des compagnies en blouse bleue, en *braccha*, en bonnet gaulois. Quant à cette valeur qui supplée chez les Français à toutes les armes, il est certain que les gardes nationales ne l'emploieront point contre Votre Majesté. Toute la force morale de la France et le torrent de l'opinion sont absolument pour le roi. Dans beaucoup de départemens la garde nationale ne se lèvera point, ou ne se formera qu'avec une difficulté extraordinaire ; enfin, le citoyen opprimé par le militaire, se laissera moins subjuguer si on lui donne des armes ; et Buonaparte, au lieu de

fondre un peuple qui le hait dans une armée qu'il séduit, perdra peut-être une soldatesque dévouée dans une population ennemie.

Pour contre-balancer ce grand arrêt de mort, on devoit s'attendre à quelque mesure philantropique. Aussi Buonaparte, qui demande la vie de deux millions de Français, s'attendrit sur le sort des habitans de la Bourgogne et de la Champagne. Il ne sauroit trop, il est vrai, dédommager les victimes de son ambition, puisque c'est lui qui attira les étrangers dans le cœur de la France; qui les ramena, pour ainsi dire, par la main, des plaines du Borysthène aux rives de la Loire: il est juste de secourir les malheureux qu'on a faits. Votre Majesté avoit mis à soulager les tristes victimes de l'usurpateur, non la stérile ostentation d'un charlatan d'humanité, mais la bonté féconde d'un père. Votre auguste frère alloit, Sire, dans les ruines des chaumières embrasées, essuyer les larmes qu'il n'avoit pas fait répandre. La religion venoit au secours de ses œuvres charitables, et rouvroit dans tous les cœurs les sources de la pitié. Ce n'étoit point par des impôts pesans pour une autre partie du peuple qu'on secouroit le peuple; le malheureux n'étoit point mis à con-

tribution pour le malheureux : l'humanité n'excluoit point la justice.

Sire, vous aviez tout édifié, et Buonaparte a tout détruit. Vos lois abolissoient la conscription et la confiscation; elles ne permettoient ni l'exil, ni l'emprisonnement arbitraire; elles laissoient aux représentans du peuple le soin d'asseoir les contributions; elles assuroient, avec un droit égal aux honneurs, la liberté civile et politique. Buonaparte paroît, et la conscription recommence, et les fortunes sont violées. La Chambre des Pairs et celle des Députés sont dissoutes. L'impôt est changé, modifié, dénaturé par la volonté d'un seul homme; les grâces accordées aux défenseurs de la patrie sont rappelées ou du moins contestées. Votre maison civile et militaire est condamnée; un décret oblige quiconque a rempli des fonctions ministérielles, à s'éloigner de Paris, à prêter un serment, sous peine de prendre contre les contrevenans telle mesure qu'il appartiendra : mots vagues qui laissent le plus libre champ à l'arbitraire. Le tyran reprend ainsi une à une les victimes auxquelles il promettoit oubli et repos dans ses premières proclamations. On compte déjà de nombreux séquestres, des

arrestations, des exils, des lois de bannissement; treize victimes sont portées sur une liste de mort. Sire..... vous-même, vous êtes proscrit, vous et les descendans de Henri IV, et la fille de Louis XVI! Vous ne pourriez, dans ce moment, sans courir le risque de la vie, mettre le pied sur cette terre où vous fîtes tant de bien, où vous essuyâtes tant de larmes, où vous rendîtes tant d'enfans à leurs pères, où vous ne répandîtes pas une goutte de sang, où vous apportâtes la paix et la liberté! Quand Votre Majesté, après vingt-trois ans de malheurs, remonta sur le trône de ses aïeux, elle trouva devant elle les juges de son frère. Et ces juges vivent! Et vous leur avez conservé avec la vie tous les droits du citoyen! Et ce sont eux qui rendent aujourd'hui contre votre personne sacrée, contre votre auguste famille, contre vos serviteurs fidèles, des arrêts de mort et de proscription! Et tous ces actes où la violence, l'injustice, l'hypocrisie, le disputent à l'ingratitude, sont rendus au nom de la liberté!

§. II.

Extérieur.

La politique extérieure de Buonaparte offre les mêmes contradictions de conduite et de langage : tout étant faux dans sa puissance, tout étant en opposition avec son caractère, tout doit être faux dans ce qu'il dit et dans ce qu'il fait. Maintenant il veut tromper le monde entier, et il tombera dans ses propres piéges. Votre Majesté pénétrera dans sa haute sagesse les causes qui le font agir, lorsque j'essaierai de développer l'esprit du gouvernement actuel de l'usurpateur, et de montrer l'homme derrière le masque : à présent je ne m'occupe que des faits.

Le but de Buonaparte est d'endormir les puissances au dehors par des protestations de paix, comme il cherche à tromper les Français au dedans par le mot de liberté. Cette paix est la guerre ; cette liberté est l'esclavage. D'un côté il offre d'exécuter le traité de Paris ; de l'autre, il ne soutient l'esprit de son armée qu'en lui promettant la Belgique, les limites *naturelles* du Rhin, et cette belle Italie,

objet de ses prédilections filiales. Le ministre des affaires étrangères de Buonaparte, fait dans *le Moniteur* de singuliers raisonnemens : « Son maître ; dit-il, propose de tenir le traité de Paris. Les puissances alliées, pour » toute réponse, font marcher leurs armées. » Or, si les puissances n'en vouloient qu'à un » seul homme, comme elles le prétendent, » elles n'auroient pas besoin de six cent mille » soldats pour l'attaquer. Donc, conclut M. le » duc de Vicence, c'est au peuple français » qu'elles font la guerre. » Mais si ces puissances acceptent le traité de Paris avec Louis XVIII, et si elles le rejettent avec Buonaparte, n'est-il pas clair qu'un seul homme fait ici toute la différence, et qu'elles n'en veulent réellement qu'à un seul homme ?

Les puissances alliées n'ont pas le droit de s'immiscer dans les affaires de France ! Non ; et elles déclarent elles-mêmes qu'elles ne prétendent point régler nos institutions politiques. Mais quand les Français opprimés par une faction, voient reparoître à leur tête l'ennemi du genre humain, l'homme qui a porté le fer et la flamme chez toutes les nations de l'Europe, n'est-ce pas le devoir des souverains d'écarter le nouveau péril qui les menace ?

Qui peut se fier à la parole de Buonaparte? Qui croira à ses sermens? Par ses protestations pacifiques, il ne veut que gagner du temps et rassembler ses légions.

Convient-il à la France elle-même, convient-il aux Etats voisins de laisser subsister au centre du monde civilisé une poignée de militaires parjures, qui, maîtrisant jusqu'à l'armée, disposent à leur gré du sceptre de saint Louis, le donnent et le reprennent au gré de leur caprice? Quoi! un souverain légitime pourra être arraché des bras de son peuple par une horde de janissaires? quoi! tous les gouvernemens pourront être mis en péril, sans qu'on ait le droit de chercher à arrêter ces violences? Ce qui se fait sans inconvénient pour l'Europe chez les corsaires de l'Afrique, peut-il s'accomplir également chez les Français, sans danger pour l'ordre social? Ne doit-on pas prendre, contre les mœurs et les mamelouks de la moderne Egypte, autant de précaution que contre la peste qui nous vient de ce pays? Les souverains de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal, de la Sicile, de la Suède, du Danemarck, consentiront-ils à recevoir, par droit d'exemple, la couronne de la main de

leurs soldats? Enfin, les nations qui chérissent les lois, la paix, la liberté, sont-elles décidées à mettre tous ces biens sous la protection du despotisme militaire?

Si Buonaparte étoit aussi pacifique que ses ministres nous l'annoncent, feroit-il tous les jours des actes d'agression contre les cours étrangères? Il s'efforce, mais en vain, de rendre infidèles à leur patrie les régimens suisses; il promet la demi-solde aux officiers belges qui ont cessé d'être sujets de la France; il insulte le noble souverain qui, lui-même éprouvé par le malheur, a reçu si généreusement son illustre compagnon d'infortune. Buonaparte se flatte d'être aimé dans la Belgique; il se trompe, il y est détesté. Ses conscriptions, ses gardes d'honneur, ses persécutions religieuses, l'ont rendu un objet d'horreur pour les habitans de ces belles provinces.

Sire, je sens trop combien tout ce que je viens de dire est déchirant pour votre cœur. Nous partageons dans ce moment votre royale tristesse. Il n'y a pas un de vos conseillers et de vos ministres qui ne donnât sa vie pour prévenir l'invasion de la France. Sire, vous êtes Français, nous sommes Français! Sensibles à l'honneur de notre patrie, fiers de la

gloire de nos armes, admirateurs du courage de nos soldats, nous voudrions, au milieu de leurs bataillons, verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour les ramener à leur devoir, ou pour partager avec eux des triomphes légitimes. Nous ne voyons qu'avec la plus profonde douleur les maux prêts à fondre sur notre pays; nous ne pouvons nous dissimuler que la France ne soit dans le plus imminent danger: Dieu ressaisit le fléau qu'avoient laissé tomber vos mains paternelles; et il est à craindre que la rigueur de sa justice ne passe la grandeur de votre miséricorde! Ah, Sire, à la voix de Votre Majesté, les étrangers respectant le descendant des rois, l'héritier de la bonne foi de saint Louis et de Louis XII, sortirent de la France! Mais si les factieux qui oppriment vos sujets prolongeoient leur règne, si vos sujets trop abattus ne faisoient rien pour s'en délivrer, vous ne pourriez pas toujours suspendre les calamités qu'entraîne la présence des armées. Du moins votre royale sollicitude s'est déjà assurée par des traités, qu'on respectera l'intégrité du territoire français, qu'on ne fera la guerre qu'à un seul homme. Vous êtes encore accouru au secours de votre peuple; et vous avez transformé en amis généreux ceux

qui auroient pu se montrer ennemis implacables.

§. III.

Reproches faits au gouvernement royal.

Tromper la France et l'Europe est donc le premier moyen employé par Buonaparte pour fonder sa nouvelle puissance ; le second est de calomnier le gouvernement royal. Parmi les reproches adressés au ministère de Votre Majesté, plusieurs sont appuyés sur des faits évidemment faux ; un grand nombre sont absurdes. Quelques uns ont un côté vrai, à les considérer isolément, et non dans l'ensemble des choses.

Buonaparte assure que le domaine extraordinaire ayant été dissipé par le gouvernement royal, il compte le remplacer *par des biens* en France, qui serviront à la dotation de qui il appartiendra.

Le domaine extraordinaire et le domaine privé représentoient à peu près la somme de 480 millions. Sur cette somme totale, 150 ou 157 millions du domaine extraordinaire, et 100 millions du domaine privé, ont servi,

dans le dernier budget, à payer les dettes de l'Etat, ou plutôt ont été portés en déduction de ces dettes. Etoit-ce le roi qui les avoit contractées, ces dettes? Etoit-il le dévastateur ou le réparateur de l'Etat?

Cent cinquante millions dus par les puissances étrangères entroient dans le calcul des 480 millions du domaine extraordinaire. Les alliés sont venus chercher en France la quittance de ces 150 millions; et ce n'est pas encore le roi qui l'a donnée, puisque c'est Buonaparte qui a conduit les étrangers à Paris. Voilà donc plus de 400 millions du domaine extraordinaire qui ont nécessairement disparu, et dont votre ministère ne peut être responsable.

Les 100 millions restans du domaine extraordinaire se composoient de l'emprunt de Saxe, montant de 13 à 17 millions; de 15 ou 20 millions sur le mont Napoléon de Milan; de quelques millions sur le mont Napoléon de Naples; de cent dix actions sur les canaux; de quelques millions sur les salines du Peccais; de plusieurs maisons; des sommes dues par la famille de Buonaparte et par différens particuliers; les billets des débiteurs, entr'autres un billet de Jérôme Buonaparte pour la

somme d'une million, sont demeurés avec les valeurs ci-dessus énoncées dans la caisse du domaine extraordinaire. La seule somme prélevée par le ministère de Votre Majesté sur le domaine extraordinaire est une somme de huit millions en effets sur la place, appliquée aux réparations du Louvre, à celles de Versailles, et à l'achat de plusieurs maisons sur le Carrousel. De ces huit millions, quatre seulement avoient été dépensés à l'époque du 20 mars.

Dénué des documens qui pourroient donner à ces calculs une précision rigoureuse, il se peut faire que des erreurs se soient glissées dans le résultat que j'offre ici à Votre Majesté; mais ces erreurs ne sont ni graves ni nombreuses, et cet aperçu général suffit pour prouver la mauvaise foi et pour détruire les calomnies de Buonaparte.

Quant au séquestre mis sur les biens de la famille de Buonaparte, outre les raisons d'Etat, trop évidentes aujourd'hui, qui obligeoient le ministère de faire apposer promptement ce séquestre, on vient de voir que la famille de Buonaparte devoit plusieurs millions à la France : les billets de ces dettes se trouvoient à la caisse du domaine extraordi-

naire, et représentoient une valeur empruntée à ce domaine. La saisie des biens des débiteurs absens étoit une conséquence nécessaire des sommes qu'ils devoient à l'Etat.

Pour parler sans doute aux passions de la dernière classe du peuple, on a prétendu que les diamans de la couronne étoient une propriété de l'Etat.

Si quelque chose appartient aux Bourbons, héritiers des Capets et des Valois, ce sont des diamans achetés de leurs propres deniers, et par cette raison même appelés *joyaux de la couronne*. Le plus beau de ces joyaux, le Régent, offre dans son nom seul la preuve incontestable qu'il étoit une propriété particulière. Je ne parle pas, Sire, du droit que vous avez, et que consacre la Charte, de prendre toute mesure nécessaire au salut de l'Etat dans les temps de crise : mettre à couvert les richesses qui peuvent tomber entre les mains de l'ennemi, est pour le roi un de ses devoirs les plus impérieux. Loin donc de faire un crime aux ministres de Votre Majesté d'avoir soustrait à Buonaparte les propriétés de l'Etat, on pourroit plutôt leur reprocher de lui avoir laissé 30 millions en espèces et 42 millions en effets. Dans une pareille cir-

constance, Buonaparte auroit-il manqué de vider le trésor public, et même de spolier la banque? Bien plus, son gouvernement n'essaya-t-il pas l'année dernière d'emporter aussi les diamans de la couronne? Tous ces reproches sont donc un mélange de dérision et d'absurdité. Votre ministère, en laissant à Buonaparte 72 millions, pourroit être accusé d'un excès de bonne foi; mais ce sont là de ces fautes que commet la probité, et que la conscience absout.

On a voulu dire que le gouvernement royal, infidèle à la Charte et à ses promesses, avoit tourmenté les acquéreurs de domaines nationaux. Pour prendre connoissance de ces prétendus délits, une commission a été nommée par Buonaparte. Quel a été le résultat de ses recherches?

Le gouvernement royal méconnoissoit, dit-on, la gloire de l'armée! Qui a plus admiré nos guerriers que les Bourbons? qui les a plus noblement récompensés? Qu'il me soit permis de rappeler que, dans un écrit publié sous les yeux de Votre Majesté, écrit qu'elle a daigné honorer de sa sanction royale, j'ai parlé des sentimens et des triomphes de notre armée avec une justice qui a paru exciter la recon-

noissance du soldat. Faut-il se repentir de ces éloges? Non, Sire, l'infidélité de quelques chefs et la foiblesse d'un moment ne peuvent effacer tant de gloire : les droits de l'honneur sont imprescriptibles, malgré les fautes passagères qui peuvent en ternir l'éclat.

Enfin, Sire, vient la grande accusation de despotisme. Le despotisme des Bourbons! Ces deux mots semblent s'exclure. Et c'est Buonaparte qui accuse Louis XVIII de despotisme ! Il faut bien compter sur la stupidité ou sur la perversité des hommes pour avancer des calomnies aussi grossières. Les plus audacieux mensonges ne coûtent rien à l'usurpateur ; il ne rougit point de tomber dans les contradictions les plus manifestes ; car en même temps qu'il représente le gouvernement royal comme violent et tyrannique, il lui reproche l'incapacité et la foiblesse.

Etoit-il tyrannique le gouvernement qui craignoit si fort de blesser les lois, qu'il a mieux aimé s'exposer aux plus grands périls que d'employer l'autorité arbitraire pour arrêter des conspirateurs? Etoit-il tyrannique le gouvernement qui, armé de la loi de la censure, laissoit publier contre lui les écrits les plus séditieux?

A-t-on vu sous le règne de Louis XVIII ; comme sous celui de Buonaparte, plus de sept cents personnes retenues dans les prisons après avoir été acquittées par les tribunaux ?

Le roi a-t-il cassé les décisions des jurés? Le général Excelmans a-t-il été arrêté depuis le jugement qui déclaroit son innocence?

Si les généraux d'Erlon et Lallemant avoient tenté sous Buonaparte ce qu'ils ont fait sous le roi, vivroient-ils encore?

Quoi, Sire, vous avez pardonné, non seulement toutes les fautes, mais encore tous les crimes! Après tant de malheurs, tant de souvenirs amers, tant de sujets de vengeance, un généreux oubli a tout effacé! Vous avez reçu dans votre palais, et ceux qui vous avoient servi, et ceux qui vous avoient offensé! vous n'avez fait aucune distinction entre le fils innocent et le fils repentant! vous avez réalisé dans toute son étendue, dans toute sa simplicité, la touchante parabole de l'enfant prodigue ! et on ose parler de la tyrannie des Bourbons!

Ah! Sire, quand tout le peuple rassemblé sous vos fenêtres, la veille de votre départ, témoignoit, tantôt par sa morne tristesse, tantôt par ses cris d'amour, combien il ché-

rissoit son père; quand les paysans de l'Artois et de la Flandre vous suivoient en vous comblant de bénédictions, ce n'étoit pas un tyran qu'ils pleuroient! Que le fils que vous avez privé de son père, que le citoyen que vous avez dépouillé, se lève et vous accuse. Buonaparte osera-t-il porter le même défi à la France?

Mais, Sire, vos ministres n'étoient pas de bonne foi: ils vouloient détruire la Charte? Le nouveau gouvernement de la France, employant les moyens les plus odieux pour attaquer le gouvernement royal, a fait rechercher soigneusement tous les papiers qui pouvoient accuser celui-ci. On a trouvé dans une armoire secrète de l'appartement d'un de vos ministres, des lettres qui devoient révéler d'importans mystères. Hé bien, qu'ont-elles appris au public, ces lettres confidentielles, inconnues, cachées, qu'on a eu la maladresse de publier (car la passion fait aussi des fautes, et les méchans ne sont pas toujours habiles)? Elles ont appris que vos ministres, différant entre eux sur quelques détails, étoient tous d'accord sur le fond; qu'ils pensoient qu'on ne pouvoit régner en France que par la Charte et avec la Charte; et que les Français aimant

et voulant la liberté, il falloit suivre les mœurs et les opinions du siècle.

Si nous possédions les papiers secrets de Buonaparte, il est probable que nous y trouverions des révélations d'une tout autre nature.

Oui, Sire, et c'est ici l'occasion d'en faire la protestation solennelle : tous vos ministres, tous les membres de votre conseil sont inviolablement attachés aux principes d'une sage liberté. Ils puisent auprès de vous cet amour des lois, de l'ordre et de la justice, sans lesquels il n'est point de bonheur pour un peuple. Sire, qu'il nous soit permis de vous le dire avec le respect profond et sans bornes que nous portons à votre couronne et à vos vertus : nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte de notre sang, à vous suivre au bout de la terre, à partager avec vous les tribulations qu'il plaira au Tout-Puissant de vous envoyer, parce que nous croyons devant Dieu que vous maintiendrez la constitution que vous avez donnée à votre peuple ; que le vœu le plus sincère de votre âme royale est la liberté des Français. S'il en avoit été autrement, Sire, nous serions toujours morts à vos pieds pour la défense de

votre personne sacrée, parce que vous êtes notre seigneur et maître, le roi de nos aïeux, notre souverain légitime; mais, Sire, nous n'aurions plus été que vos soldats, nous aurions cessé d'être vos conseillers et vos ministres.

Sire, un roi qui peut écouter un pareil langage n'est pas un tyran; ceux à qui votre magnanimité permet de tenir ce langage ne sont pas des esclaves. Avec la même sincérité, Sire, nous avouerons que votre ministère a pu tomber dans quelques méprises. Quel est le gouvernement établi au milieu d'une invasion étrangère, du choc de tous les intérêts, des cris de toutes les passions, qui n'eût pas commis de plus graves erreurs? Le gouvernement usurpateur vient de nous donner une leçon utile : il n'a pas perdu un moment pour éloigner des préfectures et des tribunaux les hommes qu'il a présumés ennemis de son autorité, ou indifférens à sa cause. Il a pensé qu'un magistrat qui le matin avoit administré dans un sens, ne pouvoit pas le soir administrer dans un autre : il ne faut jamais placer un homme entre la honte et le devoir, et le forcer, pour éviter l'une, à trahir l'autre.

Si le ministère de Votre Majesté n'a pas suivi rigoureusement ce principe, c'étoit pour s'attacher plus scrupuleusement à la lettre de vos proclamations royales qui, par une bonté infinie, promettoient à tous les Français la conservation de leurs places et de leurs honneurs. Ainsi, ce n'est pas le défaut de sincérité, c'est toujours le trop de bonne foi qu'il faudroit reprocher à vos ministres.

Eviter les excès de Buonaparte, ne pas trop multiplier, à son exemple, les actes administratifs, étoit une pensée sage et utile. Cependant, depuis vingt-cinq ans, les Français s'étoient accoutumés au gouvernement le plus actif que l'on ait jamais vu chez un peuple : les ministres écrivoient sans cesse ; des ordres partoient de toutes parts ; chacun attendoit toujours quelque chose ; le spectacle, l'acteur, le spectateur changeoient à tous les momens. Quelques personnes semblent donc croire qu'après un pareil mouvement, détendre trop subitement les ressorts, seroit dangereux. C'est, disent-elles, laisser des loisirs à la malveillance, nourrir les dégoûts, exciter des comparaisons inutiles. L'administrateur secondaire, accoutumé à être conduit dans les choses même les plus communes,

ne sait plus ce qu'il doit faire, quel parti prendre. Peut-être seroit-il bon dans un pays comme la France, si long-temps enchanté par les triomphes militaires, d'administrer vivement dans le sens des institutions civiles et politiques, de s'occuper ostensiblement des manufactures, du commerce, de l'agriculture, des lettres et des arts. De grands travaux commandés, de grandes récompenses promises, des distinctions éclatantes accordées aux talens, des prix, des concours publics, donneroient une autre tendance aux mœurs, une autre direction aux esprits. Le génie du prince particulièrement formé pour le règne des arts, répandroit sur eux un éclat immortel. Certains de trouver dans leur roi le meilleur juge, le politique le plus habile, l'homme d'Etat le plus instruit, les Français ne craindroient plus d'embrasser une nouvelle carrière. Les triomphes de la paix leur feroient oublier les succès de la guerre : ils croiroient n'avoir rien perdu en changeant laurier pour laurier, gloire pour gloire.

Votre ministère, malgré sa vigilance, ses soins, son attention de tous les momens, n'a pu prévenir ce qui étoit hors de sa puissance :

quelques vanités ont choqué quelques vanités. Il est bien essentiel de soigner en France cet amour-propre si dangereux et si susceptible; si on ne le satisfait à peu de frais, il s'aigrit pour peu de chose ; et de cette source misérable peuvent encore renaître d'épouvantables révolutions. Mais les ministres établis pour diriger les affaires humaines ne peuvent pas toujours régler les passions des hommes.

Enfin, Sire, vous vous apprêtiez à couronner les institutions dont vous aviez posé la base, en attendant dans votre sagesse l'instant propre à l'accomplissement de vos projets. Vous saviez qu'en politique il ne faut rien précipiter ; vous vous étiez donné quelque temps pour essayer nos mœurs, connoître l'esprit public, étudier les changemens que la révolution et vingt-cinq années d'orages avoient apportés dans le caractère national. Suffisamment instruit de toutes ces choses, vous aviez déterminé une époque pour le commencement de la pairie héréditaire ; le ministère eût acquis plus d'unité ; les ministres seroient devenus membres des deux Chambres, selon l'esprit même de la Charte ; une loi eût été proposée afin qu'on pût

être élu membre de la Chambre des Députés avant quarante ans, et que les citoyens eussent une véritable carrière politique. On alloit s'occuper d'un code pénal pour les délits de la presse, après l'adoption de laquelle loi la presse eût été entièrement libre; car cette liberté est inséparable de tout gouvernement représentatif. On avoit d'ailleurs reconnu l'inutilité, ou plutôt le danger d'une censure qui, n'empêchant pas le délit, rendoit les ministres responsables des imprudences des journaux.

Dieu a ses voies impénétrables et ses jugemens imprévus. Il a voulu suspendre un moment le cours des bénédictions que Votre Majesté répandoit sur ses sujets. De ces Bourbons qui avoient ramené le bonheur dans notre patrie désolée, il ne reste plus en France que les cendres de Louis XVI! Elles règnent, Sire, dans votre absence; elles vous rendront votre trône comme vous leur avez rendu un tombeau.

Mais au milieu de tant d'afflictions, combien aussi de consolations pour le cœur de Votre Majesté! L'amour et les regrets de tout un peuple vous suivent et vous accompagnent; des prières s'élèvent de toutes parts



pour vous vers le ciel ; votre retraite d'un moment est une calamité publique. Je vois autour de leur roi les vieux compagnons de son infortune, ces vétérans de l'exil et du malheur, qui sont revenus à leur poste. J'aperçois ces grands capitaines si chers à l'armée, qu'ils n'ont jamais conduite que dans les sentiers de l'honneur; vrais représentans de la valeur française et de la foi militaire. D'autres maréchaux qui n'ont pu suivre vos pas, ont refusé de violer les sermens qu'ils vous avoient faits, plus glorieux dans leur repos que lorsqu'ils triomphoient sur les champs de bataille. Une foule de généraux, de colonels, d'officiers, de soldats, déposent aussi des armes qu'ils ne peuvent plus porter pour leur roi. Les gardes nationales du royaume, celle de Paris à leur tête, expriment leur douleur par le silence de leurs rangs incomplets et déserts, et rappellent de tous leurs vœux le père qu'ils gardoient, le noble chef que vous leur aviez donné. Dans les emplois civils, dans la magistrature, Votre Majesté a pareillement trouvé une multitude de sujets fidèles : les uns ont quitté leurs places, les autres ont refusé d'humiliantes faveurs. Il s'est rencontré des hommes qui, se croyant

négligés, auroient pu être tentés de suivre une autre fortune : et pourtant ils n'ont point trahi le devoir ; ainsi, dans ces jours d'épreuve, l'honneur, comme la honte, a eu ses triomphes et ses surprises.

Parmi vos ministres, Sire, les uns ont été assez heureux pour s'attacher à vos pas, les autres pour souffrir sous la main de Buonaparte. Les chefs les plus habiles de leurs administrations ont imité leur exemple : plus leurs talens sont éminens, plus ils sont heureux de les consacrer à Votre Majesté, et de les refuser à l'usurpateur.

Le clergé n'a point perdu l'habitude des persécutions : reprenant avec joie sa croix nouvelle, il refuse à l'impie cette touchante prière qui demande au ciel le salut du roi. Les deux Chambres, qui conservoient avec Votre Majesté le dépôt sacré de la liberté publique, l'ont courageusement défendue. Rome, dans le siècle de Fabricius, eût nommé avec orgueil un citoyen tel que le président de la Chambre des Députés. Sa proclamation, sa protestation, au sujet des avis de M. le duc d'Otrante, resteront, Sire, comme un monument de votre règne et des nobles sentimens que vous savez inspirer.

Ajoutons, Sire, que votre famille vient d'attacher à votre couronne une nouvelle gloire. Si MONSIEUR, votre digne frère, si Mgr le duc de Berri, si Mgr le duc d'Orléans, placés dans des circonstances pénibles, n'ont pu rallier une foule désarmée, ils ont montré, au milieu des trahisons et des perfidies, l'élévation, le courage, la loyauté, naturels au sang des Bourbons. Ne croit-on pas voir et entendre le Béarnais, lorsque M. le duc de Berri, sortant des portes de Béthune, se précipitant au-devant d'une troupe de rebelles, les appelant à la fidélité ou au combat, les trouvant sourds à sa voix, répond à ceux qui l'invitoient à faire un exemple : « *Comment voulez-vous* » *frapper des gens qui ne se défendent pas ?* »

L'entreprise héroïque de Mgr le duc d'Angoulême prendra son rang parmi les hauts faits d'armes de notre histoire. Sagesse et audace du plan, hardiesse d'exécution, tout s'y trouve. Le prince jusqu'alors éloigné des champs de bataille par la fortune, se précipite sur la gloire aussitôt qu'il l'aperçoit, et la ressaisit comme une portion du patrimoine de ses pères : mais la trahison arrête un fils de France aux mêmes lieux où elle avoit laissé passer Buonaparte. Que de malheurs M. le duc

d'Angoulême eût évités à notre patrie, s'il avoit pu arriver jusqu'à Lyon ! Un soldat rebelle qui avoit vu ce prince au milieu du feu disoit en admirant sa valeur : « *Encore une demi-heure, et nous allions crier vive le Roi!* »

Mais que dire de la défense de Bordeaux par MADAME ? Non, ce n'étoient pas des Français que les hommes qui ont pu tourner leurs armes contre la fille de Louis XVI ! Quoi ! c'est l'Orpheline du Temple, celle qui a tant souffert par nous et pour nous ; celle à qui nous ne pouvons jamais offrir trop d'expiations, d'amour et de respects, que l'on vient de chasser à coups de canon de sa terre natale ! Grand Dieu ! et pour mettre à sa place l'assassin du duc d'Enghien, le tyran de la France et le dévastateur de l'Europe ! Les balles ont sifflé autour d'une femme, autour de la fille de Louis XVI ! Si elle rentre en France, on lui appliquera les décrets contre les Bourbons, c'est-à-dire qu'on la traînera à l'échafaud de son père et de sa mère ! Elle a paru au milieu de ces nouveaux périls, telle qu'elle se montra dans sa première jeunesse au milieu des assassins et des bourreaux. Fille de France, héritière de Henri IV et de Marie-Thérèse, nourrie de tribulations et de larmes,

éprouvée par la prison, les persécutions et les dangers; que de raisons pour savoir mépriser la vie? Je ne voudrois en preuve de la réprobation du gouvernement de Buonaparte, que d'avoir laissé insulter Madame la duchesse d'Angoulême : la représenter, baisant les mains des soldats pour les engager à rester fidèles, l'appeler une *femme furieuse*, à l'instant où ses vertus, ses malheurs et son courage excitoient l'admiration de toute la terre, c'est se condamner au mépris comme à l'exécration du genre humain.

§. IV.

Esprit du gouvernement.

Sire, les empires se rétablissent autant par la mémoire des choses passées que par le concours des faits présens. Les souvenirs que Votre Majesté et son auguste famille ont laissés en France, vous y préparent un prompt retour. Mais il est encore d'autres causes qui rendent la chute de Buonaparte infaillible. Je ne parle pas de la guerre étrangère, elle suffiroit seule pour le renverser; je parle des principes de mort qui existent dans son gouverne-

ment même : c'est par l'examen de la nature et de l'esprit de son gouvernement que je terminerai ce rapport.

A peine, Sire, votre retraite momentanée eut-elle suspendu le règne des lois, que votre royaume se vit menacé d'une alliance hideuse entre le despotisme et la démagogie : on promit à vos peuples une liberté d'une espèce nouvelle. Cette liberté devoit naître au Champ-de-Mai, le bonnet rouge et le turban sur la tête, le sabre du mamelouck et la hache révolutionnaire à la main, entourée des ombres de ces milliers de victimes sacrifiées sur les échafauds, dans les campagnes brûlantes de l'Espagne, dans les déserts glacés de la Russie : le marche-pied de son trône eût été le corps sanglant du duc d'Enghien, et son étendard la tête de Louis XVI.

Buonaparte, rentré en France, a senti qu'il ne pouvoit régner dans le premier moment, par les principes qui avoient contribué à précipiter sa chute. Le gouvernement du roi avoit répandu une si grande liberté, qu'on ne pouvoit se jeter tout à coup dans l'arbitraire sans révolter les esprits. Le roi, tout absent qu'il étoit, forçoit le tyran à ménager les droits du peuple : bel hommage rendu à

la légitimité! D'une autre part, l'homme que l'on avoit vu tremblant sous les pieds des commissaires étrangers qui le conduisoient comme un malfaiteur à l'île d'Elbe, n'étoit plus aux yeux de la nation le vainqueur d'Austerlitz et de Marengo; il ne pouvoit plus commander de par la victoire. Déjà contenu dans ses excès par la nouvelle direction de l'opinion publique, il trouvoit encore devant lui des hommes disposés à lui disputer le pouvoir.

Ces hommes étoient d'abord ceux qu'on peut appeler les républicains de bonne foi: délivrés des chaînes du despotisme et des lois de la monarchie, ils désiroient garder cette indépendance républicaine, impossible en France, mais qui du moins est une noble erreur. Venoient ensuite ces furieux, qui composoient l'ancienne faction des jacobins. Humiliés de n'avoir été sous l'empire que les espions de police d'un despote, ils étoient résolus à reprendre pour leur propre compte cette liberté de crimes, dont ils avoient cédé pendant quinze années le privilége à un tyran.

Mais ni les républicains, ni les révolutionnaires, ni les satellites de Buonaparte, n'étoient assez forts pour établir leur puissance

séparée, ou pour se subjuguer les uns les autres. Menacés au dehors d'une invasion formidable, poursuivis au dedans par l'opinion publique, ils comprirent que s'ils se divisoient ils étoient perdus. Afin d'échapper au danger, ils ajournèrent leurs querelles : les uns apportoient à la défense commune leurs systèmes et leurs chimères; les autres leur contingent de terreur, de tyrannie et de perversité. Il est probable qu'ils n'étoient pas de bonne foi dans ce pacte effrayant; chacun se promit en secret de le tourner à son avantage aussitôt que le péril seroit passé, et chacun chercha d'avance à s'assurer de la victoire.

Dans les premiers jours, les indépendans semblèrent être les plus forts, et Buonaparte paroissoit subjugué. Il s'étoit vu forcé d'appeler aux premières places de l'Etat des hommes qu'intérieurement il déteste : il en coûte à son orgueil d'obéir à ceux qu'il avoit condamnés à le servir ou à se taire. Au commencement du consulat, il fut de même obligé de feindre des sentimens qui n'étoient pas dans son cœur; mais il sapa peu à peu les fondemens de l'édifice qu'il avoit élevé : à mesure que ses forces croissoient, il se débarrassoit de quelques

principes et de quelques hommes. Le tribunat fut d'abord épuré, ensuite détruit ; il ne conserva que deux corps politiques subjugués par la terreur : l'un pour lui livrer l'or, l'autre pour lui prodiguer le sang de la France.

Il suit aujourd'hui la même route ; il n'embrasse la liberté que pour l'étouffer. L'assemblée du Champ-de-Mai est sa grande machine. A la faveur d'un spectacle nouveau, de ces scènes préparées d'avance, qu'il joue d'une manière si habile, au milieu des cris des soldats, il espère obtenir une levée en masse, ou, ce qui revient au même, faire décréter la marche de toutes les gardes nationales du royaume ; ce qu'il veut avant tout, ce sont les moyens de la victoire. Quand il l'aura obtenue, il jettera le masque, se rira de la constitution qu'il aura jurée, et reprendra à la fois son caractère et son empire. Aujourd'hui, avant le succès, les mameloucks sont jacobins ; demain, après le succès, les jacobins deviendront mameloucks : Sparte est pour l'instant du danger, Constantinople pour celui du triomphe.

Il étoit impossible que les gens habiles dont Buonaparte est environné ne devinassent pas sa pensée : mais comment le prévenir ? D'un côté, ils ne veulent plus de tyran pour maître ;

de l'autre, ils en ont encore besoin pour général. Ils redoutent ses triomphes, et ses triomphes leur sont nécessaires; il faut qu'ils se défendent contre l'Europe, et Buonaparte seul peut les défendre. Dans cette position désespérée, liés, associés avec lui par la force des événemens, ils avoient conçu l'espoir de l'enchaîner si fortement, qu'il seroit hors d'état de leur nuire quand la guerre lui auroit rendu des forces. Ils retomboient ainsi dans l'erreur où ils étoient déjà tombés au commencement du consulat; ils croyoient de nouveau dominer Buonaparte par l'ascendant d'une république, quoiqu'ils dussent être détrompés par l'expérience. Pleins de cette pensée, ils laissoient quelques enfans perdus presser les mesures révolutionnaires: les bonnets rouges avoient reparu, on entendoit chanter la Marseillaise; un club établi à Paris correspondoit et correspond encore avec d'autres clubs dans les provinces; on annonçoit la résurrection du Journal des Patriotes; on oublioit que le peuple est las, que tout tend aujourd'hui au repos, comme en 1793 tout tendoit au mouvement: les déclamations, les formes, les enseignes révolutionnaires que l'on essayoit de reproduire, ayant cessé d'être

l'expression d'une opinion réelle, ne sont plus que la révoltante parodie d'une tragédie épouvantable. Et quelle confiance pourroient inspirer aujourd'hui les hommes de 1793! Ne sait-on pas ce qu'ils entendent par la liberté, l'égalité, les droits de l'homme! Sont-ils plus moraux, plus sincères, plus sages après leurs crimes qu'avant leurs crimes? Est-ce parce qu'ils se sont souillés de tous les excès, qu'ils sont devenus capables de toutes les vertus? On n'abdique pas le crime aussi facilement qu'on abdique une couronne; et le front que ceignit l'affreux diadème en conserve des marques ineffaçables.

Toutefois, Sire, ces graves considérations n'arrêtoient pas les partis en France. Il ne s'agissoit pas pour eux de savoir ce qui étoit possible dans l'avenir, mais d'obéir à ce que le présent commandoit: ainsi quelques hommes se berçoient toujours du projet d'une constitution républicaine. Il paroît qu'on avoit conçu la pensée de faire descendre Buonaparte du haut rang d'empereur à la condition modeste de généralissime ou de président de la république. Juste punition de son orgueil! il ne seroit sorti de l'île d'Elbe avec tous ses projets d'ambition, de grandeur, de dynastie,

que pour humilier sa pourpre, ses faisceaux, ses aigles, ses victoires, devant d'insolens citoyens. Le bonnet rouge apprit à Buonaparte à porter des couronnes; le bonnet rouge dont on charge aujourd'hui la tête de ses bustes, lui annonce-t-il de nouveaux diadèmes? Non : c'est une vie qui s'accomplit; c'est le cercle qui se ferme : on ne recommence pas sa fortune.

Les républicains se promettoient la victoire : tout sembloit favoriser leurs projets. On parloit de placer le prince de Canino au ministère de l'intérieur, le lieutenant-général comte Carnot au ministère de la guerre, le comte Merlin à celui de la justice. Buonaparte, en apparence abattu, ne s'opposoit point à des mouvemens révolutionnaires qui, en dernier résultat, fournissoient des hommes à son armée. Il se laissoit même attaquer dans des pamphlets : on lui prêchoit, en le tutoyant, la liberté et l'égalité; il écoutoit ces remontrances d'un air contrit et docile. Tout à coup échappant aux liens dont on avoit cru l'envelopper, il renverse les barrières républicaines, et proclame de sa propre autorité, non une constitution, mais un *acte additionnel* aux constitutions de l'empire. Les citoyens seront

appelés à consigner leurs votes touchant cet acte, sur des registres ouverts aux secrétariats des diverses administrations : et tout le travail de l'assemblée du Champ-de-Mai se réduira au dépouillement d'un scrutin!

Buonaparte gagne par cette publication deux points essentiels : supposant d'abord que rien n'est détruit dans ce qu'il appelle *ses constitutions*, il regarde l'empire comme existant; il évite les contestations sur son titre et sur sa réélection. Ensuite il se place hors de l'atteinte du Champ-de-Mai, puisqu'il soustrait l'acte additionnel à l'acceptation des électeurs, et leur interdit par le fait toute discussion politique. Ainsi cette assemblée, à qui l'on attribuera peut-être le droit de voter la mort de deux millions de Français, n'aura pas celui de décréter leur liberté.

Au reste, Sire, la nouvelle constitution de Buonaparte est encore un hommage à votre sagesse : c'est, à quelques différences près, la Charte constitutionnelle. Buonaparte a seulement devancé, avec sa pétulance accoutumée, les améliorations et les complémens que votre prudence méditoit. Quelle simplicité de croire que s'il n'avoit rien à craindre de l'Europe, il respecteroit tout ce qu'il promet dans

son acte additionnel, qu'il laisseroit écrire tout ce qu'on voudra; qu'il n'exileroit, ne fusilleroit personne! Il en seroit de la Chambre des Pairs et de celle des Députés comme il en a été du tribunat, du sénat et du corps-législatif.

Nous voyons, Sire, dans le considérant de l'acte additionnel, que Buonaparte s'occupant d'une grande *confédération* européenne (c'est-à-dire la conquête des Etats voisins), avoit ajourné la liberté de la France.

Il en est arrivé ce léger malheur, que quatre ou cinq millions de Français morts pour le *système fédératif* n'ont pu jouir de la liberté que Buonaparte réservoit aux générations présentes. Que diront aujourd'hui ceux qui trouvoient mauvais que Votre Majesté s'intitulât roi par la grâce de Dieu, qu'elle eût gardé l'initiative des lois, qu'elle se fût réservé l'espace d'une année pour l'épuration des tribunaux et la nomination des juges à vie? L'acte additionnel conserve ces dispositions. Que diront ceux qui osoient blâmer le roi d'avoir donné la Charte de sa pleine autorité au lieu de l'avoir reçue du peuple? Buonaparte imite cet exemple. — Mais il soumet sa constitution à l'acceptation de la nation. A qui la soumet-

il? à des citoyens qui iront s'inscrire sur un registre dans une municipalité. Si les votes sont peu nombreux, s'ils sont contre l'acte additionnel, aura-t-on égard à ces oppositions? Qui vérifiera les signatures? N'en introduira-t-on pas sur les rôles autant que bon semblera? Qui osera réclamer? Comment l'assemblée du Champ-de-Mai s'assurera-t-elle de la fidélité des maires, des sous-préfets, des préfets, chargés de recueillir les votes, surtout lorsque les *commissaires extraordinaires* auront renouvelé les administrations d'un bout de la France à l'autre? Si quelque chose pouvoit ressembler à l'assentiment du peuple, ne seroit-ce pas celui des colléges électoraux au Champ-de-Mai? Et pourquoi interdit-on tout examen aux électeurs? Mais pourquoi me perdre moi-même dans cet examen inutile? Je raisonne comme s'il étoit encore question de régularité, de pudeur, de bonne foi : et l'acceptation de l'acte est préjugée par un décret, et sa promulgation ordonnée d'avance!

Dans l'acte additionnel, je n'aperçois rien sur l'abolition de la confiscation des biens : je vois que la propriété n'est plus une condition nécessaire pour être élu membre de la Cham-

bre des Représentans; que l'armée est appelée à donner son suffrage; que les anciennes constitutions, les sénatus-consultes, ne sont point rapportés, et deviennent comme des armes secrètes dans les arsenaux de la tyrannie.

Voilà Buonaparte tout entier : il se réserve la confiscation des biens, remet aux non-propriétaires la défense de la propriété, pose les principes du gouvernement militaire, et cache ses desseins dans le chaos de ses lois. Ceux qui chérissent sincèrement les idées libérales, peuvent-ils supporter des choses aussi monstrueuses? Tout cela n'est-il pas un mélange de dérision et d'impudence? N'est-ce pas à la fois, et dans le même moment, reconnoître et violer un principe, admettre la souveraineté du peuple et s'en moquer; n'est-ce pas toujours montrer la même astuce, la même mauvaise foi, la même domination de caractère?

Oserai-je parler au roi du dernier article de l'acte constitutionnel? Par cet article le peuple français cède tous ses droits à l'usurpateur, excepté celui de rappeler les Bourbons. Donc, si Buonaparte vouloit ouvrir à Votre Majesté les chemins de la France, il ne le

pourroit plus; et si, d'un autre côté, le peuple vouloit vous rapporter votre couronne, cela lui seroit impossible, parce que Buonaparte, en vertu des institutions impériales, a seul le droit d'assembler le peuple. Si l'on avoit pu douter des sentimens de la France, ce dernier article les proclameroit; les mauvaises consciences se trahissent; l'excès de la précaution annonce l'excès de la crainte : interdire au peuple français le droit de rappeler son roi, c'est prouver qu'il veut le rappeler.

Toutefois Buonaparte s'est embarrassé dans ses propres adresses; l'acte additionnel lui sera fatal. Si cet acte est observé, il y a dans son ensemble assez de liberté pour renverser le tyran; s'il ne l'est pas, le tyran n'en deviendra que plus odieux. D'un autre côté, Buonaparte perd tout à la fois par cet acte et la faveur des républicains, et la force révolutionnaire du jacobinisme. Les démagogues ne veulent ni de la pairie ni des deux chambres. Ce qu'ils veulent surtout, c'est l'égalité absolue : ils préféreroient même à ces institutions de Buonaparte son ancien despotisme : du moins ce joug étoit un niveau. Enfin, comme l'acte additionnel n'est après tout que la Charte, qu'est-ce que les Français auront ga-

gné au retour de l'usurpateur? Vont-ils de nouveau soutenir une guerre cruelle, exposer leur patrie à une seconde invasion, pour obtenir précisément ce qu'ils avoient sous le roi, avec la paix, la considération et le bonheur? Ne se trouvent-ils pas à peu près dans la même position que les alliés par rapport au traité de Paris? Ceux-ci disent à Buonaparte : « Nous voulons le traité de Paris; mais nous le voulons sans vous, parce qu'un autre que vous en tiendra toutes les conditions, et que vous n'en remplirez aucune. »

Les Français diront à Buonaparte : « Nous voulons la Charte constitutionnelle; mais nous ne la voulons qu'avec le roi, parce qu'il y sera fidèle, et que vous l'aurez bientôt violée. » Ainsi, quelque parti que prenne Buonaparte, qu'il soit tyran, jacobin, constitutionnel, on trouve toujours que ses triomphes sont des défaites, et que son despotisme, ses violences, ses ruses, viennent, Sire, échouer devant votre autorité légale, votre modération constante et votre parfaite sincérité.

Il n'y a de salut que dans le roi : l'Europe connoît sa foi, sa loyauté, sa sagesse; elle ne peut trouver de garantie que dans son trône et dans sa parole. Sire, vous êtes l'héritier

naturel de tous les pouvoirs usurpés dans votre royaume. Toutes les révolutions en France se feront pour vous. Indépendamment de ses droits, Votre Majesté a sur ses ennemis un avantage immense ; son gouvernement est le seul qui, depuis vingt-cinq ans, ait paru raisonnable à tous, le seul qui, en consacrant les principes d'une liberté sage, ait donné ce que la révolution a tant de fois promis et qu'elle promet encore. On a reconnu, Sire, par l'essai qu'on a fait de vos vertus, que vous êtes le prince qui convient le mieux à la France; que l'ordre des choses établi pouvoit subsister. Quelques années auroient suffi pour le porter à sa perfection ; il avoit en lui tous les principes de durée, et il n'a été momentanément suspendu que par l'unique chance qui pouvoit en arrêter le cours.

Mais déjà tout se prépare pour le prompt rétablissement du trône. La France commence à revenir de sa surprise, les illusions se dissipent, la vérité perce de toutes parts. On se trouve avec épouvante sous le règne de la terreur et de la guerre. Chacun se demande si, après tant d'années de souffrances, de sang et de meurtres, il faut recommencer la révolution. Les Français se voient une seconde

fois isolés au milieu de l'Europe, séparés du monde, comme des hommes atteints d'une maladie contagieuse. Les portes de leur beau pays, ouvertes par le roi à la foule des voyageurs, se sont tout à coup fermées. L'Europe se tait; et dans ce silence effrayant on n'entend retentir que les pas d'un million d'ennemis qui s'avancent de toutes parts vers les frontières de la France.

Les citoyens alarmés tournent les yeux vers leur roi; ils l'appellent à leur secours; et son silence se joignant à celui du monde civilisé, semble annoncer quelque catastrophe terrible. Les soldats eux-mêmes s'étonnent; ils se demandent qu'est devenue la fille des Césars, où sont les dépouilles qui leur avoient été promises? Un grand nombre désertent; des officiers se retirent; la garde même est triste et découragée; lesfinancess'épuisent; les 72 millions restés au trésor sont déjà dissipés. Plusieurs départemens refusent de payer l'impôt et de fournir des hommes. Les provinces de l'Ouest et du Midi ne sont pas entièrement soumises; elles n'attendent qu'un nouveau signal pour reprendre les armes. La foiblesse de Buonaparte s'accroît à mesure que la force du roi augmente. La comparaison de ce que

la France étoit il y a un mois, et de ce qu'elle est aujourd'hui, frappe tous les esprits, et reporte avec douleur la pensée sur les biens qu'on a perdus.

Le 28 du mois de février dernier (1), la France étoit en paix avec toute la terre; son commerce commençoit à renaître, ses colonies à se rétablir, ses dettes s'acquittoient, ses blessures se fermoient; elle reprenoit, dans la balance politique de l'Europe, sa prépondérance et son utile autorité. Jamais elle n'avoit eu de meilleures lois, jamais elle n'avoit joui de plus de liberté; elle sortoit de ses débris et de ses tombeaux, heureuse, brillante et rajeunie. Dix mois d'une restauration accomplie au milieu de tous les genres d'obstacles avoient suffi à Louis XVIII pour enfanter ces merveilles.

Le 1er de mars (2) la France est en guerre avec le monde entier. Elle redevient l'objet de la haine et de la crainte de l'univers. Elle voit renaître dans son sein les factions qui l'ont déchirée : ses enfans vont être de nouveau traînés au carnage, ses lois détruites,

(1) 1815.
(2) 1815.

ses propriétés bouleversées. Courbée sous un double despotisme, elle ne conserve de sa restauration que des regrets, de sa liberté qu'une vaine ombre. Voilà les autres merveilles opérées dans un moment par Buonaparte : vingt-quatre heures séparent et tant de biens et tant de maux.

Sire, vous reparoîtrez, et le bonheur rentrera dans notre chère patrie. Vos sujets verront l'abîme où quelques factieux les ont entraînés ; ils se hâteront d'en sortir : ils accourront à vous, les uns pour recevoir la récompense due à leur fidélité, les autres pour implorer cette miséricorde dont ils n'ont pu épuiser les trésors. Oui, Sire, innocens ou coupables, ils trouveront leur salut en se jetant dans vos bras ou à vos pieds.

Mais tandis que je m'efforce de fixer sous les yeux de Votre Majesté le tableau de l'intérieur de la France, ce tableau n'est déjà plus le même : demain il changera encore. Quelque rapidité que je puisse mettre à le retracer, il me seroit impossible de suivre les mouvemens convulsifs d'un homme agité par ses propres passions, et par celles qu'il a si follement soulevées. Je disois au roi que Buonaparte avoit remporté une victoire sur

le parti républicain, et ce parti l'a vaincu de nouveau. La publication de l'acte additionnel lui a enlevé, comme nous l'avions prévu, le reste de ses complices. Attaqué de toutes parts, il recule; il retire à ses commissaires extraordinaires la nomination des maires des communes, et rend cette nomination au peuple. Effrayé de la multiplicité des votes négatifs, il abandonne la dictature, et convoque la chambre des représentans en vertu même de cet acte additionnel qui n'est point encore accepté. Errant ainsi d'écueil en écueil, il se replie en cent façons pour éluder ses engagemens et ressaisir le pouvoir qui lui échappe : à peine délivré d'un danger, il en rencontre un nouveau. Ce souverain d'un jour osera-t-il instituer une pairie héréditaire? Comment gouvernera-t-il ces deux chambres qu'il est forcé de réunir? Montreront-elles à ses ordres une obéissance passive? N'élèveront-elles pas la voix? Ne chercheront-elles point à sauver la patrie? Quels seront les rapports de ces chambres avec l'assemblée du Champ-de-Mai qui n'a plus de véritable but, puisque l'acte additionnel est mis en exécution avant que les suffrages aient été comptés? Cette assemblée du Champ-de-Mai, composée de trente mille

électeurs, ne se croira-t-elle pas la véritable représentation nationale, supérieure en autorité à cette chambre des représentans qu'elle aura elle-même choisis? Il est impossible à l'intelligence humaine de prévoir ce qui sortira d'un pareil chaos. Ces changemens subits, cette étrange confusion de toutes choses, annoncent une espèce d'agonie du despotisme : la tyrannie usée et sur son déclin conserve encore l'intention du mal, mais elle paroît en avoir perdu la puissance. On diroit en effet que Buonaparte, jouet de tout ce qui l'environne, ne prend plus conseil que du moment, esclave de cette destinée à laquelle il sembloit commander jadis. La licence règne à Paris, l'anarchie dans les provinces : les autorités civiles et militaires se combattent. Ici on menace de brûler les châteaux et d'égorger les prêtres; là on arbore le drapeau blanc et l'on crie *vive le roi!* Cependant, au milieu de ces désordres, le temps marche et les événemens se précipitent. L'Europe entière est arrivée sur les frontières de la France : chaque peuple a pris son poste dans cette armée des nations, et n'attend plus que le dernier signal. Que fera l'auteur de tant de calamités? S'il quitte Paris, Paris demeurera-t-il tranquille? S'il

ne rejoint pas ses soldats, ses soldats combattront-ils sans lui? Un succès peut-il changer sa fortune? Non : un succès retarderoit à peine sa chute. Peut-il d'ailleurs l'espérer ce succès? L'arrêt est parti d'en haut, la victoire s'est déclarée, et Buonaparte est déjà vaincu dans Murat : un appel a été fait aux passions des peuples d'Italie, et ces peuples ont répondu par un cri de fidélité. Puissent les Français imiter cet exemple! Puissent-ils abandonner le fléau de la terre à la justice du ciel! Ah, Sire, espérons que, désarmé par les prières du fils de saint Louis, le Dieu des batailles épargnera le sang de notre malheureuse patrie! Vous conserverez à la France, pour son bonheur, ce reste de sang qu'elle a trop prodigué pour sa gloire! Le moment approche où Votre Majesté va recueillir le fruit de ses vertus et de ses sacrifices : à l'ombre du drapeau blanc, les nations jouiront enfin de ce repos après lequel elles soupirent, et qu'elles ont acheté si cher.



OPINION

SUR LA RÉSOLUTION

DE LA CHAMBRE DES DEPUTÉS,

RELATIVE

AU DEUIL GÉNÉRAL DU 21 JANVIER,

Prononcée à la Chambre des Pairs le 9 janvier 1816, et imprimée par ordre de la Chambre.

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis de vous rappeler, dût-on m'accuser d'un peu d'orgueil, que je reçus l'année dernière, à pareille époque, une bien douce récompense de ma fidélité à mon souverain légitime. Cette récompense fut d'être officiellement chargé d'annoncer la pompe

funèbre que la France alloit célébrer en mémoire du roi-martyr, et les monumens que la piété de Louis XVIII vouloit fonder pour éterniser ses regrets. Je fus redevable de ce choix à un ministre dont l'amitié m'honore, et qui, s'il a des ennemis, doit en chercher le plus grand nombre parmi les ennemis du roi. Vous aurez sans doute oublié, Messieurs, ou peut-être n'aurez-vous jamais lu le programme que je traçai alors de la fête expiatoire. Comme il renferme des dispositions qui se rattachent à la résolution de la Chambre des Députés; comme ces dispositions sont en partie l'ouvrage du roi, souffrez que je remette sous vos yeux quelques traits du tableau :

« Tandis que les restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette seront portés à Saint-Denis, on posera la première pierre du monument qui doit être élevé sur la place Louis XV.

» Ce monument représentera Louis XVI, qui déjà, quittant la terre, s'élance vers son éternelle demeure. Un ange le soutient et le guide, et semble lui répéter ces paroles inspirées : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* Sur un des côtés du piédestal paroîtra le buste de la reine dans un médaillon ayant pour exer-

gue ces paroles, si dignes de l'épouse de Louis XVI : *J'ai tout su, tout vu et tout oublié*. Sur une autre face de ce piédestal, on verra un portrait en bas-relief de madame Elisabeth; ces mots seront écrits autour : *Ne les détrompez pas;* mots sublimes qui lui échappèrent dans la journée du 20 juin, lorsque des assassins menaçoient ses jours en la prenant pour la reine. Sur le troisième côté sera gravé le testament de Louis XVI, où on lira, en plus gros caractères, cette ligne évangélique :

JE PARDONNE DE TOUT MON CŒUR
A CEUX QUI SE SONT FAITS MES ENNEMIS.

» La quatrième face portera l'écusson de France, avec cette inscription : LOUIS XVIII A LOUIS XVI. Les Français solliciteront sans doute l'honneur d'unir au nom de Louis XVIII le nom de la France, qui ne peut jamais être séparée de son roi.

» Ce monument ne sera pas le seul consacré au malheur et au repentir. On élèvera une chapelle sur le terrain du cimetière de la Madeleine. Du côté de la rue d'Anjou, elle représentera un tombeau antique ; l'entrée en sera

placée dans une nouvelle rue, que l'on percera lors de l'établissement de cette chapelle. Pour mieux envelopper les différentes sépultures, l'édifice entier se déploiera en forme d'une croix latine, éclairée par un dôme qui n'y laissera pénétrer qu'une clarté religieuse. Dans toutes les parties du monument, on placera des autels où chacun ira pleurer une mère, un frère, une sœur, une épouse, enfin toutes ces victimes, compagnes fidèles, qui, pendant vingt ans, ont dormi auprès de leur maître dans ce cimetière abandonné : c'est là qu'on viendra particulièrement honorer la mémoire de M. de Malesherbes. On nous pardonnera peut-être d'associer ici le nom du sujet au souvenir du roi. Il y a dans la mort, le malheur et la vertu, quelque chose qui rapproche les rangs.

» Le roi fondera à perpétuité une messe dans cette chapelle : deux prêtres seront chargés d'y entretenir les lampes et les autels. A Saint-Denis, une autre fondation plus considérable sera faite, au nom de Louis XVI, en faveur des évêques et des prêtres infirmes qui, après un long apostolat, auront besoin de se reposer de leurs saintes fatigues. Ils remplaceront l'ordre religieux qui veilloit aux cen-

dres de nos rois. Ces vieillards, par leur âge, leur gravité et leurs travaux, deviendront les gardiens naturels de cet asile des morts, où eux-mêmes seront près de descendre. Le projet est encore de rendre à cette abbaye les tombeaux qui la décoroient, et auprès desquels Suger faisoit écrire notre histoire, comme en présence de la mort et de la vérité. »

Voilà, Messieurs, ce qui fut commandé par le roi. Une ordonnance déclara de plus qu'à l'avenir le 21 janvier seroit un jour consacré par des cérémonies religieuses. La première pensée de ce grand sacrifice de paix appartient donc à notre souverain, comme tout ce qui s'est fait de bon et de noble depuis la restauration de la monarchie. Et pourtant, dans le programme dont je viens de lire quelques passages, que de choses déjà vieillies, que de réflexions qui ne sont déjà plus applicables au moment où je vous parle! *Dum loquimur, fugerit invida ætas!* Combien, lorsque je retraçois la pompe de Saint-Denis, il y avoit alors d'espoir au milieu du deuil de la patrie! Combien le repentir de quelques hommes paroissoit sincère! Qu'il étoit doux pour le roi de leur pardonner!

Mais quand leur seconde trahison nous forçoit de quitter le sol natal, auroient-ils jamais cru que nous nous retrouverions ici, à cette époque du 21 janvier, pour célébrer la seconde fête expiatoire? Ils espéroient n'entendre plus parler de ces morts qui les accusent à la face du Dieu vivant. Ce Dieu, pour les confondre, a renfermé dans le court espace d'un an des événemens qu'un siècle entier pourroit à peine contenir : les hommes et les choses se sont précipités, se sont écoulés comme un torrent; toute la terre a, pour ainsi dire, passé en France entre deux pompes funèbres. Partis d'un tombeau, nous sommes revenus au pied de ce tombeau; et, de tant de projets conçus, il n'est resté que ceux que Louis XVIII avoit formés pour les cendres du roi son frère.

La Chambre des Députés veut partager les œuvres de notre souverain; elle veut unir la douleur du peuple à celle du roi : elle nous invite à nous joindre à son touchant hommage. Pairs de France, vous qui tenez la place de l'antique noblesse, à l'exemple du pieux Tanneguy, vous vous empresserez de concourir aux obsèques d'un monarque que des ingrats abandonnèrent. J'ai vu, Messieurs, les ossemens de Louis XVI mêlés dans la fosse

ouverte avec la chaux vive qui avoit consumé les chairs, mais qui n'a pu faire disparoître le crime! J'ai vu le squelette de Marie-Antoinette, intact à l'abri d'une espèce de voûte qui s'étoit formée au-dessus d'elle, comme par miracle! La tête seule étoit déplacée; et dans la forme de cette tête on pouvoit encore reconnoître (ô Providence!) les traits où respiroit, avec la grâce d'une femme, toute la majesté d'une reine! Voilà ce que j'ai vu, Messieurs; voilà les souvenirs pour lesquels nous n'aurons jamais assez de larmes; voilà les attentats que les hommes ne sauroient jamais expier! Quand vous élèveriez à la mémoire de ces grandes victimes un monument pareil aux tombeaux qui bravent les siècles dans les déserts de l'Egypte, vous n'auriez encore rien fait: tout cet amas de pierres ne couvriroit pas la trace d'un sang qui ne s'effacera jamais.

Mais remarquez, Messieurs, la puissance de la religion, de cette religion appelée à notre secours par notre monarque et par la Chambre des Députés : elle seule peut égaler les marques de la douleur à la grandeur des adversités; elle n'a besoin pour cela ni de pompes magnifiques, ni de mausolées super-

bes : quelques larmes, un jeûne, un autel, une simple pierre où elle aura gravé le nom du roi, lui suffiront. Laissons-la donc mener le deuil ; cherchons seulement si dans la résolution soumise à votre examen, ainsi que dans les adresses que l'on prépare, rien n'a été oublié.

Je crois, Messieurs, apercevoir une omission. Au milieu de tant d'objets de tristesse, on n'a pas assez également départi le tribut de nos larmes. A peine, dans les projets divers, a-t-on nommé ce roi enfant, ce jeune martyr qui a chanté les louanges de Dieu dans la fournaise ardente. Est-ce parce qu'il a tenu si peu de place dans la vie et dans notre histoire que nous l'oublions ? Mais que ses souffrances ont dû rendre ses jours lents à couler, et que son règne a été long par la douleur ! Jamais vieux roi courbé sous les ennuis du trône a-t-il porté un sceptre aussi lourd ? Jamais la couronne a-t-elle pesé sur la tête de Louis XIV descendant dans la tombe, autant que le bandeau de l'innocence sur le front de Louis XVII sortant du berceau ? Qu'est-il devenu, ce pupille royal laissé sous la tutelle du bourreau, cet orphelin qui pouvoit dire, comme l'héritier de David : « Mon père et

» ma mère m'ont abandonné ? » Où est-il le compagnon des adversités, le frère de l'orpheline du Temple? où pourrai-je lui adresser cette interrogation terrible et trop connue : *Capet, dors-tu ? lève-toi!* Il se lève, Messieurs, dans toute sa gloire céleste, et il vous demande un tombeau. Malédiction sur les scélérats qui nous obligent aujourd'hui à tant de réparations vaines! Qu'elle soit séchée la main parricide qui osa se lever sur cet enfant de saint Louis; roi oublié jusqu'ici dans nos annales, comme il le fut dans sa prison! La France rejette enfin les hommes qui ont eux-mêmes rejeté une amnistie sans exemple. Ils ont méconnu leur second père : la patrie ne les connoît plus! Leur propre fureur a effacé la clause du testament de Louis XVI, qui les mettoit à l'abri : la justice a repris ses droits, et le crime a cessé d'être inviolable.

Je vote, Messieurs, pour l'adoption pleine et entière de la résolution de la Chambre des Députés, et je regrette que nos règlemens nous interdisent de la voter par acclamation. Je propose, en outre, d'ajouter à la résolution cet amendement qui complétera les expiations du 21 janvier :

« Le roi sera humblement supplié d'ordon-

ner qu'un monument soit élevé à la mémoire de Louis XVII, au nom et aux frais de la nation. »

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES PAIRS,

Dans la Séance du 22 février 1816,

A L'OCCASION DES COMMUNICATIONS

FAITES PAR M. LE DUC DE RICHELIEU.

Imprimé par ordre de la Chambre.

MESSIEURS,

Un mois juste s'est écoulé depuis le moment où vous fûtes appelés à Saint-Denis : vous y entendîtes la lecture du testament de Louis XVI. Voici un autre testament : lorsqu'elle le fit, Marie-Antoinette n'avoit plus que quatre heures à vivre. Avez-vous remarqué dans ces derniers sentimens d'une reine,

d'une mère, d'une sœur, d'une veuve, d'une femme, quelques traces de foiblesse? La main est ici aussi ferme que le cœur; l'écriture n'est point altérée : Marie-Antoinette, du fond des cachots, écrit à madame Elisabeth avec la même tranquillité qu'au milieu des pompes de Versailles. Le premier crime de la révolution est la mort du roi; mais le crime le plus affreux est la mort de la reine. Le roi du moins conserva quelque chose de la royauté jusque dans les fers, jusqu'à l'échafaud : le tribunal de ses prétendus juges étoit nombreux; quelques égards étoient encore témoignés au monarque dans la tour du Temple; enfin, par un excès de générosité et de magnificence, le fils de saint Louis, l'héritier de tant de rois, eut un prêtre de sa religion pour aller à la mort, et il n'y fut pas traîné sur le char commun des victimes; mais la fille des Césars, couverte de lambeaux, réduite à raccommoder elle-même ses vêtemens, obligée, dans sa prison humide, d'envelopper ses pieds glacés dans une méchante couverture, outragée devant un tribunal infâme par quelques assassins qui se disoient des juges, conduite sur un tombereau au supplice, et cependant toujours reine!..... Il faudroit, Messieurs,

avoir le courage même de cette grande victime pour pouvoir achever ce récit.

Une chose ne vous frappe-t-elle pas dans la découverte de la lettre de la reine?

Vingt-trois années sont révolues depuis que cette lettre a été écrite. Ceux qui eurent la main dans les crimes de cette époque (du moins ceux qui n'ont point été rendre compte de leurs œuvres à Dieu) ont joui pendant vingt-trois ans de ce qu'on appelle prospérité. Ils cultivoient leurs champs en paix, comme si leurs mains étoient innocentes; ils plantoient des arbres pour leurs enfans, comme si le Ciel eût révoqué la sentence qu'il a portée contre la race de l'impie.

Celui qui nous a conservé le testament de Marie-Antoinette avoit acheté la terre de Mont-Boissier : juge de Louis XVI, il avoit élevé dans cette terre un monument à la mémoire du défenseur de Louis XVI; il avoit gravé lui-même sur ce monument une épitaphe, en vers français, à la louange de M. de Malesherbes. N'admirons point ceci, Messieurs; pleurons plutôt sur la France. Cette épouvantable impartialité, qui ne produit ni remords, ni expiations, ni changemens dans la vie; ce calme du crime qui juge équitable-

ment la vertu, annoncent que tout est déplacé dans le monde moral, que le mal et le bien sont confondus, qu'en un mot la société est dissoute. Mais admirons, Messieurs, cette Providence dont les regards ne se détournent jamais du coupable. Il croit échapper à travers les révolutions; il parvient au bonheur et à la puissance: les générations passent, les années s'accumulent, les souvenirs s'éteignent, les impressions s'effacent; tout semble oublié. La vengeance divine arrive tout à coup; elle se présente face à face devant le criminel, et lui dit en l'arrêtant: « Me voici! » En vain le testament de Louis XVI assure la grâce aux coupables: un esprit de vertige les saisit; ils déchirent eux-mêmes ce testament; ils ne veulent plus être sauvés! La voix du peuple se fait entendre par la voix de la Chambre des Députés: la sentence est prononcée; et, par un enchaînement de miracles, le premier résultat de cette sentence est la découverte du testament de notre reine!

Messieurs, c'est à notre tour à prendre l'initiative. La Chambre des Députés a voté une adresse au roi, pour protester contre le crime du 21 janvier; témoignons toute l'horreur que nous inspire le crime du 16 octobre. Ne pour-

rions-nous pas en même temps renfermer dans cet acte de notre douleur la proposition de M. le duc de Doudeauville ? Dans ce cas, la résolution de la Chambre pourroit être ainsi rédigée :

« La Chambre des Pairs, profondément touchée de la communication que S. M. a daigné lui faire par l'organe de ses ministres, arrête :

» Que son président, à la tête de la grande députation, portera aux pieds de S. M. les très-respectueux remercîmens des pairs de France. Il lui exprimera toute la douleur qu'ils ont ressentie à la lecture de la lettre de la reine Marie-Antoinette, et toute l'horreur qu'ils éprouvent de l'épouvantable attentat dont cette lettre rappelle le souvenir ; il dira en même temps à S. M. que la Chambre des Pairs se joint de cœur et d'âme à celle des Députés, dans les sentimens exprimés dans le serment prononcé par cette dernière Chambre, relativement au crime du 21 janvier ; suppliant le roi de permettre que le nom de la Chambre des Pairs ne soit point oublié sur les monumens qui serviront à éterniser les regrets et le deuil de la France. »



DE LA VENDÉE.

L'ANCIENNE constitution de la France fut attaquée par la tyrannie de Louis XI, affoiblie par le goût des arts et les mœurs voluptueuses des Valois, détériorée sous les premiers Bourbons par la réforme religieuse et les guerres civiles, terrassée par le génie de Richelieu, enchaînée par la grandeur de Louis XIV, détruite enfin par la corruption de la Régence et la philosophie du dix-huitième siècle.

La révolution étoit achevée lorsqu'elle éclata : c'est une erreur de croire qu'elle a renversé la monarchie; elle n'a fait qu'en disperser les ruines, vérité prouvée par le peu de résistances qu'a rencontré la révolution. On a tué qui on a voulu; on a commis sans efforts les crimes les plus violens, parce qu'il n'y avoit rien d'existant en effet, et qu'on opéroit sur une société morte. La vieille

France n'a paru vivante, dans la révolution, qu'à l'armée de Condé et dans les provinces de l'Ouest. Une poignée de gentilshommes, commandés par le descendant du vainqueur de Rocroy, a terminé dignement l'histoire de la noblesse française, et les paysans vendéens ont montré à l'Europe les anciennes Communes de France.

Nous allons rappeler ce que la Vendée a fait pour la monarchie, ce qu'elle a souffert pour cette monarchie; puis nous dirons ce que les ministres du souverain légitime ont fait à leur tour pour la Vendée. Il est bon qu'un pareil tableau soit mis sous les yeux des hommes : il instruira les peuples et les rois.

Ce que la Vendée a fait pour la monarchie.

La Vendée étoit restée chrétienne et catholique ; en conséquence, l'esprit monarchique vivoit dans ce coin de la France. Dieu sembloit avoir conservé cet échantillon de la société, afin de nous apprendre combien un peuple à qui la religion a donné des lois, est plus fortement constitué qu'un peuple qui s'est fait son propre legislateur.

Dès les premiers jours de la révolution, les Vendéens montrèrent une grande répugnance pour les principes de cette révolution. Après la journée du 10 août 1792, une insurrection éclata à Bressuire, et un premier combat fut livré le 24 août de la même année. La levée de trois cent mille hommes, ordonnée par la Convention, produisit dans la Vendée une insurrection nouvelle. Un perruquier, nommé Gaston, se met à la tête des insurgés ; il est tué en marchant à l'ennemi. Le roi meurt, et des vengeurs naissent de son sang. Jacques Cathelineau, simple voiturier de la commune du Pin-en-Mauges, sort de sa chaumière le 14 mars 1793 : il se trouve

que le voiturier est un grand capitaine. A la tête de deux cents paysans, il attaque un poste républicain, l'emporte, et s'empare d'une pièce de six, connue sous le nom du *Missionnaire :* voilà le premier canon de la Vendée. Cathelineau arme sa troupe avec les fusils qu'il a conquis, marche à Chemillé, défendu par cinq cents patriotes et deux couleuvrines : même courage, même succès. La victoire fait des soldats : Stoflet, garde-chasse de M. de Colbert, rejoint Cathelineau avec deux mille hommes; Laforêt, jeune paysan du bourg de Chanzeau, lui amène sept cents autres Vendéens. Les trois chefs se présentent devant Chollet, forcent la ville, mettent en fuite la garnison, s'emparent de plusieurs barils de poudre, de six cents fusils, et de quatre pièces de canon, parmi lesquelles se trouvoit une pièce de douze, que Louis XIII avoit donnée au cardinal de Richelieu. C'est cette pièce, devenue si célèbre sous le nom de *Marie-Jeanne :* les paysans vendéens y sembloient attacher leur destinée. Dans leur simplicité, ils ne s'apercevoient pas que leur véritable *palladium* étoit leur courage.

La prise de Chollet fut le signal du soulèvement de la Vendée. Machecoul tombe, Pornic

est surpris. Bientôt avec les périls et la gloire paroissent Charette, d'Elbée, Bonchamp, Larochejaquelein, de Marigny, de Lescure, et mille autres héros français, semblables à ces derniers Romains qui moururent pour le dieu du Capitole et la liberté de la patrie.

Cathelineau marche sur Villiers; d'autres chefs, MM. de la Roche-Saint-André, de Lyrot, Savin, Royrand, de la Cathelinière, Couëtus, Pajot, d'Abbayes, Vrignaux, menacent Nantes, Niort et les Sables. Charette devient généralissime de la Vendée inférieure; d'Elbée, placé à la tête des forces de la Haute-Vendée, est secondé par Bonchamp, Soyer, de Fleuriot, Scepeaux, noms qui rappellent les premiers temps de la chevalerie. Les paysans du Bocage se soulèvent; le jeune Henri de Larochejaquelein les conduit. Son premier essai est une victoire : il bat Quétineau aux Aubiers, et court se réunir à Cathelineau, d'Elbée, Stoflet et Bonchamp. Le général républicain Ligonier s'avance avec cinq mille hommes; il est défait auprès de Vihiers. Quatre jours après, nouvelle bataille à Beaupréau. Ligonier, obligé de fuir, abandonne son artillerie après avoir perdu trois mille hommes. Argenton est pris,

Bressuire évacué. Les Vendéens délivrèrent dans cette ville MM. Desessarts, Forestier, Beauvolliers, de Lescure et Donnissan; illustres otages qui passèrent du pied de l'échafaud à la tête d'une armée; ils n'acceptèrent qu'une partie du bienfait de la Providence; la patrie avoit demandé leur sang; ils répandirent leur sang pour la patrie.

De Bressuire, les Vendéens se dirigent sur Thouars. Une muraille gothique et une rivière profonde entouroient cette ville. Il faut s'en ouvrir les avenues par un combat sanglant. L'assaut est donné. Larochejaquelein monte sur les épaules de Texier, gravit les murs, et se trouve bientôt seul exposé à tous les coups, comme Renaud sur les remparts de Jérusalem. Thouars est emporté; dix mille républicains, une nombreuse artillerie, des munitions de toutes les sortes demeurent aux mains des vainqueurs. Thouars fournit encore aux royalistes des officiers qui devinrent célèbres. Il faut citer ces braves, dont les noms sont aujourd'hui l'unique patrimoine de leur famille; ce furent MM. Dupérat, d'Herbaud, Maignan, Renou, Beauvolliers l'aîné, Marsonnière, Sanglier, Moudiou, Laugerie, Orre-Digueur, de Beaugé et de Laville-Regny, avec

son fils âgé de douze ans, que l'on voyoit combattre auprès de lui.

Alors on forma sept divisions du pays dont on avoit chassé l'ennemi, et l'on en confia la garde à un égal nombre de corps vendéens. La terreur s'étoit emparée des patriotes; Nantes s'écrioit : *Frères et amis*, *à notre secours*, *le département est en feu :* ignoble jargon qui se mêloit, dans la Vendee, à la langue de la chevalerie. Cependant une armée vendéenne est battue près de Fontenay : d'Elbée est blessé, et l'artillerie prise avec la fameuse *Marie-Jeanne.* Quinze mille paysans désespérés reparoissent sous les murs de Fontenay que défendoient douze mille hommes d'infanterie et trente-sept pièces de canon. Chaque Vendéen n'avoit que six coups à tirer. Des paysans bretons de la division du Loroux armés de bâtons ferrés se jettent sur les batteries de canon, assomment les canonniers, et s'emparent des pièces. Les Vendéens d'abord tombés à genoux, se relèvent et se précipitent sur les républicains dont ils font cesser le feu. L'armée ennemie est culbutée, Fontenay emporté, *Marie-Jeanne* reprise. Quarante pièces de canon, quatre mille prisonniers, sept mille fusils restent en témoi-

gnage de la victoire ; et la Convention effrayée songe à faire partir pour combattre les vertus vendéennes, jusqu'aux grenadiers qui gardoient ses forfaits et ses échafauds.

Une proclamation rédigée à Fontenay par M. Desessarts, annonça à l'Europe le succès des hommes fidèles, et leur ferme volonté de rétablir la monarchie. Ils invitoient à rejoindre le drapeau blanc; mais la terreur dans l'intérieur, la gloire aux frontières enchaînoient tous les Français : le roi n'avoit alors pour lui que la justice de sa cause et la Vendée.

Quand les divisions militaires de la Haute-Vendée se trouvèrent réunies, elles formèrent une armée de quarante mille fantassins et de douze cents cavaliers. Vingt-quatre pièces de canon avec leurs caissons accompagnoient les corps qui prirent et conservèrent le nom *de la grande armée.* Y eut-il jamais rien de plus prodigieux dans l'histoire que cette armée où l'on ne comptoit pas un fusil qui ne fût une conquête, pas un canon qui n'eût été enlevé avec une fourche ou un bâton? « Thiron nous » écrit, disoit Barrère à la Convention, que » toutes les fois que les rebelles ont manqué » de munitions, il s'est trouvé à point nommé » une déroute des nôtres. » C'est ainsi que

ceux qui avoient condamné Louis XVI à l'échafaud appeloient les Vendéens des *rebelles*.

Cependant la Convention avoit rassemblé à Saumur une armée de quarante mille hommes d'infanterie et de huit mille hommes de cavalerie ; quatre-vingts pièces d'artillerie et deux régimens de cuirassiers rendoient cette armée formidable.

La grande armée vendéenne marche sans s'effrayer à ces nouveaux ennemis ; elle les pousse à Doué, à Montreuil, et les accule dans Saumur. Les bataillons formés à Orléans, seize bataillons venus de Paris, deux régimens de cuirassiers composoient la garnison de cette ville. Trente pièces de canon bordoient son château et ses redoutes nouvellement élevées que le Thoué et la Loire baignoient de leurs eaux. Rien n'arrête les Vendéens ; tous s'écrient : *En avant, en avant!* Les Bretons enlèvent les canons; les républicains reculent jusqu'au pont Fouchard : M. de Lescure les suit l'épée au poing; il est blessé. Les cuirassiers chargent les Vendéens qu'étonne cette espèce de cavalerie invulnérable. Un brave soldat nommé Dommaingué, crie aux paysans, comme César crioit à ses légions à Pharsale :

Frappez au visage! Il abat un cuirassier d'un coup de carabine à la tête, et il est emporté lui-même d'un boulet de canon. Les cuirassiers se replient, reviennent à la défense du pont Fouchard que couvroit de feu l'artillerie vendéenne commandée par M. de Marigny. Le combat se maintient de ce côté; mais Cathelineau et Larochejaquelein avoient tourné les redoutes, et marchoient sur la ville, laissant derrière eux les fortifications et les avant-postes. Les troupes placées à la garde des faubourgs fuient devant Larochejaquelein qui entre dans Saumur accompagné seulement de M. de Beaugé. Il arrive au grand galop sur une place où huit cents républicains étoient rangés en bataille. Il étoit trop tard pour reculer : l'héroïsme vient au secours de l'imprudence. *Rendez-vous*, dit Larochejaquelein aux ennemis, *ou vous êtes morts.* Ceux-ci croient la ville emportée, et mettent bas les armes. Quelques momens s'écoulent : personne ne paroît. Les républicains reviennent de leur terreur, reprennent leurs armes, tirent sur les deux Vendéens. Beaugé est blessé; Larochejaquelein le soutient sur son cheval, et tue d'un coup de pistolet un soldat qui le couchoit en joue. Dans cet instant

Desessarts accourt suivi de quinze cents cavaliers : la ville est prise.

Les rédoutes tombent, le château capitule. De toutes parts on ramène des troupeaux de républicains prisonniers ; on les renvoie après leur avoir fait jurer qu'ils ne porteroient plus les armes contre le roi ; on leur coupe les cheveux pour les reconnoître, en cas qu'ils violent leur parole. Les cheveux repoussèrent, et avec eux l'infidélité : les Vendéens à qui l'on ne faisoit point de quartier, furent bientôt massacrés par ceux qui leur devoient la liberté et la vie.

La renommée des Vendéens se répandit en Europe. Ils trouvèrent à Saumur quatre-vingts pièces de canon, vingt mille fusils, cinquante milliers de poudre, des vivres en abondance, des magasins de toutes sortes. Ils procédèrent à l'élection d'un généralissime. Le choix de MM. de Lescure, Donnissan, Larochejaquelein, et des autres gentilshommes, tomba sur le voiturier Cathelineau dont la gloire avoit fourni les titres. Les paysans charmés s'attachèrent davantage à une noblesse si généreuse et si brave. On proposa dans le conseil : premièrement, de marcher sur Tours, secondement, de s'emparer des Sables et de La Ro-

chelle, troisièmement, d'attaquer Angers, et de rentrer dans la Vendée par le Pont-de-Cé. Le premier avis étoit celui de Larochejaquelein, et c'étoit peut-être le meilleur par son audace; le second étoit celui de Lescure, et c'étoit le plus sage; le troisième étoit celui de Cathelineau, et il prévalut.

M. d'Elbée, à peine guéri de sa blessure, vint rejoindre les Vendéens à Saumur. On vit aussi arriver MM. Charles d'Autichamp, de Piron, de Boispréau, Duchénier, Magnan, de la Bigotière. Les vainqueurs se mettent en marche pour suivre le plan du généralissime. Angers ouvre ses portes. Le prince de Talmont se présente : il est sur-le-champ nommé général de la cavalerie royaliste. Charette venoit de reprendre Machecoul dans la Vendée-Inférieure : Cathelineau lui propose de s'emparer de Nantes et de soulever la Bretagne. L'attaque des deux armées vendéennes par l'un et l'autre côté de Nantes devoit être simultanée; mais Charette arrive trop tôt, ou Cathelineau paroît trop tard. Charette soutient seul la lutte pendant dix heures : il se retiroit lorsque le canon de la grande armée se fait entendre. L'action recommence de toutes parts; on pénètre dans la ville, on

se bat de rue en rue, de maison en maison. La place va capituler, mais Cathelineau reçoit un coup mortel : les paysans s'arrêtent. Il ne restoit plus qu'un léger effort à faire, il ne fut pas fait : Nantes demeure au pouvoir des républicains. Cinq millions de Français devoient périr, l'Europe devoit être ébranlée jusque dans ses fondemens, avant que le fils de saint Louis remontât sur le trône de ses pères. Tout avoit été prévu pour la prise de Nantes dans les arrangemens de la sagesse humaine, fors les desseins de Dieu.

Cette grande entreprise manquée, les Vendéens ne sont point découragés ; ils se rallient, battent les républicains à Châtillon, et trouvent à Coron un nouveau triomphe. D'Elbée est nommé généralissime, en remplacement de Cathelineau ; mais Charette refuse de le reconnoître : une fatale division commençoit à s'établir entre les chefs. D'Elbée remporte à Chantonnay une victoire éclatante.

Cette victoire attire sur la Vendée une nouvelle masse d'ennemis, qui, selon les rapports du comité de salut public, se composoit de quatre cent mille hommes. On y joignit la garnison de Mayence. Les forces de la Vendée doublent en raison des périls. Lescure,

avec cinq mille huit cents hommes, disperse à Thouars, trente-deux mille réquisitionnaires. La Convention ordonne la destruction entière de la Vendée; alors commence le système des incendies qu'exécutoient des colonnes justement appelées *infernales*. Les villes sont embrasées; les chaumières, les moissons et les bois réduits en cendres. L'armée de la Haute-Vendée vole au secours de Charette, qui, battu cinq fois, se relevoit toujours. M. d'Elbée rejoint l'habile général. « Où est l'en-» nemi? » lui dit-il. « Il suit mes pas, répond » Charette; voyez ces tourbillons de fumée! » L'armée patriote et l'armée vendéenne se rencontrent auprès de Torfou.

La première étoit, en partie, composée des Mayençais qui voyoient pour la première fois les paysans de la Haute-Vendée. Ceux-ci, à leur tour, n'avoient presque jamais combattu d'aussi belles troupes et aussi bien disciplinées. Il y eut de part et d'autre un mouvement de surprise et d'admiration. Le signal est donné, le combat s'engage. Les deux armées, au milieu des incendies, étoient renfermées dans un cercle de flammes qui embrasoient l'horizon; c'étoit comme une bataille aux Enfers. L'impétuosité des paysans

royalistes l'emporte sur la valeur disciplinée : les Mayençais, contraints de céder le terrain, se retirent en bon ordre. Ils sont défaits de nouveau à Montreuil. On eût poursuivi la victoire, si Charette n'eût voulu secourir la Basse-Vendée que dévastoient des colonnes incendiaires. Il entraîne d'Elbée avec lui.

Les deux armées, après avoir vaincu les républicains à Saint-Fulgent, revinrent pour attaquer les Mayençais, qui se retirèrent sous les murs de Nantes.

La Convention consternée, pour prolonger son horrible existence, veut épuiser tout le sang français : six armées attaquent la Haute-Vendée. La plupart des chefs royalistes étoient blessés, et pouvoient à peine se tenir à cheval. Nouvelle rencontre à Châtillon, nouvelle défaite des républicains. La Convention fulmine des décrets exterminateurs. Une bataille terrible s'engage à La Tremblaye ; elle alloit augmenter la gloire des royalistes fidèles, lorsque Lescure est blessé à mort. On se retire : les républicains entrent dans Chollet.

Le comité de salut public annonce à la Convention que la guerre est terminée ; et, dans ce moment même, les paysans vendéens juroient de s'ensevelir sous les ruines de leur

patrie. Les chefs approuvent et embrassent eux-mêmes cette généreuse résolution : c'est un bon parti quand on aime la gloire, que de s'attacher au malheur. On tient conseil à Beaupréau : les uns veulent marcher à Chollet, et étouffer les vainqueurs au milieu de leur triomphe ; les autres prétendent qu'il faut se rabattre sur la Vendée-Inférieure, et s'appuyer à l'armée de Charette ; d'autres demandent qu'on passe la Loire, et que l'on change le théâtre de la guerre : l'opinion la plus héroïque, celle de Larochejaquelein, l'emporte, et l'on se détermine à marcher droit à l'ennemi.

La France et l'Europe virent avec le plus profond étonnement ces paysans magnanimes qu'on croyoit anéantis, venir attaquer une armée régulière animée par des succès, justement fière de sa valeur. Le combat dura dix heures. On se battit à la baïonnette. Les faubourgs de Chollet furent enlevés, abandonnés, enlevés de nouveau : tantôt le drapeau blanc rétrogradoit devant le drapeau tricolore, et tantôt le drapeau tricolore reculoit devant le drapeau blanc. Alors étoient aux prises ces terribles Français dont les bataillons voyoient fuir les armées euro-

péennes. Enfin, repoussés, les paysans sont poursuivis par la cavalerie républicaine. Les officiers vendéens se forment en escadron : d'Elbée, Bonchamp, Larochejaquelein, Allard, Dupérat, Desessarts, Beaugé, Beaurepaire de Royrand, Duchaffaut, Renou, Forêt, Legeai, Loiseau, et cent cinquante braves couvrent les héroïques villageois, et arrêtent l'armée ennemie. Kléber fond sur l'escadron royaliste, à la tête de dix bataillons de troupes régulières. D'Elbée et Bonchamp tombent percés de coups; trente de leurs compagnons sont abattus à leurs côtés. Monté sur un cheval blessé qui jetoit le sang par les naseaux, Larochejaquelein, blessé lui-même, ses habits criblés de balles et tailladés de coups de sabre, demeure seul chargé de la retraite. Dans ce moment, de Piron lui amène deux mille hommes : le combat renaît, se prolonge dans la nuit, laisse aux Vendéens le temps d'emporter leurs blessés, et de se retirer à Beaupréau.

L'indomptable Larochejaquelein vouloit recommencer le combat, et revenir à Chollet : on ne suivit point cet avis de l'héroïsme ou du désespoir. On se replia sur Saint-Fulgent où Bonchamp rendit le dernier soupir. D'El-

bée et Lescure vivoient encore; mais ils étoient blessés mortellement: le premier fut porté à l'île de Noirmoutiers; le second resta avec l'armée.

Cependant cette armée de la Haute-Vendée, jadis si brillante, maintenant si malheureuse, se trouvoit resserrée entre la Loire et six armées républicaines qui la poursuivoient. Pour la première fois, une sorte de terreur s'empara des paysans : ils apercevoient les flammes qui embrasoient leurs chaumières et qui s'approchoient peu à peu; ils entendoient les cris des femmes, des vieillards et des enfans; ils ne virent de salut que dans le passage du fleuve. En vain les officiers voulurent les retenir; en vain Larochejaquelein versa des pleurs de rage : il fallut suivre une impulsion que rien ne pouvoit arrêter. Vingt mauvais bateaux servirent à transporter sur l'autre rive de la Loire la fortune de la monarchie.

On fit alors le dénombrement de l'armée : elle se trouva réduite à trente mille soldats; elle avoit encore vingt-quatre pièces de canon, mais elle commençoit à manquer de munitions et de cartouches.

Larochejaquelein fut élu généralissime; il

avoit à peine vingt et un ans : il y a des momens dans l'histoire des hommes où la puissance appartient au génie. Lorsque le plan de campagne eut été arrêté dans le conseil, que l'on se fut décidé à se porter sur Rennes, l'armée leva ses tentes. L'avant-garde étoit composée de douze mille fantassins, soutenus de douze pièces de canon; les meilleurs soldats et presque toute la cavalerie formoient l'arrière-garde : entre ces deux corps cheminoit un troupeau de femmes, d'enfans, de vieillards, qui s'élevoit à plus de cinquante mille. L'ancien généralissime, le vénérable Lescure, étoit porté mourant au milieu de cette foule en larmes qu'il éclairoit encore de ses conseils, et consoloit par sa pieuse résignation. Larochejaquelein qui comptoit moins d'années et plus de combats qu'Alexandre, paroissoit à la tête de l'armée, monté sur un cheval que les paysans avoient surnommé le Daim, à cause de sa vitesse. Un drapeau blanc en lambeaux guidoit les tribus de saint Louis, comme jadis l'Arche-Sainte conduisoit dans le désert le peuple fidèle. Ainsi, tandis que la Vendée brûloit derrière eux, s'avançoient avec leurs familles et leurs autels ces généreux Français sans patrie au milieu de leur

patrie : ils appeloient leur roi, et n'étoient entendus que de leur Dieu.

Si Larochejaquelein, dans la Vendée, avoit brillé par les qualités d'un soldat, il déploya sur l'autre rive de la Loire les talens d'un capitaine : les grands caractères souvent peu remarquables dans la prospérité, font éclater leur vertu dans le malheur, au contraire des faux grands hommes qui paroissent extraordinaires dans le bonheur, et deviennent communs dans l'adversité. Les soldats de l'armée royale et catholique, embrassant eux-mêmes sans s'étonner toute la grandeur de leur infortune, ne voulurent point trahir leurs revers. Jamais la Vendée ne jeta un si vif éclat, que lorsqu'errante et fugitive, elle étoit prête à s'évanouir au milieu des forêts de la Bretagne. Elle trompa les prophéties de Barrère : « Les » Vendéens, avoit-il dit à la Convention, » sont semblables à ce géant fabuleux qui » n'étoit invincible que quand il touchoit la » terre. Il faut les soulever, les chasser de leur » propre terrain pour les abattre. » Le comité de salut public se trompoit : les Vendéens tiroient leur force de leur conscience et de leur honneur ; ils emportoient avec eux cette patrie.

La victoire ouvrit leur nouvelle carrière : Ingrande, Candé, Château-Gonthier tombèrent devant eux; quinze mille gardes nationaux ne les purent empêcher d'entrer dans Laval où sept mille paysans manceaux et bretons vinrent les rejoindre.

A peine s'étoient-ils reposés deux jours dans cette ville, qu'on signala l'approche de l'ennemi. C'étoient les Mayençais, qui, fiers d'avoir forcé les Vendéens à quitter leurs foyers, croyoient qu'ils n'oseroient désormais les attendre. Ils attaquent brusquement les courageux fugitifs qui les repoussent, les forcent à se replier sur Château-Gonthier, après leur avoir tué ou blessé seize cents hommes.

Bientôt toutes les forces conventionnelles sont réunies : elles reviennent à Laval présenter la bataille à Larochejaquelein qui l'accepte. M. de Lescure expirant harangue l'armée; tout s'ébranle : on se bat avec un affreux acharnement. Les canons sont enlevés à la course, comme de coutume. On en vient à l'arme blanche, aux coups de pistolet; on se prend aux cheveux ; on lutte corps à corps. Le général républicain Beaupuy, blessé d'un coup de feu, fait porter dans les rangs sa chemise sanglante pour encourager ses soldats. La

cause juste est encore une fois victorieuse : les Mayençais sont exterminés par ces mêmes paysans qu'ils venoient de chasser de leurs chaumières.

La bataille de Laval renouvela les frayeurs des conventionnels ; ils crurent voir les Vendéens arriver à Paris. Pour se mettre à l'abri de l'invasion royaliste, on coupe les routes, on fait sauter les ponts, on détruit les magasins. Trente mille hommes des meilleures troupes sont tirés de l'armée du Nord. Une autre armée, composée de gardes nationaux et des garnisons des ports, se forme à Cherbourg. On voit accourir avec leur guillotine, de vieux révolutionnaires tout cassés de crimes, pour *battre monnaie* et faire des soldats. On arrête, on dépouille, on égorge tout ce qui est réputé suspect : l'innocence malheureuse paie les terreurs de la conscience coupable.

Il y avoit quelques fondemens aux craintes des révolutionnaires. Le prince de Talmont, après la dernière victoire, avoit en effet proposé de marcher sur Paris, de fouiller le repaire de la Convention, ou, si la chose étoit impossible, de prendre à dos les armées républicaines de Flandres, et de se réunir aux

Autrichiens. Au lieu d'adopter ce plan digne du caractère vendéen, on prête l'oreille à des suggestions étrangères : ce n'étoient plus ces loyales communications qui avoient été apportées à l'armée par le preux et valeureux Tinténiac, héritier du nom et de la valeur du vainqueur du combat des Trente. Le conseil prit donc le parti de diriger l'armée sur Granville, dans l'espoir d'établir une communication entre l'Angleterre et les royalistes ; résolution qui perdit tout.

On prit donc la route de Granville par Mayenne, Ernée, Fougères, Antrain, Dol, Pontorson et Avranches : on ne rencontra d'obstacles que dans les faubourgs d'Ernée et de Fougères. M. de Lescure expira avant d'entrer dans cette dernière ville. L'illustre veuve du général vendéen emporta dans un cercueil les dépouilles mortelles de son mari. Elle craignit que la tombe de Lescure ne fût violée. Quelque temps après, cet homme qui laissoit un nom immortel, fut enterré au bord d'un grand chemin, dans un coin de terre inconnu.

Arrivés devant Granville, les Vendéens brusquent la place. Les faubourgs sont forcés ; une brèche est faite aux remparts. Déjà les soldats sont sur les murs ; mais les Anglais ne

paroissant point à la vue du port, la garnison continue à se défendre. La lassitude s'empare des paysans : après trente-six heures, ils abandonnent l'assaut de la ville à moitié prise. Une sédition éclate dans l'armée ; les paysans s'écrient qu'ils veulent retourner dans leur pays : ils entraînent leurs chefs. On reprend le chemin que l'on avoit parcouru.

A peine étoit-on rentré à Dol que trois armées républicaines fondent sur l'armée royaliste. Là se donne une des plus furieuses batailles qui ait jamais été livrée entre Français : elle dura deux jours ; commencée dans les faubourgs de Dol, elle ne finit que dans les murs d'Antrain. Douze mille républicains tués ou blessés restèrent sur le champ de bataille. Ce fut à la fois la plus grande et la dernière victoire de ces royalistes qu'avoient commandés Cathelineau, d'Elbée, Lescure et Larochejaquelein.

La Vendée retournoit comme un lion à son antre : les républicains n'osoient plus lui barrer le chemin ; ils se contentoient de l'attendre derrière des remparts. Parvenus sous les murs d'Angers, les royalistes repoussés comme à Granville, ne peuvent passer la Loire : l'armée se rabat sur Beaugé, emporte La Flèche, se

retire au Mans où elle doit trouver son tombeau. Des réquisitionnaires conduits par des représentans du peuple, viennent troubler ses derniers momens : elle se lève, les chasse, et se repose. Arrive enfin une armée régulière composée des débris de toutes les armées vaincues par les Vendéens. L'affaire s'engage : le géant de la Vendée se débat écrasé sous le poids de la France révolutionnaire ; il ébranle encore de ses mains le monstrueux monument de l'athéisme et du régicide. Mais la victoire échappoit aux Machabées, et le moment du sacrifice étoit venu. On s'étoit battu tout le jour aux environs de la ville ; malgré la nuit, on continuoit de se battre dans les rues à la lueur des amorces et du feu du canon. « Il étoit » neuf heures du soir, dit le bulletin publié » par les généraux républicains : là une fusil- » lade terrible s'engage de part et d'autre. On » se dispute le terrain pied à pied ; le combat » a duré jusqu'à deux heures du matin. De » part et d'autre, on est resté en observation ; » les brigands profitèrent de l'obscurité pour » évacuer la ville..... Les rues, les maisons, » les places publiques sont jonchées de cada- » vres, et depuis quinze heures, ce massacre » dure encore..... Enfin, voici la plus belle

» journée que nous ayons eue depuis dix mois
» que nous combattons les brigands..... »

Les restes de l'armée vendéenne se rapprochèrent de la Loire pour en tenter le passage. Ce n'étoient plus des soldats, mais des martyrs : des prêtres portoient des malades sur leurs épaules ; de jeunes filles, des femmes, des enfans, des vieillards expiroient dans les fossés et sur les chemins. On se crut heureux lorsque l'on parvint à Ancenis, et qu'on aperçut les champs de la patrie de l'autre côté de la Loire. Mais il n'y avoit que deux bateaux sur la rive bretonne. Quatre grosses barques chargées de foin, étoient attachées à la rive opposée : Larochejaquelein, Stoflet et Baugé, escortés par une vingtaine de soldats, passent dans les deux bateaux pour s'emparer des barques, et les envoyer à l'armée. A peine avoient-ils mis pied à terre, qu'ils sont attaqués par une grosse colonne de républicains : l'escorte royaliste est dispersée. Forcé de se retirer au fond d'un bois, Larochejaquelein se retrouve seul dans cette Vendée, au milieu des champs de bataille déserts où il ne rencontre plus que sa gloire.

Les corps vendéens poursuivis sur la rive droite de la Loire, voulurent gagner le bourg

de Nort. Ils étoient encore commandés par MM. Donnissan, de Marigny, Fleuriot, Dessarts, de Laugrenière, d'Isigny, de Piron, de Lyrot, et par le prince de Talmont. Atteints dans Savenay, ces braves chefs firent ces prodiges de valeur qui consolent le guerrier expirant, et qui souvent influent par de glorieux souvenirs sur la destinée des peuples. L'armée fut détruite; ses soldats se dispersèrent dans la forêt de Gavres, et de là se répandirent dans les autres bois de la Bretagne, comme des semences fécondes d'héroïsme et de fidélité.

Quand on a raconté tant de combats, on se sent le besoin de se reposer; mais l'infatigable Vendée ne laisse pas le temps à l'historien de prendre haleine. Au moment où il croit sa tâche finie, voilà que Larochejaquelein, Stoflet et Marigny reparoissent; Charette livre de nouveaux combats qui finissent par un traité glorieux, et la guerre des Chouans sort des débris de la grande armée vendéenne.

Cette dernière guerre différa de celle que nous venons de raconter, parce qu'elle s'établit chez un peuple dont les mœurs, sous quelques rapports, s'éloignent des mœurs vendéennes. D'une humeur mobile et d'un ca-

ractère obstiné, les Bretons se distinguent par leur bravoure, leur franchise, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement à la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, sans ambition et peu faits pour les cours, ils ne sont avides ni de places, ni d'argent, ni d'honneurs. Ils aiment la gloire, mais pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de leurs habitudes; ils ne la recherchent qu'autant qu'elle consent à vivre à leur foyer, comme un hôte obscur et complaisant qui partage les goûts de la famille. Tels se montrèrent Duguesclin, Moreau, Cadoudal.

La guerre des Chouans produisit une foule de petits combats et de grandes actions. Quiberon vit son sacrifice : la France révolutionnaire, en égorgeant les compagnons de Suffren, abdiqua l'empire des mers. La chouanerie organisée dans les provinces de l'Ouest, s'étendit jusqu'aux portes de Versailles : Georges Cadoudal commandoit le Morbihan, M. de Bourmont le Maine, où il étoit parfaitement secondé par MM. de Chappedelaine et Guyot de la Poterie. M. de Châtillon gouvernoit la rive droite de la Loire, M. de la Prévalaye la Haute-Bretagne : MM. de Pont-Brillant et de la Baronnois tenoient les environs de Dinan;

et MM. Duboisguy combattoient dans les environs de Fougères. La Normandie reconnut les ordres de M. de Frotté. Le Mans fut pris par M. de Bourmont, Saint-Brieux par Cadoudal : Nantes même qui avoit résisté à Cathelineau et à Charette, tomba pendant quelques momens au pouvoir de M. de Châtillon. Quinze mille Vendéens se montroient encore en armes sur la rive gauche de la Loire : c'étoient les restes des nouvelles armées formées par Larochejaquelein, Stoflet, Marigny et Charette. Larochejaquelein avoit enfin terminé dans un combat obscur son éclatante carrière : un corps redoutable recevoit les ordres de Stoflet, mais ce chef violent avoit fait périr le valeureux Marigny. Charette, qui s'étoit toujours maintenu dans la Basse-Vendée, se faisoit admirer même des républicains, par ses retraites autant que par ses attaques, par ses revers autant que par ses succès. Après mille combats et des torrens de sang versé, le général Turreau avoit donné l'ordre d'évacuer la Vendée. L'indépendance et la victoire restoient donc aux royalistes; la Convention en étoit donc pour les frais de ses crimes! Enfin le 9 thermidor vint faire cesser le règne de la Terreur. On adopta contre la Vendée un plan

de guerre plus généreux ; les deux partis fatigués commençoient à désirer la paix : Charette entra en négociations.

Les envoyés royalistes demandèrent le rétablissement immédiat de la religion catholique et de la monarchie légitime, la remise entre leurs mains de Louis XVII et de la jeune Princesse sa sœur, le rappel des émigrés, et, en attendant l'exécution de ces clauses, l'indépendance absolue du pays des Chouans et des Vendéens. Les républicains eurent l'air de se rendre à ces conditions; mais ils exigèrent qu'elles demeurassent secrètes, et qu'elles ne parussent point dans le traité public, si ce traité avoit lieu. Ils voulurent que la monarchie ne fût proclamée que le 1er juillet 1795; que les enfans de Louis XVI ne fussent remis aux Vendéens que le 13 juin de la même année, et que les émigrés ne rentrassent en France qu'à cette même époque. La position de Charette l'obligea à consentir à ces délais, et à souffrir le gouvernement républicain jusqu'au moment fixé pour le rétablissement du trône. Alors un traité public fut signé à La Jaunaye, le 27 février 1795.

Ce traité accorda aux Vendéens le libre exercice de la religion catholique, la possession

paisible de leur pays, un corps militaire payé par la république et commandé par Charette, l'exemption de toute réquisition et de toute conscription, le remboursement de 1,500,000 liv. de bons royaux émis par les généraux royalistes, une forte indemnité en argent, mobilier, outils de labourage, la radiation des émigrés vendéens, la restitution des biens saisis, et la levée des séquestres. Les royalistes conservèrent jusqu'aux fruits des biens des réfugiés patriotes, fruits qu'ils avoient perçus pendant l'insurrection : la république se chargea de dédommager les propriétaires.

Certes, si jamais les hommes ont reconnu l'empire de la vertu, c'est par ce traité de La Jaunaye. Avec qui la Convention capituloit-elle? Victorieuse dans toute l'Europe, la plupart des rois étoient tombés à ses pieds : la Vendée même n'existoit plus pour ainsi dire; c'étoit à ses ruines, c'étoit aux cendres des Larochejaquelein, des Bonchamp, des Marigny, des Talmont, des Lescure, des d'Elbée, qu'on promettoit le rétablissement de la royauté légitime; tant le seul nom de la Vendée inspiroit de crainte, de respect et d'admiration! M. Dupérat, envoyé par Charette au-

près des représentans pour négocier le traité, refusoit de reconnoître, même provisoirement, la république. « Quoi, lui dit un des » représentans, vous ne voulez pas reconnoître une république que tous les rois de » l'Europe ont reconnue? — Monsieur, ré» pondit fièrement l'ambassadeur vendéen, » ces princes-là ne sont pas des Français. »

La France parut ivre de joie à la nouvelle de la conclusion du traité; la Convention elle-même, délivrée de sa frayeur, faisoit entendre des chants de triomphe; elle s'écrioit: « Enfin » la Vendée est rentrée dans le sein de la ré» publique! » Mais la Convention n'avoit cherché qu'à tromper Charette pour le désarmer; elle ne tint point les conditions du traité. Charette éclairé trop tard recommença les hostilités. Jamais il ne déploya plus de talens et de ressources: avec quelques paysans découragés, il obtint des victoires, et lutta contre une armée de cent quarante mille soldats disciplinés. Enfin resté seul, dangereusement blessé à la tête et à la main, après avoir erré dans les bois, il fut pris par ses ennemis. En immolant ce grand homme, la Convention crut immoler à la fois la monarchie et la Vendée: Stoflet avoit péri peu de temps avant Charette.

Quand un homme extraordinaire disparoît, il se fait dans le monde une sorte de silence, comme si celui qui remplissoit la terre de son nom avoit emporté tout le bruit. Trois années de paix suivirent dans la Vendée la mort de Charette. Une conscription, dont on n'exempta point les Chouans et les Vendéens, fit reprendre les armes en 1799. L'emprunt forcé et la loi des otages augmentèrent les troubles. Toutes les provinces de l'Ouest s'ébranlèrent, et ce fut alors que les Chouans obtinrent les succès dont nous avons parlé plus haut. La force et la perfidie mirent fin à cette nouvelle guerre : Buonaparte étoit monté sur le trône de saint Louis.

Pendant le règne de l'usurpation, la Vendée ne fit que soigner ses blessures, et renouveler dans ses veines le sang que ses premiers combats avoient épuisé. Ses transports de joie éclatèrent à la restauration. Lors de la trahison du 20 mars, les Vendéens et les Bretons ne démentirent point leur loyauté ; on vit reparoître quelques uns de ces anciens noms si connus sous la république, si oubliés sous la monarchie. Cette terre vendéenne ne pouvoit se lasser de produire, comme des plantes naturelles à son sol, des Larochejaquelein, des

Charette, des Cathelineau : Rome avoit vu de grands citoyens se succéder ainsi dans des familles immortelles. Louis de Larochejaquelein, frère d'Henri, combat et meurt comme cet illustre frère ; il laisse lui-même un frère valeureux, une sœur héroïque pour sauver le présent, un fils pour défendre l'avenir. M. de Beauregard, digne d'être allié à cette famille, expire sur le champ de bataille. Le jeune Charette tombe comme son oncle le grand capitaine ; le jeune Cathelineau combat comme son père. M. de Suzannet perd la vie dans les lieux témoins de sa constante fidélité. N'oublions pas l'infortuné Guigues, à peine âgé de seize ans, que l'on rencontra parmi les morts, la tête frappée d'une balle et le corps percé de six coups de baïonnette. MM. d'Autichamp, Sapinaud, Dupérat, Duchaffaut, Robert, Tranquille, Renou, semblent pour ainsi dire sortir de la tombe : ce dernier, surnommé *Bras-de-Fer*, qui avoit fait toutes les campagnes de la Vendée, ne veut pas manquer la dernière.

La terre de la fidélité vit reparoître encore Caillaud, de Bruc, de Goulaines, de Mauvilain, Binjamin de Mesnard, les frères Chabot, le Maignan de l'Ecorce, Desabbayes, Kersa-

biec, les frères Keremar, Puitesson, Bascher, Robert Chateigner, de la Barre (1), de Saint-Hubert, Duchesne de la Gobretière, les frères Dulandreau, le Maignan de Thouars, Duchesne de Denant, Blin, Sandit-David, de Lessert, les frères de Launay, de Maulevrier, de la Brétèches, de Beauveau, l'Huilier, Cadi et tant d'autres. En retrouvant ces capitaines, on croit voir revivre d'antiques personnages dont on auroit déjà lu l'histoire dans les Chroniques de Froissard, ou dans celles de Saint-Denis. La vertu du sol vendéen fait éclore dans les nobles cœurs les germes de la fidélité; et le général Canuel ira sauver à Lyon la monarchie qu'il a défendue au combat de Mathes.

D'une autre part, les paysans bretons et manceaux soutiennent la cause royale : MM. Dandigné de la Prévalaye, de Coislin, de Grizolles, de la Boisière, de Courson, les conduisent au feu. Un traité de pacification, approuvé par les uns, blâmé par les autres, vint suspendre cette guerre des cent-jours. Du moins ce traité, quel qu'il soit, est encore honorable à la valeur vendéenne. Par ce traité, il est

(1) Le chevalier de la Barre a été assassiné sur la route de la Garnache à Châlan, après la pacification, en pleine paix.

libre aux généraux vendéens de rester en France ou de passer en Angleterre, de vendre et d'emporter leurs propriétés; s'ils se décident à rester en France, ils peuvent habiter partout où ils voudront: « En traitant, dit l'ar-» ticle 4, avec des Français, qui, dans leurs » erreurs même, ont montré une loyauté » constante, toute défiance seroit injuste. » Tous les individus arrêtés seront mis en liberté; aucune levée d'hommes ne peut avoir lieu dans le pays insurgé pendant le cours de 1815. Buonaparte s'engage à demander et à obtenir des Chambres un dégrèvement pour les impositions des provinces de l'Ouest. Les individus qui ont des talens seront admis aux places aux mêmes conditions que les autres citoyens. On accordera des récompenses et des pensions à ceux qui ont contribué à la pacification générale. Buonaparte s'en rapporte à la loyauté des signataires de la pacification, pour la remise des armes et des munitions qui ont été débarquées sur nos côtes.

Et c'est l'ancien maître du monde qui suspend sa conscription et ses impôts, qui traite avec de tels égards des hommes armés contre sa puissance!

La première guerre de la Vendée fut utile

à la monarchie légitime, en maintenant l'honneur de cette monarchie, en prouvant la force des véritables défenseurs de cette monarchie. Elle finit par un traité qui fut violé à la vérité, mais dont les clauses secrètes stipuloient le rétablissement de l'autorité légitime. Charette fit donc avec dix mille paysans à Nantes, ce que l'Europe n'a pu faire que vingt ans après, avec trois cent mille hommes à Paris.

La France monarchique et les rois de l'Europe veulent-ils savoir combien la Vendée leur a été utile, combien elle a retardé leurs défaites et suspendu leurs revers? Qu'ils écoutent Barrère parlant à la Convention au nom du comité de salut public : « C'est à la » Vendée, dit-il, que correspondent les aristocrates, les fédéralistes, les départementaires, les sectionnaires; c'est à la Vendée » que se reportent les vœux coupables de » Marseille, la vénalité honteuse de Toulon, » les mouvemens de l'Ardèche, les troubles » de la Lozère, les conspirations de l'Eure » et du Calvados, les espérances de la Sarthe » et de la Mayenne, le mauvais esprit d'Angers, et les sourdes agitations de quelques » départemens de l'ancienne Bretagne.

» Détruisez la Vendée, Valenciennes et

» Condé ne sont plus au pouvoir de l'Autri-
» chien.

» Détruisez la Vendée, l'Anglais ne s'oc-
» cupera plus de Dunkerque.

» Détruisez la Vendée, et le Rhin sera dé-
» livré des Prussiens.

» Détruisez la Vendée, l'Espagne se verra
» harcelée, conquise par les méridionaux,
» joints aux soldats victorieux de Mortagne et
» de Chollet.

» Détruisez la Vendée, et Lyon ne résistera
» plus; Toulon s'insurgera contre les Espa-
» gnols et les Anglais, et l'esprit de Marseille
» se relevera à la hauteur de la révolution ré-
» publicaine.

» Enfin chaque coup que vous porterez à la
» Vendée retentira dans les villes rebelles,
» dans les départemens fédéralistes et dans les
» frontières envahies. »

Le comité de salut public ne disoit que trop vrai, et la Vendée détruite ou pacifiée livra le monde à la puissance des Français.

La seconde guerre de la Vendée a été du plus grand secours à l'autorité légitime. Pendant les négociations qui eurent lieu à Paris avec les puissances coalisées, le ministère ne présenta-t-il pas les armées royales de l'inté-

rieur comme le contingent du roi? En considération de l'entretien de ces armées, n'allégea-t-on pas les charges imposées à la France? Les alliés eux-mêmes ne sont pas moins redevables à cette seconde Vendée. « L'armée » de la Vendée, dit le général Gourgaud, commandée par le général Lamarque, comp- » toit huit régimens d'infanterie de ligne, » deux de jeune garde, deux de cavalerie, et » dix escadrons de gendarmerie, partie à » pied, partie à cheval, formant plus de trois » mille gendarmes.

» La guerre de la Vendée, ajoute-t-il ail- » leurs, allumée le 15 mai, avoit diminué » l'armée du Nord d'une quinzaine de mille » hommes, dont trois régimens de dragons, » deux de la jeune garde, et un bon nombre » de détachemens et de troisièmes bataillons. »

Hé bien, supposons que ces quinze mille hommes eussent pu rejoindre Buonaparte, nous demandons quel eût été le résultat de la bataille de Waterloo? A quoi le succès de cette bataille a-t-il tenu? Quel léger poids pouvoit faire pencher la balance!

Que seroient devenues l'Europe et la légitimité en cas de revers? Le même général Gourgaud va répondre. « On proposoit, dit-

» il de réunir au 15 juin le plus de troupes » qu'il seroit possible, et l'on calculoit pouvoir réunir de cent trente à cent quarante » mille hommes sur la frontière du Nord; » d'attaquer, aussitôt de disperser les Anglais, et de chasser les Prussiens au-delà du » Rhin. Cela obtenu, tout étoit terminé; une » révolution dans le ministère auroit lieu à » Londres; la Belgique se leveroit en masse, » et toutes les troupes belges passeroient sous » leur ancien étendard : toutes les troupes » de la rive gauche du Rhin, celles de Saxe, » de Bavière, de Wurtemberg, etc., fatiguées du joug de la Prusse et de l'Autriche, » se tourneroient du côté de la France, etc. » Il est possible que les événemens eussent trompé tous ces calculs; mais du moins il est certain que le sang du second Larochejaquelein et du second Charette, que le sang de Suzannet et de plusieurs autres royalistes français n'a pas inutilement coulé pour les rois de l'Europe. Mais quand l'immolation de la victime sans tache a désarmé la colère du Ciel, songe-t-on au sort de la victime?

Il reste prouvé que dans aucun pays, que dans aucun temps, jamais sujets n'ont servi leurs rois comme les Vendéens ont servi le

leur. Nous allons bientôt voir ce qu'ils ont souffert pour la cause qu'ils défendoient; mais on perdroit une partie de l'admiration que l'on doit avoir pour les grandes choses qu'ils ont faites, si l'on ne s'arrêtoit un moment au détail de leurs mœurs et de leur caractère. Les foibles moyens avec lesquels ils ont commencé une lutte gigantesque, en rendent les résultats plus prodigieux.

Les Vendéens eurent pour premières armes quelques méchans fusils de chasse, des bâtons durcis au feu, des faux, des broches et des fourches. Leurs cavaliers étoient montés sur des chevaux de labourage. Ils se servoient de bâts faute de selles, de cordes au lieu d'étriers. On voyoit sur le champ de bataille, en face des troupes républicaines, des paysans en sabots, vêtus d'une casaque brune ou bleue rattachée par une ceinture de mouchoirs. Leur tête étoit couverte d'un bonnet ou d'un chapeau rond à grands bords. Ces bonnets et ces chapeaux étoient ornés de chapelets, de plumets blancs ou de cocardes de papier blanc. Lorsque les Vendéens avoient un sabre, ils l'attachoient à leur côté avec une ficelle : ils suspendoient pareillement leurs fusils à leurs épaules, comme des chasseurs. Presque tous

portoient une image de la croix, ou du sacré-cœur, attachée sur leur poitrine. Si les sacrifices à l'honneur et à la fidélité, si l'extrême indigence et l'extrême courage pouvoient être ridicules, les Vendéens l'auroient été quelquefois. Ils remplaçoient leurs chétifs vêtemens pourris par les pluies, percés par les balles, avec tout ce que le hasard offroit à leur héroïque misère : on a vu un de leurs officiers se battre entortillé dans une robe de juge; un autre s'élancer et mourir au milieu du feu, n'ayant pour couvrir sa nudité qu'un morceau de serge. Un adjudant patriote ayant été conduit à M. de Larochejaquelein, alors généralissime, il trouva celui-ci dans une hutte de branchages, vêtu d'un habit de paysan, le bras en écharpe, un bonnet de laine sur la tête.

La bravoure des Vendéens étoit reconnue même de leurs plus implacables ennemis. L'antiquité ne nous a point transmis de paroles plus belles que ces paroles si connues de Larochejaquelein : *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.* A la première affaire de Laval, le jeune guerrier poursuivant l'ennemi, se trouve seul en face d'un grenadier qui chargeoit son arme.

Larochejaquelein étoit à cheval, mais blessé et portant le bras droit en écharpe : il fond sur le grenadier, le saisit au collet avec la seule main qu'il eût de libre. Le grenadier se débat, et cherche à percer de sa baïonnette le cheval et le cavalier. Des paysans surviennent et veulent tuer le grenadier. Larochejaquelein, le sauve, et lui dit : « Va rejoindre tes » chefs ; tu leur annonceras que tu as lutté » avec le général de l'armée royale, qu'il ne » porte point d'armes, qu'il n'a qu'une main » de libre, et que tu n'as pu le blesser. » C'est tout le soldat français.

Le général Turreau a peint Larochejaquelein dans une seule ligne : « J'ai ordonné au » général Cordelier, écrit-il, de faire déterrer Larochejaquelein, et de tâcher d'acquérir des preuves de sa mort. » Quel est donc cet étrange jeune homme dont il faut déterrer le cadavre pour tranquilliser une république qui comptoit dans ses camps un million de soldats victorieux ? Quel est donc ce héros de vingt et un ans qui causoit aux ennemis des rois la même frayeur qu'inspiroit aux Romains le vieil Annibal exilé, désarmé et trahi ?

Bonchamp rappeloit toutes les vertus de Bayard ; même désintéressement, même hu-

manité, même courage. C'étoit un de ces Français tels que les formoient nos anciennes mœurs, et tels qu'on n'en verra plus. Une foule de prisonniers républicains lui durent la vie; il engagea le patrimoine de ses pères pour soutenir ses compagnons d'armes. Le représentant du peuple écrivoit à la Convention : « La perte de Bonchamp vaut une vic-
» toire pour nous; car il est de tous les chefs
» des Vendéens, celui en qui ils avoient le
» plus de confiance, qu'ils aimoient le mieux,
» et qu'ils suivoient le plus volontiers. » Des historiens prétendent que les républicains mutilèrent son cadavre, et envoyèrent sa tête à la Convention.

La religion sembloit dominer particulièrement dans le jeune Lescure; il communioit tous les huit jours; il avoit porté long-temps un cilice dont on voyoit la marque sur sa chair. Cette armure n'étoit pas à l'épreuve de la balle; mais elle étoit à l'épreuve des vices; elle ne défendoit pas le cœur de Lescure contre l'épée, elle le mettoit à l'abri des passions. Plus de vingt mille prisonniers patriotes, sauvés par l'humanité du général vendéen, trouvèrent sans doute qu'un cilice étoit aussi bon dans les combats qu'un bonnet rouge.

Stoflet, brave soldat, chef intelligent, mourut en criant *vive le roi!* Il avoit du cœur et de cette vertu opiniâtre qui ne cède jamais à la fortune, mais qui ne la dompte jamais.

Charette commanda le feu du peloton qui lui arracha la vie : lui seul se trouva digne de donner le signal de sa mort. Jamais capitaine, depuis Mithridate, n'avoit montré plus de ressources et de génie militaire.

Le fier d'Elbée, couvert de blessures, fut pris dans l'île de Noirmoutiers, sa foiblesse l'empêcha de se lever. Ceux qui l'avoient vu si souvent debout sur le champ de bataille, le fusillèrent dans un fauteuil. On eût dit d'un monarque recevant sur son trône les hommages de la fidélité.

Le prince de Talmont, en allant à la mort, prouva qu'il étoit du sang de la Trémoille. « Faites votre métier, dit-il à ses juges, » je fais mon devoir. »

De tous ces chefs, les uns étoient nobles, les autres sortis des classes moins élevées de la société; les talens marquoient les rangs. Le noble obéissoit au roturier, le roturier au noble, selon le mérite; et tandis que la Convention décrétoit l'égalité et la liberté en créant le despotisme, l'égalité et la liberté ne

se trouvoient qu'à l'armée royale et catholique de la Vendée.

« Une manière de combattre, que l'on ne » connoissoit pas encore, dit le général Turreau, un attachement inviolable à leur parti, » une confiance sans bornes dans leurs chefs, » une telle fidélité dans leurs promesses, » qu'elle peut suppléer la discipline, un courage indomptable et à l'épreuve de toutes » sortes de dangers, de fatigues et de privations ; voilà ce qui fait des Vendéens des » ennemis redoutables, et ce qui doit les placer dans l'histoire au premier rang des peuples soldats....... Ce fut cette espèce de délire et d'enthousiasme, qui, dans des temps » de ténèbres et d'ignorance, emporta nos » premiers croisés dans les plaines brûlantes » de l'Afrique et de l'Asie. Les défenseurs de » l'autel et du trône sembloient avoir pris » nos anciens preux pour modèles. Leurs bannières étoient ornées de devises qui rappeloient les hauts faits de la chevalerie. »

Un autre général écrivoit à Merlin de Thionville, après la déroute de Savenay : « Je les » ai bien vus, bien examinés; j'ai reconnu » ces mêmes figures de Chollet et de Laval. » A leur contenance et à leur mine, je te jure

» qu'il ne leur manquoit du soldat que l'habit.
» Des troupes qui ont battu de tels Français,
» peuvent bien se flatter de vaincre tous les
» autres peuples. »

N'est-il pas singulier qu'un général républicain dise des paysans de la Vendée, ce que les soldats de Probus disoient de nos ancêtres : « Nous avons vaincu mille barbares
» de la nation des Francs. Combien n'allons-
» nous pas vaincre de Perses ? »

« L'inexplicable Vendée, s'écrioit Barrère
» à la Convention, existe encore ; de petits
» succès de la part de nos généraux ont été
» suivis de plusieurs défaites...... L'armée que
» le fanatisme a nommée catholique et royale,
» paroît un jour n'être pas considérable, elle
» paroît formidable le lendemain. Est-elle
» battue, elle devient comme invincible ;
» a-t-elle du succès, elle est immense.......
» Jamais, depuis la folie des croisades, on
» n'avoit vu autant d'hommes se réunir qu'il
» y en a eu tout à coup sous les drapeaux de
» la liberté, pour éteindre à la fois le trop
» long incendie de la Vendée...... La terreur
» panique a tout frappé, tout effrayé, tout
» dissipé comme une vaine vapeur. La Vendée
» a fait des progrès ; c'est dans la Vendée que

» vous devez déployer toute l'impétuosité na-
» tionale, et développer tout ce que la répu-
» blique a de puissance et de ressources. La
» Vendée est encore la Vendée. »

Ainsi parloit de la Vendée à la Convention nationale, le comité de salut public, après avoir annoncé quelque temps auparavant, que la Vendée n'existoit plus. Buonaparte, qui se connoissoit en choses extraordinaires, avoit surnommé les Vendéens *le peuple de géants*.

Les femmes rivalisoient d'héroïsme avec les hommes dans le grand dévouement de la Vendée. Comme les matrones de Sparte, elles gardoient leurs maisons les armes à la main, tandis que leurs maris se battoient; mais, moins heureuses que les Lacédémoniennes, elles virent la fumée du camp ennemi, et ces ennemis étoient des Français! On en compte plusieurs tuées sur le champ de bataille; d'autres y reçurent des blessures. A l'affaire de Dol, une simple servante ramena la victoire en se mettant à la tête des Vendéens, et en criant : *A moi les Poitevines!* Même magnanimité dans les prêtres qui suivoient les soldats du Dieu vivant. Le lendemain de la déroute de Savenay, un curé qui avoit perdu la vue,

erroit dans la campagne avec un guide. Des hussards républicains le rencontrent. « Quel » est le vieillard que tu mènes? » disent-ils au guide. « C'est un vieux paysan aveugle, » répond celui-ci. « Non, Messieurs, reprend » le véridique pasteur, je suis un prêtre. »

La religion animoit également tous les cœurs: « Rends-moi les armes, » crioit un soldat républicain à un paysan. « Et toi, rends-» moi mon Dieu, » répliqua le paysan. Lorsque les Vendéens étoient prêts à attaquer l'ennemi, ils s'agenouilloient et recevoient la bénédiction d'un prêtre. Ils ne couroient point à la mort comme les bêtes des bois, sans penser à celui qui nous a donné nos jours pour les sacrifier, quand il le faut, à l'honneur et à la patrie. La prière prononcée sous les armes n'étoit point réputée foiblesse; car le Vendéen qui élevoit son épée vers le Ciel, demandoit la victoire, et non pas la vie.

Dans le cours de sept années, depuis 1793 jusqu'à 1799, on compte dans la Vendée et dans les provinces de l'Ouest, deux cents prises et reprises de villes, sept cents combats particuliers et dix-sept grandes batailles rangées. La Vendée tint à diverses époques soixante-dix et soixante-quinze mille hommes

sous les armes; elle combattit et dispersa à peu près trois cent mille hommes de troupes réglées, et six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux; elle s'empara de cinq cents pièces de canon et de plus cent cinquante mille fusils. On a vu ce qu'elle fit, par ses combats et par ses traités, pour la cause du roi légitime, et même pour celle de tous les souverains de l'Europe; quand on aura examiné ce qu'elle a souffert pour cette même cause, on aura une idée complète de ses sacrifices et de ses vertus.

Ce que la Vendée a souffert pour la monarchie.

Les premiers martyrs vendéens furent les paysans pris à l'affaire de Bressuire le 24 août 1792. Ils refusèrent de crier *vive la nation!* et on les fusilla pour s'être obstinés à crier *vive le roi!* Bientôt aux fléaux ordinaires de la guerre se joignent des espèces d'atrocités légales, telles que pouvoient les inventer une Convention et un comité de salut public. Les troupes républicaines eurent ordre de ne faire aucun prisonnier, de tout dévaster, de tout égorger, de brûler les chaumières, d'abattre les arbres, de faire de la Vendée un vaste tombeau.

« Il sera envoyé à la Vendée par le ministre » de la guerre, dit l'article 2 du décret de la » Convention du 2 août 1793, des matières » combustibles de toute espèce pour incen- » dier les bois, les taillis et les genêts. »

Article 7. « Les forêts seront abattues, les » repaires des rebelles seront détruits, les ré- » coltes seront coupées, et les bestiaux seront » saisis. Les biens des rebelles seront décla- » rés appartenir à la république. »

Autre décret ainsi concu : « Soldats de la
» liberté, il faut que les brigands de la Vendée
» soient exterminés avant la fin du mois d'oc-
» tobre. Le salut de la patrie l'exige, l'impa-
» tience du peuple français le commande,
» son courage doit l'accomplir. »

Autre décret qui ordonne que toutes les villes qui se rendront aux Vendéens seroient rasées.

Les représentans du peuple, par un arrêté du 21 décembre, avoient organisé une compagnie d'incendiaires. On forma les fameuses colonnes infernales. Au moment où elles se mirent en marche, un général leur fit cette harangue :

« Mes camarades, nous entrons dans le
» pays insurgé; je vous donne l'ordre de livrer
» aux flammes tout ce qui sera susceptible
» d'être brûlé, et de passer au fil de la baïon-
» nette tout ce que vous rencontrerez d'habi-
» tans sur votre passage. » Il faut remarquer qu'avant cet ordre presque toutes les villes de la Vendée avoient été brûlées, et qu'il ne restoit plus à incendier que les hameaux et les chaumières isolées.

« En cinq jours, dit un nouvel historien (1),

(1) En rappelant toutes ces horreurs, la probité historique

» toute la Vendée fut couverte de débris et » de cendres. Soixante mille hommes, le fer » et la flamme à la main, la traversèrent dans » tous ses contours, sans y laisser rien debout, » rien de vivant. Toutes les atrocités précé- » demment commises n'avoient été qu'un » jeu en comparaison de ces nouvelles hor- » reurs. Ces armées vraiment infernales mas- » sacrèrent à peu près le quart du reste de la » population. »

Des républicains témoins oculaires décrivent ainsi la marche des colonnes infernales :

« On partit de la Flocelière, après avoir » incendié le bourg. Le général m'ordonna » de le suivre et de ne pas m'éloigner de lui : » dans la route, on pilloit, on incendioit ; de- » puis la Flocelière jusqu'aux Herbiers, dans » l'espace d'une lieue, on suivoit la colonne » autant à la trace des cadavres qu'elle avoit » faite, qu'à la lueur des feux qu'elle avoit

---

oblige de dire qu'il y eut dans la Vendée des chefs républicains pleins d'honneur et d'humanité. Non seulement ces chefs ne se souillèrent point par les forfaits que nous tirons à regret de l'oubli, mais ils s'y opposèrent de tout leur pouvoir. Le général Quétineau, par exemple, fut un digne et noble ennemi des Vendéens : aussi fut-il fusillé par son parti, qui lui fit un crime de sa vertu.

» allumés ; dans une seule maison, on tua
» deux vieillards, mari et femme, dont le plus
» jeune avoit au moins quatre-vingts ans....
» Les hussards surtout étoient les plus achar-
» nés : ce sont des désorganisateurs qui ne
» savent que piller, massacrer et couper en
» morceaux........ La colonne de........
» a brûlé des blés, des fourrages, massacré
» des bestiaux..........................

» A peine les députés furent-ils de retour,
» que la colonne de Pouzange, sous les ordres
» du général, se porta dans la commune de
» Bonpère, l'incendia en grande partie, mas-
» sacra indistinctement les hommes et les
» femmes qui se trouvèrent devant elle, fit
» périr par les flammes plus de trois mille
» boisseaux de blé, au moins huit cents mil-
» liers de foin, et plus de trois mille livres de
» laine...............................

» Le 12, la scène augmenta d'horreur. Le
» général part avec sa colonne, incendie tous
» les villages, toutes les métairies depuis la Flo-
» celière jusqu'aux Herbiers : dans une dis-
» tance de près de trois lieues, où rien n'est
» épargné, les hommes, les femmes, les enfans
» même à la mamelle, les femmes enceintes,
» tout périt par les mains de sa colonne. Enfin

» de malheureux patriotes, leurs certificats » de civisme à la main, demandent la vie à » ces forcenés, ils ne sont pas écoutés : on les » égorge. Pour achever de peindre les forfaits » de ce jour, les foins ont été brûlés dans les » granges, les grains dans les greniers, les » bestiaux dans les étables; et quand de mal- » heureux cultivateurs connus de nous par » leur civisme, ont eu le malheur d'être trou- » vés à délier leurs bœufs, il n'en a pas fallu » davantage pour les fusiller; on a même » tiré et frappé à coups de sabre des bestiaux » qui s'échappoient.

» Si la population qui reste dans la Vendée » n'étoit que de trente à quarante mille âmes » (dit un représentant du peuple), le plus » court sans doute seroit de tout égorger, » ainsi que je le croyois d'abord; mais cette » population est immense : elle s'élève encore » à quatre cent mille hommes, et cela dans » un pays où les ravins et les vallons, les mon- » tagnes et les bois diminuent nos moyens » d'attaque, en même temps qu'ils mul- » tiplient les moyens de défense des habi- » tans.

» S'il n'y avoit nul espoir de succès par un » autre mode, sans doute encore qu'il fau-

» droit tout égorger, y eût-il cinq cent mille
» hommes. »

Il ajoute ensuite : « Il ne faut point faire de
» prisonniers ; dès que l'on trouve des hom-
» mes ou les armes à la main, ou en attrou-
» pement de guerre, quoique sans armes, il
» faut les fusiller sans les déplacer.

» Il faut mettre à prix la tête des étrangers,
» pourvu qu'on les amène vivans, afin de
» n'être pas trompés, et qu'on n'apporte
» point la tête des patriotes.

» Il faut mettre les ci-devant nobles, et les
» ci-devant prêtres surtout, à un prix élevé,
» avec promesse d'indulgence, d'ailleurs,
» pour ceux des insurgés qui les livreront.

» Il faut mettre la personne des chefs à un
» prix très-considérable, qui sera payé en en-
» tier, si on les amène réellement, et à moitié
» seulement, si on ne fait qu'indiquer le lieu
» où les prendre, pourvu que le succès suive
» l'indication. »

Remarquez que ce représentant du peuple, qui est révolté des horreurs commises dans la Vendée, étoit accusé lui-même d'avoir tué de sa propre main, dans les prisons, des prisonniers vendéens ; d'en avoir fait fusiller cinq cents autres, d'avoir fait manger le bour-

reau à sa table, et d'avoir forcé des enfans à tremper leurs pieds dans le sang de leurs pères.

Les vieillards, les femmes et les enfans qui suivirent l'armée vendéenne au-delà de la Loire, périrent en grande partie après la défaite du Mans. Les femmes, après avoir essuyé les derniers outrages, furent égorgées : on exposa dans les rues leurs cadavres nus, unis aux cadavres des Vendéens massacrés ; et ces embrassemens de la mort furent le sujet d'une plaisanterie républicaine.

Dans une dénonciation juridique on trouve qu'un général « avoit voulu contraindre une » servante à aller lui chercher une salade » dans un jardin *où étoit un cadavre détruit* » *par son ordre*, en lui disant..... *Si tu n'y vas* » *pas, je t'attacherai les mains, je te violerai* » *sur le cadavre, et te ferai fusiller après.* »

Une pauvre fille, appelée Marianne Rustand, de la commune du petit bourg des Herbiers, déclara que lorsque les volontaires de la division de.... arrivèrent chez elle, elle alla au-devant d'eux pour leur faire voir un certificat qu'elle avoit du général Bard : ceux-ci lui répondirent qu'ils en vouloient à sa bourse et à sa vie ; ils lui volèrent 49 livres,

et l'obligèrent, en la menaçant, de rentrer chez elle pour leur montrer l'endroit où elle pourroit avoir d'autre argent caché. « Dès » qu'elle fut entrée, dit le rapport, quatre » d'entre eux la prirent et la tinrent, tandis » que les autres assouvirent leur brutale » passion sur elle, et la laissèrent presque » nue; après quoi ils furent mettre le feu » dans les granges; ce que voyant la décla- » rante, elle rassembla toutes ses forces pour » aller faire échapper les bestiaux; ce que trois » d'eux voyant, ils coururent après elle pour » la faire brûler avec ses bœufs; et étant enfin » parvenue à s'en échapper, elle se rendit au- » près de sa mère, âgée d'environ soixante- » dix ans, lui trouvant un bras et la tête cou- » pés, après lui avoir pris environ 900 liv., » seul produit de ses gages et de leur travail. » Enfin elle fut obligée de l'enterrer elle- » même. Après quoi elle se couvrit des hardes » qu'on avoit laissées sur sa mère, et parvint » enfin à se rendre chez le citoyen Graffard » des Herbiers, où elle fut en sûreté, et a dé- » claré ne savoir signer. »

Nantes seul engloutit quarante mille victimes. Julien mandoit à Roberspierre qu'une foule innombrable de soldats royaux avoient

été fusillés à la porte de la ville, et que cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons de la Loire, toute souillée de sang, avoit corrompu l'air.

Un autre représentant écrivoit : « Les délits ne sont pas bornés au pillage dans la » Vendée : le viol et la barbarie la plus outrée sont dans tous les coins ; on a vu des » militaires républicains violer des femmes » rebelles sur des pierres amoncelées le long » des grandes routes, et les fusiller ou les poi- » gnarder en sortant de leurs bras ; on en a » vu d'autres porter des enfans au bout de la » baïonnette ou de la pique qui avoient percé » du même coup et la mère et l'enfant. »

Philippeaux attribue la disette qui affligeoit la France en 93 aux horreurs gratuites dont la Vendée étoit le théâtre, à l'incendie des subsistances et des chaumières, à la destruction des animaux et de toutes les ressources agricoles dans un pays qui fournissoit quatre cents bœufs par semaine au chef-lieu de la république.

Les prisonniers que par hasard on ne massacroit pas sur le champ de bataille, les vieillards, les femmes et les enfans étoient conduits en différens lieux, et principalement à

Nantes. Là on les égorgeoit, on les guillotinoit. M. de Castelbajac a rapporté dans un article sur la Convention l'histoire déplorable de ces enfans vendéens des deux sexes qui se réfugioient entre les jambes des soldats chargés de les fusiller. Le philosophe Carrier inventa principalement pour les Vendéens les mariages républicains et le bateau à soupape. On sait que le comité de salut public avoit fort encouragé le patriote qui proposoit la construction d'une guillotine à cinquante couteaux pour faire tomber à la fois cinquante têtes.

Le chirurgien Geainou écrit à Roberspierre : « Il faut te dire que des soldats *indisciplinés* » (les ordres de tuer tout ce qui se présentoit étoient *légaux*) se sont portés dans les » hôpitaux de Fougères, y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits. Plusieurs » femmes des brigands y étoient malades. Ils... » et les ont égorgées après. »

Six cents détenus furent enfermés à Doué dans une prison qui ne recevoit l'air que par un soupirail; les prisonniers y périssoient étouffés, en poussant de sourds mugissemens. On n'enlevoit ni les ordures des moribonds, ni les cadavres des morts. Le règne de la Raison et de la Fraternité renouveloit le supplice

de Mézence dans les cachots de la Vendée. Enfin la présence d'un soldat républicain finit par produire l'effet de la présence d'une bête féroce : les chiens des paysans, instruits par leurs maîtres, se taisoient quand ils voyoient passer un proscrit, et poussoient, à l'approche d'un *bleu*, d'affreux hurlemens.

Le massacre des enfans et surtout des femmes est un trait caractéristique de la révolution. Vous ne trouverez rien de semblable dans les proscriptions de l'antiquité. On n'a vu dans le monde entier qu'une révolution *philosophique*, et c'est la nôtre. Comment se fait-il qu'elle ait été souillée par des crimes jusqu'alors inconnus à l'espèce humaine ? Voilà des faits devant lesquels il est impossible de reculer. Expliquez, commentez, déclamez, la chose reste. Nous le répétons : Le meurtre général des femmes, soit par des exécutions militaires, soit par des condamnations prétendues juridiques, n'a d'exemple que dans ce siècle d'humanité et de lumières. Au reste, quand on nie la religion, on rejette le principe de l'ordre moral de l'univers; alors il est tout simple qu'on méconnoisse et qu'on outrage la nature.

Plus de six cent mille royalistes ont péri dans les guerres de la Vendée. Presque tous les chefs

trouvèrent la mort sur le champ de bataille ou dans les supplices. On évalue à 150 millions la perte causée par l'incendie des moissons, des bois, des grains, des bestiaux. On porte à onze cent mille le nombre des bœufs brûlés ou égorgés. Cinq cents lieues planimétriques furent ravagées et converties en désert.

Nous traversâmes la Vendée en 1803. Sa population n'étoit pas encore rétablie. Des ossemens blanchis par le temps et des ruines noircies par les flammes, frappoient çà et là les regards dans des champs abandonnés. Un demi-siècle d'une administration paternelle ne feroit pas disparoître de ce sol les touchans et nobles témoins de sa fidélité. La plupart des villes et des villages, Argenton, Bressuire, Châtillon, Chollet, Montaigu, Tiffauges, etc., sont à peine rebâtis à moitié.

Ministres du roi légitime, qu'avez-vous fait pour ce pays? Avez-vous pansé les plaies du Vendéen? Avez-vous couvert sa nudité, relevé ses cabanes, soulagé son infortune? Quelle mesure avez-vous prise pour la restauration de cette province fidèle? Quelle ordonnance est venue la consoler? Quelle loi reconnoissante a voué à l'admiration de la postérité tant

de nobles sacrifices? Loin d'accueillir le Vendéen, ne l'auriez-vous pas repoussé? Ne vous auroit-il pas paru suspect? N'auriez-vous point cherché des conspirations dans le sanctuaire de la fidélité? N'auriez-vous point préféré aux habitans du Marais et du Bocage les hommes qui les ont égorgés, ou les hommes dont les principes menacent de nous ramener les mêmes crimes et les mêmes malheurs? Tel qui porta le fer et la flamme dans le sein de la Vendée, ne jouit-il pas d'une pension considérable, tandis que tel Vendéen meurt de faim et de misère? Ministres du roi légitime, qu'avez-vous fait pour la Vendée? Voyons vos actes. Si vous vous étiez rendus coupables de la plus cruelle des ingratitudes envers un pays dont le dévouement marquera dans les annales du monde, sachez que vous auriez porté un coup mortel à cette monarchie que vous prétendez sauver.

Ce que les ministres du roi ont fait pour la Vendée.

Rome reconnoissoit que la puissance lui venoit de sa piété envers les dieux. La liberté romaine ayant ainsi au fond de ses lois une force sacrée, ne fut point emportée subitement de la terre; elle lutta long-temps dans une cruelle agonie, contre la servitude des Césars.

La France, encore plus sainte et plus antique que Rome, s'est pareillement défendue dans la Vendée ; sa résistance offre encore un plus grand caractère.

Lorsque Pompée combattit à Pharsale, Brutus aux champs de Philippes, Caton à Utique, une partie du gouvernement étoit avec ces puissans citoyens; ils étoient eux-mêmes les *rois* de Rome, ils appartenoient à ce sénat qui partageoit la souveraineté avec le peuple : des provinces considérables de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie reconnoissoient leur autorité.

Mais qu'étoit-ce que la Vendée? Une petite contrée obscure, sans armes, sans richesses. Quels furent ses premiers chefs? Des hommes jusqu'alors ignorés, quelques pauvres gentilshommes, un voiturier, un garde-chasse. Aucun

pouvoir politique légal n'ajoutoit de poids aux efforts de ces défenseurs des anciennes institutions. La Vendée n'avoit jamais vu les rois pour lesquels elle versoit son sang : l'un étoit mort sur l'échafaud, l'autre dans les fers, le troisième erroit exilé sur la terre. Que la Vendée dans cette position, abandonnée à ses seules ressources, ait été au moment de triompher d'une république dont les armes menaçoient le monde, n'est-ce pas un magnifique éloge de nos vieilles lois? Quel principe de vie devoit exister dans les entrailles de ce gouvernement pour produire une résistance aussi prodigieuse! Quand nous verrons les politiques du jour souffrir pour leurs doctrines, ce que les Vendéens ont souffert pour leurs principes, alors nous dirons que ces doctrines sont fortes. Mais si les partisans de ces doctrines ont été depuis trente ans du côté des oppresseurs, et jamais parmi les opprimés; si, au lieu d'élever contre la tyrannie une Vendée républicaine, ils ont porté tour à tour le bonnet de Roberspierre et la livrée de Buonaparte, alors nous dirons que leurs doctrines sont foibles, qu'elles ne pourront fonder que des sociétés périssables comme elles.

Le tableau des faits d'armes et celui des

souffrances des Vendéens sont sous les yeux des lecteurs ; ils cherchent sans doute à présent le troisième tableau ; ils espèrent lire en lettres d'or le catalogue des récompenses, après avoir lu en caractères de sang le dénombrement des services : ils savent que la France n'a jamais oublié ce qu'on a fait pour elle. Le trésor de nos Chartes est rempli des grâces, des honneurs, des immunités accordées aux villes et aux provinces qui se sont dévouées à la cause de nos rois. Par une ordonnance du mois de septembre 1347, « le roi (Philippe de Valois) donne aux habitans de Calais toutes les forfaitures, biens, meubles » et héritages qui échoiront au roi pour » quelque cause que ce soit, comme aussi » tous les offices, quels qu'ils soient, vacans, » dont il appartient au roi ou à ses enfans » d'en pourvoir, pour la fidélité qu'ils ont » gardée au roi, et jusqu'à ce qu'ils soient » tous, et un chacun, récompensés des pertes » qu'ils ont faites à la prise de leur ville. »

A-t-on donné aux Vendéens des *meubles* et des *héritages ?* Ont-ils reçu *des offices*, *quels qu'ils soient*, *vacans*, pour *la fidélité qu'ils ont gardée au roi*, jusqu'à ce qu'ils soient *tous et un chacun*, *récompensés ?* La Vendée

n'a point été dégrevée d'impôts. Les ministres chassent les royalistes de toutes les places, ils ne reconnoissent que la *nation nouvelle.* Mais si la politique a ses lois *nouvelles*, la religion et la justice ont leurs *antiques* droits ; et quand ceux-ci sont violés, tous les sophistes de la terre n'empêcheroient pas une société de se dissoudre.

Le souverain d'une monarchie constitutionnelle ne se découvre pas dans tous les actes du gouvernement : il sait selon sa sagesse, quand il doit survenir, ou quand il doit laisser paroître ses ministres. Lorsqu'il s'est agi du sort de la Vendée, Louis XVIII a pensé qu'il ne devoit pas se retirer dans sa puissance ; il a voulu montrer sa main au peuple généreux qui s'étoit donné pour lui en spectacle aux hommes. Ce que le roi a fait pour les royalistes de l'Ouest est admirable : non content de prodiguer à ces victimes les marques particulières de sa bienfaisance, il a exigé que ses ministres secondassent ses vues paternelles, que des actes du gouvernement assurassent à des sujets dévoués des secours mérités, une existence honorable : nous allons voir comment ses ordres ont été exécutés.

En 1814 on fit un travail relatif aux veuves

et aux blessés vendéens; dans ce travail on oublia une partie des malheureux qui avoient des droits à la munificence royale. On s'occupa encore moins de retirer quelques bons, de payer quelques dettes contractées au nom du roi, pour la subsistance des armées royales, après que les chefs et les soldats eurent épuisé leurs dernières ressources. Ces bons étoient à peu près semblables à ceux que la Convention avoit consenti à payer.

Buonaparte reparut. La Vendée, oubliée des ministres, n'hésita point à prendre les armes : l'honneur compte les périls et non les récompenses.

Pendant les négociations qui eurent lieu à Paris avec les puissances alliées, on fit valoir (on l'a déjà dit) l'existence des armées vendéennes et bretonnes, comme contingent du gouvernement royal. Il étoit juste alors de s'occuper de ces armées. Le roi le voulut : il ordonna à son ministre de la guerre de lui présenter un plan; il approuva, le 27 mars 1816, une proposition tendante à accorder aux officiers et soldats des paroisses une gratification qui leur tiendroit lieu de solde pour 1815. Le 1er avril 1816, des comités furent nommés dans chaque corps des armées royales

de l'Ouest, afin d'en dresser les contrôles ; ces contrôles furent remis au ministre de la guerre, où ils sont restés ensevelis.

Le travail incomplet, sur les blessés et les veuves, fait en 1814, n'a produit de résultat qu'en 1816 : une ordonnance du 2 mars accorda des pensions à des officiers et soldats blessés dans les guerres antérieures à 1815. Quelques officiers ont eu 80, 90, 150, et jusqu'à 180 francs de pension ; les soldats ont eu 30, 40, 50, 80 et 90 fr. A la même époque on donna à d'autres royalistes blessés moins grièvement, une gratification une fois payée. Ces gratifications ont été de 40, 50, 60, 80, 90 et 100 fr. Les veuves des Vendéens morts au champ d'honneur ont obtenu, d'après une ordonnance du 10 novembre 1815, des pensions de 50, 40 et 30 fr., ce qui fait pour les veuves de la troisième classe 2 fr. 50 cent. par mois. Le comité qui avoit été chargé de dresser le contrôle du 4e corps, lequel comité étoit composé d'un colonel, d'un conseiller de préfecture et d'un commissaire des guerres, trouva, en parcourant les communes, une si grande quantité de veuves et de blessés oubliés sur le travail de 1814, qu'il crut devoir faire des propositions : il fournit une liste,

courte à la vérité, car on auroit été épouvanté de trouver tant d'hommes fidèles. Voici cette liste :

Cinq cent soixante-sept blessés dans les guerres qui ont eu lieu depuis 1793, jusques et y compris celle de 1815.

Soixante-douze veuves dans les guerres antérieures.

Seize veuves dans la guerre de 1815.

Six femmes grièvement blessées dans les anciennes guerres, et si pauvres, qu'elles sont à la charge de leurs paroisses.

Ce nouveau travail fut encore remis au ministère de la guerre, où on ne trouva pas le temps de s'en occuper, et d'où on l'a retiré pour ne pas le perdre.

Toutefois, quelques blessés et les veuves des royalistes de 1815, ont obtenu de foibles secours, parce qu'une ordonnance à laquelle on a bien voulu obtempérer, assimiloit heureusement les veuves et les blessés vendéens de 1815, aux veuves et aux blessés de la ligne, c'est-à-dire des troupes qui avoient combattu à Watterloo et dans l'Ouest, contre MM. Larochejaquelein, Sapinaud, Suzannet et Canuel.

Le roi, qui n'oublie aucun service, et qui

répare les injustices aussitôt qu'il les connoît, voulut enfin que son ministère cessât de récompenser des sacrifices réels par des récompenses dérisoires. Il ordonna, au mois de février 1817, la répartition de 250,000 fr. de rente, entre les officiers et soldats des armées de l'Ouest. Il plut également à Sa Majesté d'ordonner que des épées, des sabres, des fusils d'honneur et des lettres de remercîment fussent distribués en son nom; récompenses dignes des Bretons et des Vendéens.

La part de la Vendée, sur les 250,000 fr., fut de 115,000 fr., donnés, sans beaucoup de discernement, à quatre corps d'armée entre lesquels il ne pouvoit exister d'autre différence que celle du nombre d'hommes.

Le premier corps eut........	50,000 fr.
Le deuxième...............	18,000
Le troisième...............	40,000
Le quatrième..............	7,000
Total.........	115,000 fr.

Cette répartition ainsi arrêtée, on nomma de nouveaux comités qui devoient se transporter dans les chefs-lieux pour distribuer, ou plutôt pour promettre à chaque corps les épées, les sabres, les fusils, les lettres de re-

mercîment, et pour assigner les pensions que les 115,000 fr. devoient produire. Ces pensions étoient de 300, 200, 100 et 50 fr. par an. Les divers comités ayant terminé leur travail, le portèrent aux bureaux de la guerre ; voici ce qui en est résulté :

Les armes d'honneur ont été fabriquées, remises au ministère de la guerre, et définitivement déposées à Vincennes. A-t-on craint d'augmenter les armes des royalistes par quelques centaines d'épées, de sabres et de fusils de parade, ou plutôt a-t-on voulu priver la Vendée d'une marque de la satisfaction du roi ? Il faut convenir que la Vendée méritoit bien une épée : il est triste pour la France, que des étrangers se soient chargés d'acquitter sa dette. Etoit-ce le roi de Prusse qui, au nom de l'armée prussienne, devoit remettre une épée au jeune héritier des Larochejaquelein ?

Les lettres de remercîment ont éprouvé le même sort que les armes d'honneur ; elles n'ont point été expédiées. Peut-être les ministres n'ont-ils su quel langage ils devoient parler. Dans ce cas, ils auroient pu prendre pour modèle la lettre que le roi écrivit jadis à Charette ; ils y auroient appris ce qu'ils

ignorent, la convenance et la dignité; ils auroient trouvé dans cette admirable lettre, pureté de style, noblesse de sentiment, élévation d'âme, enfin une sorte d'éloquence royale qui semble emprunter sa majesté des adversités de Henri IV, et de la grandeur de Louis XIV.

Quant aux pensions, M. le ministre de la guerre ne sachant sur quels fonds les imputer, porta la somme des 250,000 fr. dans son budget de 1818, et elle lui fut allouée. Les Vendéens avoient cru, et on leur avoit annoncé qu'ils auroient sur la somme votée des pensions royales; cependant on ne leur délivra ni lettres ni brevets, et on leur fit entendre, lors du premier paiement, que ce paiement étoit un *secours*, et non une *pension*. Le ministre a reproduit la même somme de 250,000 fr. dans son budget de 1819, à titre de secours aux Vendéens. Ainsi les *pensions*, devenues des *secours*, pourront cesser d'être des secours aussitôt qu'il plaira à un ministre de la guerre de ne plus insérer la somme dans son budget, ou aux Chambres de ne plus l'accorder.

Voilà comment les bontés du roi pour sa fidèle Vendée ont été sans cesse contrariées par l'esprit ministériel. Après la seconde

restauration, quelques chefs royalistes, se trouvant à Paris, et voyant qu'on payoit aux officiers de Waterloo l'indemnité d'entrée en campagne, leur traitement, pertes, etc., crurent les circonstances favorables pour réclamer modestement l'égalité des droits. On refusa d'écouter leur demande, sous prétexte qu'ils avoient fait la guerre sans *mission*. Ceux qui avoient reçu *mission* de Buonaparte pour fermer au roi l'entrée de son royaume, furent payés, et ceux qui se battirent sans *mission* pour rouvrir à leur souverain légitime les portes de la France, ne reçurent pas même de remercîment.

Arrêtons-nous à quelques exemples. Nous avons souvent cité le nom de M. Dupérat, de cet officier si brave et si loyal, qui fit aux envoyés de la Convention, lors de la pacification de Charette, la belle réponse que nous avons rapportée. M. Dupérat vit encore. Volontaire et aide-de-camp de M. de Lescure dès 1793, il fit les premières guerres de la Vendée. Après la défaite des royalistes au Mans, et leur déroute à Savenay, il se jeta dans les bois, et travailla à l'organisation de l'armée bretonne. Revenu dans la Vendée, il commanda en 1795 l'infanterie de Charette,

se trouva à tous les combats, et reçut plusieurs blessures. Charette ayant succombé, M. Dupérat fut proscrit. Arrêté à Nantes en 1804, il fut d'abord mis au Temple, ensuite enfermé à Vincennes, d'où il ne sortit que pour être envoyé, chargé de chaînes, au château de Saumur. Il seroit mort dans les fers si la restauration n'étoit venue délivrer la France. Dix ans de guerre, autant de blessures, onze ans de cachot, la perte entière de sa fortune, ne lui avoient encore valu aucune récompense, lorsque le 20 mars arriva. Il courut aux armes, et succéda au comte Auguste de Larochejaquelein dans le commandement du 4e corps de l'armée royale.

La campagne de 1815 étant terminée, M. Dupérat fut appelé à jouir du traitement et ensuite de la demi-solde de lieutenant-général; mais il plut à la commission de ne le reconnoître que comme maréchal-de-camp. Depuis, il a été privé de tout traitement, et rayé du contrôle des officiers-généraux. Lorsqu'on a fait des réclamations, les bureaux de la guerre ont répondu que le brevet du général Dupérat étoit *honorifique*. M. Dupérat vit sans secours dans les bois où il combattit si long-temps pour la cause royale, comme

s'il étoit encore obligé de se cacher du Directoire ou de la Convention.

La noble veuve de Lescure, qui est aussi la veuve de Larochejaquelein, cette veuve de deux officiers-généraux morts si glorieusement pour la défense du trône, n'a pas de pension.

Et la sœur de Robespierre touchoit en 1814, sous la première restauration, une pension qu'elle touche peut-être encore : il y a des temps où les crimes d'un frère sont plus profitables que les vertus d'un mari.

M[me] de Beauregard, sœur de Henri et de Louis Larochejaquelein, veuve de M. de Beauregard, officier supérieur tué auprès de Louis de Larochejaquelein dans la Vendée pendant les cent-jours, a été gratifiée d'une pension de *quatre cents francs.*

Et Buonaparte avoit offert à la veuve de M. de Bonchamp, le fameux général vendéen, une pension de *douze mille francs;* et il avoit donné une compagnie de cavalerie au jeune Charette de la Colinière, neveu du général Charette.

Nous avons parlé plus haut de ces autres veuves vendéennes qui touchent *cinquante sous par mois.* Dans les temps d'abondance, cela

fait à peu près une demi-livre de pain par jour, pour des femmes dont on a massacré les maris, égorgé les bestiaux, brûlé les chaumières, et qui sont peut-être assez malheureuses aujourd'hui dans leur détresse, pour avoir dérobé quelques uns de leurs enfans aux colonnes infernales.

Et ceux qui ont conduit ces colonnes, et ceux qui ont été dénoncés à la Convention même pour leurs cruautés, jouissent de pensions considérables. Nous ne les nommerons pas : on peut les chercher sur la liste des pensionnaires de l'Etat.

Et une foule de paysans bretons et vendéens mutilés meurent de faim auprès des hôpitaux militaires, qui ne leur sont pas même ouverts.

Et l'on a payé, placé, récompensé tous les hommes des cent-jours; et l'on a soldé l'arriéré des fournitures des armées de Buonaparte, c'est-à-dire que le trésor royal a payé jusqu'aux balles qui pouvoient frapper le cœur de Mgr le duc d'Angoulême.

Enfin le bruit s'étoit répandu, il y a quelques mois, que les frais du procès et de l'exécution de Georges Cadoudal n'avoient pas été entièrement acquittés, et il s'agissoit, aux ter-

mes des lois, d'en demander le montant à la famille du condamné.

Il y a des régicides qui touchent 24,000 fr. de pension : seroit-ce aussi pour faire payer à la légitimité les frais du procès de Louis XVI ?

Tant de faits étranges s'expliquent pourtant : les ministres ayant embrassé le système des intérêts moraux révolutionnaires, ont dû sentir pour les habitans des provinces de l'Ouest une grande aversion. La politique philosophique, le jeu de bascule, la nation nouvelle, le gouvernement de fait, la supériorité de la trahison sur la loyauté, de l'intérêt sur le devoir, des prétendus talens sur le mérite réel, toutes ces grandes choses sont en effet peu comprises par des hommes qui s'en tiennent encore au vieux trône et à la vieille croix. De là il est advenu que depuis la restauration, le système ministériel, qui s'efforçoit de ne rien voir dans les affaires de Lyon et de Grenoble, a voulu trouver quelque chose dans les dispositions de la Vendée. Puisque la Vendée étoit en conspiration permanente contre la révolution, n'étoit-il pas évident qu'elle conspiroit contre la légitimité ? Si les jacobins de Lyon avoient réussi, ils n'auroient chassé que la famille royale; mais si on laissoit faire

les Vendéens, ils ôteroient des grands et petits ministères les hommes incapables, et les ennemis des Bourbons. Il y a donc péril imminent.

Quoi! la Vendée aura eu l'insolence de se battre trente ans pour le trône et l'autel, de ne pas reconnoître les progrès de l'esprit humain, de ne pas admirer les échafauds et les livres dressés et écrits par tant de grands hommes! Vite, mettons en surveillance les vertus vendéennes : quiconque aime le roi et croit en Dieu, est traître aux lumières du siècle.

On a donc cru devoir tenir les yeux ouverts sur la Vendée, placer un cordon de têtes pensantes autour de ce pays tout empesté de religion, de morale et de monarchie. Jadis les médecins révolutionnaires y avoient allumé de grands feux pour en chasser la contagion, et ils ne purent réussir. La Vendée, frustrée en partie des récompenses de la munificence royale, a eu la douleur de voir qu'on soupçonnoit sa loyauté. Des espions ont parcouru ses campagnes; on a cherché à l'aigrir, à la troubler : on sembloit désirer qu'elle devînt coupable, qu'elle fournît une conspiration pour justifier les calomnies, pour

servir de contre-poids à la conspiration de Lyon et de Grenoble. L'ingratitude ministérielle a cru lasser la longanimité royaliste ; et, pour attaquer l'honneur vendéen dans la partie la plus sensible, on lui a demandé ses armes.

C'est surtout après l'ordonnance du 5 septembre, lorsque le ministère se jetant dans le parti de la révolution, suspendit les surveillances, rendit la liberté à des coupables pour les envoyer voter aux colléges électoraux, fit voyager des commissaires, se permit d'exclure ouvertement des royalistes; c'est, disons-nous, peu de temps après cette époque, que l'on commença à demander les armes aux habitans des provinces de l'Ouest. Des lettres ministérielles du 10 décembre 1816 enjoignirent aux préfets de suivre cette mesure; l'injonction a été souvent renouvelée, et notamment au commencement du mois de mai de cette année. Quelques unes des autorités qui ont requis la remise des armes vendéennes, occupèrent des places pendant les cent-jours : c'étoit alors qu'elles auroient dû faire leur demande ; aujourd'hui il y a anachronisme.

M. le conseiller de préfecture Pastureau, par délégation de M. le préfet des Deux-

Sèvres, absent, prit, le 25 mai dernier, l'arrêté qu'on va lire :

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

ACTES DE LA PRÉFECTURE.

Recherches des dépôts illicites d'armes et de munitions de guerre.

« Le préfet du département des Deux-Sèvres, officier de la Légion-d'Honneur, informé qu'il a été découvert dernièrement, dans le département de la » Vendée, deux dépôts de poudre, cartouches, boulets et autres munitions de guerre, provenant du » débarquement fait en 1815, et présumant qu'il peut » en exister de semblables dans le département des » Deux-Sèvres, sans que les dépositaires se croient » pour ce fait passibles d'aucune peine ou condamnation ;

» Voulant prévenir les dangers auxquels s'exposeroient ses administrés, s'ils se trouvoient détenteurs » de pareils objets, et leur fournir les moyens d'y » obvier,

» Arrête :

» ART. I[er]. Tout particulier, détenteur ou dépositaire de munitions de guerre, armes de calibre ou » d'artillerie, devra, dans la quinzaine de la publica-

» tion du présent arrêté, en faire la déclaration au
» maire de sa commune; celui-ci, après en avoir cons-
» taté par procès-verbal la nature, le poids, la quan-
» tité et la qualité, lui en remettra décharge, et fera
» transporter le tout, sans aucun délai et avec les pré-
» cautions convenables, au chef-lieu de la sous-préfec-
» ture.

» Les frais de transport seront acquittés de suite et
» sur la présentation des pièces régulières.

» Art. II. A défaut de la déclaration prescrite par
» l'article ci-dessus, toute personne chez qui se trou-
» veroient déposées des munitions de guerre ou des
» armes de calibre et d'artillerie, sera traduite devant
» les tribunaux pour y être jugée et condamnée confor-
» mément aux dispositions des lois et règlemens dont
» les extraits sont relatés ci après.

» Le présent sera imprimé, publié et affiché dans
» toutes les communes du département.

» A l'hôtel de la préfecture, à Niort, le 25 mai 1819.

» *Pour M. le préfet et par délégation, le conseiller*
» *de préfecture*,

» Pastureau. »

A la suite de cet arrêté, se trouvent des extraits de la loi du 13 fructidor an V et du décret du 23 pluviose an XIII; le tout corroboré d'extraits d'ordonnances conformes à ladite loi et audit décret. Ces actes rappellent les peines encourues par les délinquans qui recèleroient poudres, armes de calibre, etc.

Mais quels sont les boulets, poudres, cartouches et autres munitions de guerre dont on a fait dans la Vendée la grande découverte? L'arrêté a pris soin de vous le dire : ce sont les boulets, poudres et cartouches qui furent débarqués pour le service du roi pendant les cent-jours dans la Vendée. Ces munitions de guerre dont l'entrée a coûté la vie à Larochejaquelein, Beauregard et Suzannet, rendent passibles de *peines* et de *condamnation* les *Vendéens* qui en seroient dépositaires!

Et par quelles lois les Vendéens seront-ils frappés? Par la loi du 13 *fructidor an V*, et par le décret du 23 *pluviose an XIII*. Ainsi les autorités ministérielles de la *légitimité* font exécuter contre les *Vendéens* les lois du *Directoire* et de l'*Empire*.

Buonaparte avoit aussi réclamé ces mêmes munitions de guerre; mais il s'en rapporta à la *loyauté des signataires* de l'acte de pacification pour les lui remettre. Il ne menaça point les Vendéens du décret du 13 fructidor. Toutefois il traitoit avec des ennemis, et les poudres n'avoient pas été fournies pour soutenir son autorité, mais pour la combattre.

L'article 2 de l'arrêté de M. le conseiller de préfecture ordonne la déclaration et la remise

des armes de calibre ou d'artillerie. Nous ne savons pas si les Vendéens ont conservé des armes de calibre ou d'artillerie : nous ne le croyons pas; mais, dans tous les cas, ce sont donc les fusils et les canons qu'ils ont enlevés au prix de leur sang qu'on leur demande? Mais quand on leur aura ravi ces glorieux trophées de la fidélité, on n'aura désarmé ni les Bretons, ni les Vendéens. Ne leur restera-t-il pas les bâtons avec lesquels ils ont pris ces canons qui vous inquiètent? Voulez-vous aussi qu'on vous apporte ces bâtons suspects? Mais tous les bois n'ont pas été brûlés dans la Vendée, et ces arsenaux ne fourniront-ils pas au paysan de nouvelles armes pour enlever les canons aux ennemis du roi? Vous n'avez pas voulu distribuer aux royalistes de l'Ouest les armes d'honneur que la magnanimité du roi leur destinoit : ne peuvent-ils du moins garder celles qu'ils ont conquises pour le roi au champ d'honneur?

Vous réclamez les fusils des Cathelineau, des Stoflet, des Bonchamp, des Lescure! Que ne demandez-vous aussi l'épée des Charette et des Larochejaquelein? Ah! la main qui porta cette épée ne put être désarmée par 400,000 soldats; elle ne s'ouvrit pour céder

le fer que lorsque la mort vint glacer le cœur qui guidoit cette main fidèle! On avoit promis à cette épée la restauration de la monarchie; on lui avoit juré de livrer à sa garde le jeune roi Louis XVII et son auguste Sœur. Le traité fut conclu à la vue des ruines de la Vendée, à la lueur des flammes qui dévoroient ce dernier asile de la monarchie. Quand on vous aura remis les armes vendéennes, qu'en ferez-vous? Elles ne sont point à votre usage : ce sont les armes de vieux Francs, trop pesantes pour votre bras.

Si les royalistes de l'Ouest ont des armes, si on les leur demande de par le roi, ils les abandonneront, puisqu'ils ne les ont prises que pour le roi. Mais est-on bien sûr qu'on n'aura jamais besoin des Vendéens? Le système ministériel n'a-t-il pas produit un premier 20 mars, et ne peut-il pas en amener un second? Qui nous défendra alors? Seront-ce les hommes qui nous ont déjà trahis? Chose remarquable : on veut désarmer les paysans de la Bretagne et de la Vendée, et l'on a fait rendre les armes qu'on avoit prises aux paysans de l'Isère, dans un département qui s'étoit insurgé contre le souverain légitime.

La faction qui pousse les ministres, et dont

ils seront la victime, a ses raisons pour presser le désarmement de la Vendée. A diverses époques on a tenté ce désarmement, et l'on n'a jamais pu y réussir. Le nom du roi présente une chance : en employant cet auguste nom, on peut espérer que les paysans royalistes s'empresseront d'apporter les fusils qu'ils pourroient encore avoir. Mais dans ce pays, il y a aussi des jacobins, et ceux-là ont très-certainement des armes, et ceux-là ne les rendront pas au nom du roi. Alors s'il arrivoit jamais une catastrophe, non seulement la population royaliste de l'Ouest deviendroit inutile dans le premier moment à la cause de la légitimité, mais encore elle seroit livrée sans armes à la population révolutionnaire armée. Voilà pourtant à quoi nous exposent ces mesures déplorables.

La Vendée que la Convention laissa libre, qu'elle exempta de réquisitions et de conscriptions, la Vendée à qui elle permit de garder ses armes, et même la cocarde blanche, la Vendée dont elle paya les dettes, et dont elle promit de relever les chaumières : les Vendéens, que Buonaparte appeloit un peuple de géants, et au milieu desquels il vouloit bâtir une ville de son nom, les Vendéens que l'usur-

pateur traitoit avec estime, les Vendéens dont il reconnoissoit la *loyauté*, dont il plaçoit les enfans, et pensionnoit les veuves ; cette Vendée, ces Vendéens n'ont donc pu mériter par trente années de loyauté, de combats et de sacrifices, la bienveillance des ministres du roi?

Que si la loi des élections, en amenant une Chambre démocratique, produisoit, par une conséquence naturelle, des ministres semblables à cette Chambre; que si ces ministres, ennemis de toute monarchie, et surtout de toute monarchie légitime, conspiroient contre le gouvernement établi, que pourroient-ils faire de mieux que de persécuter la Vendée? Ils obtiendroient, par cette persécution, des résultats importans : ils feroient accuser le gouvernement monarchique d'ingratitude, d'absurdité et de folie; ils le rendroient méprisable aux yeux de tous, odieux à son propre parti; et quand la catastrophe arriveroit, ils auroient, ou désarmé les seuls hommes qui pourroient s'opposer à cette catastrophe, ou refroidi dans le cœur de ces hommes le sentiment de la fidélité. En administration, l'incapacité orgueilleuse et passionnée produit les mêmes effets que la trahison.

Heureusement il n'est donné à personne de détruire la haute vertu vendéenne ; elle a résisté au fer et au feu de l'effroyable Convention ; et ce ne sont pas de tristes agens ministériels, d'obscurs traîtres des cent-jours, des espions, des commissaires de police qui achèveront de démolir des débris impérissables : les petits serpens qui se cachent à Rome dans les fondemens du Colisée, peuvent-ils ébranler ces grandes ruines ?

Quiconque a quelque goût de la vertu, aime à s'entretenir des hommes qui sont devenus illustres par de saintes adversités, et des devoirs accomplis. Leur mémoire, bénie de race en race, fait le contre-poids de l'abominable renommée d'une autre espèce d'hommes, lesquels vont aux âges futurs tout chargés de prospérités maudites et de crimes si énormes, que ces crimes en prennent un faux air de gloire. Nous devions à la patrie et à l'honneur de venger la Vendée des outrages ministériels, de parler des Vendéens avec le respect et l'admiration qu'ils inspirent. Les noms immortels des Charette, des Cathelineau, des Larochejaquelein, des Bonchamp, des Stoflet, des Lescure, des d'Elbée, des Suzannet et de tant d'autres, n'avoient pas besoin de nos éloges ;

mais du moins nous les aurons marqués dans cet écrit, comme le sculpteur inconnu qui grava les noms des compagnons de Léonidas sur la colonne funèbre aux Thermopyles.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



